



Bilan des activités 2024-2025

MOT DES ADMINISTRATEURS

Le document ci-joint présente le bilan des activités du Comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ) accomplies durant l'année 2024-2025. Ce bilan détaille les activités et les actions effectuées sur les grands dossiers qui touchent la pérennité de notre quartier et la qualité de vie de ses résidents.

L'année 2024 a été marquée par la tenue d'un nouvel évènement dans notre quartier. Le festival *Réverbère*, consacré aux arts de la rue s'est tenu du 11 au 14 octobre sur différents sites du Vieux-Québec. Suite aux objections citoyennes que nous avons fait cheminer auprès des autorités municipales, le CCVQ a participé activement au sein du comité aviseur mis en place par la Ville afin de s'assurer que cet évènement ait le moins d'impact possible sur les résidents.

Au cours de l'été, s'est tenu le deuxième projet pilote de zone piétonne dans le Vieux-Québec. Au quartier latin, où avait pris place le premier projet pilote, s'est ajouté en 2024 le secteur au Sud de la rue St-Louis. Cette deuxième expérience, qui a débuté elle aussi de façon chaotique, a soulevé des réactions partagées lors du post mortem effectué auprès des résidents. Les nombreux commentaires émis ont cependant été pris en compte par l'administration municipale pour la reprise de l'expérience en 2025 dans les deux mêmes zones.

En 2024, le CCVQ a collaboré avec le Conseil de quartier à la publication du rapport sur le paysage urbain et historique du Vieux-Québec. Ce document expose les comportements, les actions et les inactions défavorables au maintien d'un paysage urbain de qualité. Le rapport, remis à l'administration municipale a circulé dans les services concernés de la Ville. La réflexion citoyenne a porté, entre autres, sur les thématiques suivantes: l'affichage commercial, la mise en lumière des édifices patrimoniaux et l'entretien des lieux publics.

Les retombées du colloque sur le tourisme « autrement » dans le Vieux-Québec, organisé en 2021 avec le Conseil de quartier, se sont poursuivies en 2024. Les deux organisations citoyennes ont eu des échanges constructifs avec plusieurs organisateurs de grands évènements afin de réduire les impacts de ces activités sur la qualité de vie des résidents.

Nous avons également continué à porter la voix des citoyens auprès des médias en réalisant 29 activités. Nous avons aussi participé à plusieurs consultations publiques ainsi qu'aux séances du Conseil municipal et aux réunions du Conseil de quartier. De plus, nous avons poursuivi le dialogue avec les différents regroupements commerciaux du quartier.

En 2024, le réseau de médias locaux *Monquartier* a lancé le nouveau bulletin numérique d'informations, *Monvieuxquebec*. La venue de ce quotidien est très intéressante pour les résidents qui peuvent y lire les nouvelles locales du quartier qui sont peu ou pas couvertes par les médias nationaux. Les activités du CCVQ ont fait l'objet de plusieurs articles.

L'année 2025 marque le **50e anniversaire** de la création du CCVQ. Nous l'avons souligné lors de l'AGA. Nous remercions tous ces citoyens impliqués qui, au cours de toutes ces années, ont oeuvré au sein de l'organisation et ont porté la voix des résidents pour préserver et bonifier leur qualité de vie dans le Vieux-Québec.

Enfin, nous vous invitons à consulter notre site web afin d'en savoir davantage sur les grands dossiers qui nous ont interpellés au cours de l'année www.ccvq.quebec

Les administrateurs du CCVQ

TABLE DES MATIÈRES

1- Réunions du CA	4
2- Rencontre avec le député de Taschereau Étienne Grandmont.....	5
3- Rencontres avec la conseillère du district Cap-aux-Diamants Mélissa Coulombe-Leduc	6
4- Rencontre avec la conseillère Catherine Vallières-Rolland.....	8
5- Rencontres avec les candidats à l'élection fédérale.....	9
6- Rencontre avec la PDG du Port de Québec Olga Farman.....	10
7- Conseil municipal	11
8- Conseil de quartier Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline parlementaire.....	17
9- Table de concertation du Vieux-Québec	24
10- Comité de cohabitation Port-Communauté	26
11- Comité d'orientation du Fonds de mise en valeur et d'animation de Place Royale.....	31
12- Comité cohabitation Vieux-Québec	32
13- Comité aviseur <i>Réverbère</i>	34
14- Rencontres avec les services municipaux.....	36
15- Rencontres avec les organisations commerciales.....	39
16- Rencontres avec des étudiants	43
17- Participation à des séances d'information et de consultations publiques	45
18- Participation à des colloques/forums.....	53
19- Relations avec les médias	57
20- Page Facebook du CCVQ	72
21- Interventions du CCVQ au 311 et 911.....	73
22- Autres interventions.....	82
23- Résolutions.....	111
24- Tourisme autrement.....	114
25- Paysage sonore.....	127
26- Paysage urbain et historique.....	130
27- Fonds d'archives CCVQ.....	132
28- « J'aime ma ville ».....	133
29- Grands dossiers du CCVQ	134

1- Réunions du CA

Le Comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ) est voué à la sauvegarde et la mise en valeur de l'arrondissement historique du Vieux-Québec, ensemble urbain vivant et habité:

- en préservant la vie de quartier dans le Vieux-Québec;
- en évitant la transformation du quartier en musée, soit une ville morte, strictement touristique;
- en intégrant harmonieusement les fonctions résidentielle, commerciale et institutionnelle du quartier dans un contexte d'activités touristiques et festives.

Pour ce faire, le CA se réunit régulièrement pour déterminer les dossiers pertinents sur lesquels intervenir afin de défendre ces objectifs et les actions à prendre pour y arriver. De plus, le CA fait un suivi régulier des états financiers de l'organisme.

En 2024-2025, le CA était composé des citoyens(nes) suivants(es):

- Michel Masse, président
- Sophie Pouliot, vice-présidente
- Nadine Galy, trésorière
- Martine Gagné, secrétaire
- Julie Baribeau, administratrice
- Daniel Jacques, administrateur
- Jean-Claude Bernheim, administrateur
- Marc-André Dubé, administrateur
- Denys Watters, administrateur
- Marc-André Girard, administrateur

Au cours de la dernière année, **7 réunions** ont été tenues (20 juin, 23 septembre, 14 novembre et 11 décembre 2024, 28 janvier, 17 mars et 30 avril 2025).

2- Rencontre avec le député de Taschereau **Étienne Grandmont**

28 octobre 2024: rencontre en compagnie du président du Conseil de quartier.

Sujets abordés :

- projet QSL - terminal de conteneurs (impacts sur le Vieux-Québec);
- camionnage sur le boul. Champlain;
- Hôtel-Dieu de Québec (vocation);
- 3e lien (impacts visuels d'un pont autoroutier);
- quai Chouinard (débordement).

10 février 2025: échange de courriels avec l'attachée politique du député.

Le CCVQ a alors collaboré à la rédaction d'une question écrite transmise au ministre de la Santé lors de la période de questions à l'Assemblée nationale.

(La question a été déposée au feuillet le 25 février 2025. Le ministre a répondu le 22 avril 2025 en redirigeant le député vers Santé Québec.)

3- Rencontres avec la conseillère du district Cap-aux-Diamants **Mélissa Coulombe-Leduc**

10 octobre 2024: le CCVQ a assisté à la rencontre annuelle d'information de la conseillère afin de prendre connaissance des préoccupations des citoyens.

25 novembre 2024: rencontre en compagnie d'un représentant du Conseil de quartier et du secteur Cap-Blanc.

Sujet abordé :

- circulation sur le boul. Champlain (perspectives de solutions).

3 février 2025: rencontre en compagnie du président du Conseil de quartier.

Sujets abordés :

- hébergement touristique collaboratif illégal (AIRBNB);
- illumination de la basilique-cathédrale Notre-Dame-de-Québec;
- mesures relatives au paysage sonore;
- circulation sur le boul. Champlain (mise en place de solutions);
- diffusion du rapport sur le paysage urbain et historique;
- suivi sur le projet de l'îlot Charlevoix (épicerie);
- mise en oeuvre de la phase 3 des mesures d'apaisement de la circulation;
- amuseurs de rue et offre événementielle;
- gestion de l'achalandage (circulation, foule) lors des grands événements.

6 février 2025: rencontre téléphonique.

Sujet abordé :

- mesures d'apaisement de la circulation dans le Vieux-Québec en 2025.

10 avril 2025: rencontre spéciale en compagnie de représentants du Conseil de quartier

Sujet abordé :

- mise en oeuvre de la phase 3 des mesures d'apaisement de la circulation (circulation sur la rue Ste-Ursule).

En plus de ces rencontres spécifiques, le CCVQ a communiqué régulièrement avec Mme Coulombe-Leduc par courriel, par téléphone ou en marge des séances du Conseil municipal pour discuter et faire le

point sur des dossiers particuliers. Le CCVQ interpelle au besoin Mme Coulombe-Leduc lors des réunions du Conseil de quartier.

5 mai 2025: le CCVQ a assisté à la rencontre annuelle d'information de la conseillère afin de prendre connaissance des préoccupations des citoyens.

4- Rencontre avec la conseillère Catherine Vallières-Rolland

20 janvier 2025: rencontre en compagnie du président du Conseil de quartier

Sujets abordés :

- gestion des amuseurs de rue (qualité des prestations, sonorisation des spectacles, zones francophones, sollicitation des pourboires, propreté des sites);
- offre événementielle dans le Vieux-Québec (quantité, accessibilité au quartier, délocalisation).

En plus de cette rencontre spécifique, le CCVQ a discuté à quelques reprises avec la conseillère en marge des séances du Conseil municipal pour faire le point sur ces dossiers particuliers.

5- Rencontres avec les candidats à l'élection fédérale

En marge des élections fédérales du 28 avril 2025, le CCVQ a pris l'initiative de rencontrer les candidats des différentes formations politiques qui se sont présentées dans le comté de Québec-Centre.

8 avril 2025: rencontre du candidat du Bloc québécois

14 avril 2025: rencontre du candidat NPD

18 avril 2025: rencontre du candidat du Parti Libéral du Canada

Ces rencontres avaient pour but de présenter les principales préoccupations des citoyens du Vieux-Québec au cours de la campagne électorale et de connaître leur position et celle de leur formation politique sur ces sujets. S'adressant à de futurs élus de la Chambre des Communes à Ottawa, le CCVQ a donc choisi des dossiers qui impliquent un organisme fédéral.

Sujets abordés :

- la circulation sur le boulevard Champlain relativement aux activités portuaires;
- l'électrification des quais pour les bateaux de croisière;
- le projet QSL - terminal de conteneurs (impacts sur le Vieux-Québec);
- le sentier fluvial au STROM Spa;
- le serpent de la Citadelle (acceptation finale du réaménagement);
- la vocation résidentielle des maisons Sewell et Péan de la rue St-louis;
- le 3e lien (impacts visuels d'un pont autoroutier).

Un rapport des discussions a été déposé sur le site du CCVQ.

6- Rencontre avec la PDG du Port de Québec Olga Farman

9 avril 2025: rencontre en compagnie du président du Conseil de quartier

La rencontre a été sollicitée par Mme Olga Farman qui souhaitait discuter avec les différents partenaires et interlocuteurs de la Ville dont ceux du Vieux-Québec pour prendre connaissance des enjeux et de nos préoccupations concernant les activités portuaires dans notre quartier.

Sujets abordés :

- circulation des camions sur le boulevard Champlain relativement aux activités portuaires;
- projet QSL - terminal de conteneurs (impacts sur le Vieux-Québec);
- sentier fluvial au STROM Spa.

Sensible à l'impact du camionnage sur la sécurité des citoyens demeurant le long du boul. Champlain et sur celle des visiteurs circulant de part et d'autre des lieux touristiques, dans les jours qui ont suivi, Mme Farman a transmis une lettre à tous les intervenants impliqués dans les activités portuaires pour concrétiser formellement la volonté des autorités à un changement de comportement de la part des camionneurs.

De plus, elle s'est montrée intéressée à prendre part à l'annonce qui a été faite par la Ville le 8 mai 2025 afin d'indiquer la volonté du Port de Québec de participer au changement de comportement souhaité et à la sécurité des lieux.

En marge de la discussion, profitant de sa position sur le conseil d'administration de la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ), nous avons indiqué notre indignation face au délabrement de l'illumination de l'édifice Price, siège de la CDPQ et lieu de résidence du premier ministre du Québec. Mme Farman s'est engagée à faire suivre ce dossier auprès de la CDPQ.

7- Conseil municipal

Le Conseil municipal est l'organe législatif de la Ville. Il adopte les budgets et vote les crédits nécessaires à l'administration de la Ville et des arrondissements. Il adopte les règlements municipaux, autorise les emprunts et se prononce sur les rapports que lui soumet le Comité exécutif.

Lors de la période de questions qui leur est allouée, les citoyens peuvent interpeller les conseillers sur des problématiques auxquelles ils font face.

Le CCVQ a assisté à **11 séances** (21 mai, 18 juin, 2 juillet, 1 octobre, 5 novembre 2024, 21 janvier, 4 février, 18 mars, 1 avril, 15 avril et 6 mai 2025) au cours desquelles il a questionné l'administration municipale à **8 reprises**.

21 mai 2024

Lors de notre intervention, nous avons d'abord souligné le 1er anniversaire de la démolition nocturne du 45 avenue Ste-Geneviève.

Par la suite, comme il le fait chaque année, le CCVQ a interpellé à nouveau la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc sur la problématique du stationnement sur rue réservé aux résidents (vignette). Nous avons rappelé la situation qui se répète tous les ans. Nous avons mentionné la difficulté pour les résidents de se stationner en raison de l'usurpation des espaces par les visiteurs et les touristes. Nous avons indiqué qu'il se fait peu ou pas de contrôle et pourtant la conjoncture est prévisible; beau temps, long weekend, beaucoup de monde, événement. Le CCVQ a mentionné ne pas comprendre pourquoi la Ville n'était pas proactive dans de telles circonstances quand le problème est connu et récurrent. Le CCVQ a demandé que la Ville prenne les mesures appropriées pour contrôler la situation.

Réponse: Mme Mélissa Colombe-Leduc a souligné que le problème était réel, qu'elle le connaissait, que les mesures d'apaisement de la circulation seront une solution, et elle a ajouté qu'il était peut-être temps d'aller au-delà de la répression et de voir à publiciser l'existence des aires de stationnement hors du Vieux-Québec.

18 juin 2024

Le CCVQ a interpellé la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc sur les suites des travaux au 45 av. Ste-Geneviève. Nous avons souligné que le mur mitoyen avait été protégé et que le chantier était inactif n'ayant d'autres travaux à réaliser. Nous avons demandé quand le site serait aménagé et clôturé convenablement considérant qu'il se situe dans un environnement historique et patrimonial.

Réponse: Mme Coulombe-Leduc a réfuté nos propos prétextant qu'il restait encore des travaux à effectuer et que le permis de démolition était toujours en cours. Par conséquent, elle a précisé que les travaux n'étaient pas terminés. Elle a ajouté que l'engagement pris par le propriétaire était d'aménager le site et de le clôturer convenablement.

(À ce jour, le site, qui a été clôturé sommairement, n'a pas encore été aménagé.)

2 juillet 2024

Le CCVQ a interpellé la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc sur les problématiques de circulation véhiculaire dans le Vieux-Québec. Nous avons rappelé nos nombreuses interventions à différentes tribunes qui sont restées vaines. Nous avons mentionné que nous ne voyions pas d'autre moyen que de déposer au Conseil municipal trois résolutions pour signifier publiquement l'exaspération des résidents face à ces problèmes.

Les trois résolutions concernaient les sujets suivants:

- Résolution 2024-06-20.1: L'usurpation récurrente par les visiteurs et les touristes des espaces de stationnement réservés aux résidents hors rue et sur rue;
- Résolution 2024-06-20.2: La circulation des autocars touristiques sur la rue des Remparts malgré la signalisation interdisant une telle manoeuvre;
- Résolution 2024-06-20.3: La circulation récurrente des véhicules bruyants dans le Vieux-Québec.

Nous avons demandé que la Ville prenne les moyens appropriés pour corriger ces situations.

Réponse: Mme Mélissa Colombe-Leduc a pris acte du dépôt des résolutions et a ajouté que sous peu débiterait une campagne pour promouvoir les nombreux stationnements hors du Vieux-Québec.
(Aucune campagne n'a été faite en 2024.)

5 novembre 2024

Le CCVQ a interpellé le conseiller Pierre-Luc Lachance, responsable de la mobilité et de la sécurité routière, concernant la circulation sur l'axe rue St-Paul/boul. Champlain en soulignant la récurrence du problème dénoncé depuis plusieurs années et en faisant référence au document rédigé par un groupe de résidents du Cap-Blanc. Nous avons demandé à la Ville de revoir sa décision hésitante quant aux suites à donner à ce document et de mettre en place un groupe de travail pour évaluer les solutions pour sécuriser cet axe routier. Nous avons déposé la résolution que a été adoptée à cet effet.

- Résolution 2024-09-23: Rapport sur la circulation des véhicules bruyants et des véhicules lourds sur le boulevard Champlain et ses impacts sur la qualité de vie présenté par les résidents du Cap-Blanc.

Réponse: C'est Mme Coulombe-Leduc qui a répondu. Elle a souligné que la réponse que le Conseil de quartier avait reçu à l'égard de sa résolution demandant l'application des mesures proposées par les résidents du Cap-Blanc était de nature administrative qui ne reflétait pas la volonté politique de l'administration municipale à apporter des correctifs à la situation actuelle. Elle a ajouté qu'elle voulait travailler avec les deux organisations citoyennes et les résidents du Cap-Blanc pour corriger la situation.

(Le 25 novembre 2024 s'est tenue une rencontre avec les deux organisations citoyennes et un représentant des résidents du Cap-blanc pour étudier les solutions possibles pour sécuriser le corridor routier.)

4 février 2025

Le CCVQ a interpellé le maire concernant le projet de l'Îlot Dorchester. Le CCVQ a formalisé son appui à la pétition demandant à la Ville que les hauteurs des bâtiments du projet respectent les exigences du PPU. Nous avons mentionné que, même si le projet était à l'extérieur du Vieux-Québec dans le quartier St-Roch, nous

n'étions pas insensibles au débat entourant les impacts de la construction d'une tour de 20 étages.

L'intervention du CCVQ s'est concentrée sur les impacts de la tour sur le paysage visuel de St-Roch en obstruant les percées visuelles qui caractérisent notre ville. Nous avons ajouté qu'il était malheureusement facile d'altérer de façon irréversible le paysage visuel. Nous avons mentionné que le Vieux-Québec en avait fait les frais au cours des dernières années avec l'agrandissement de l'hôtel Le Capitole dont la tour obstrue les percées visuelles de la rue D'Auteuil vers Les Laurentides, même si nous avons dénoncé en vain l'impact de cette construction. À cela, nous avons ajouté la construction de l'immeuble Le Watson dans St-Roch près des bretelles de l'autoroute et qui a le même effet sur la vue des Laurentides.

Nous avons précisé qu'il était encore temps de prendre acte de la situation et de revoir l'envergure du projet. Nous avons donc demandé à l'administration municipale qu'elle s'engage à tenir compte des percées visuelles en plus des autres critères lors de la décision qui sera prise pour la réalisation du projet.

Réponse: Le maire a répondu qu'avant de prendre une décision il voulait entendre les citoyens et que la voix du CCVQ s'ajoutait à celles déjà entendues. Il a mentionné qu'il était content d'entendre notre position sur le sujet.

(Le 18 février 2025, l'administration municipale a donné son aval au projet en optant pour une tour de 17 étages, considérée comme un « compromis idéal ».)

18 mars 2025

Le CCVQ a interpellé la conseillère Catherine Vallières-Rolland, responsable de la culture, concernant la musique francophone dans les lieux publics. Nous pensons qu'il faut être conséquent avec notre statut de berceau de la francophonie en Amérique du Nord dont le slogan de la Ville est *L'Accent d'Amérique*. Nous avons précisé que les visiteurs et les touristes viennent à Québec pour y côtoyer le fait français. Par conséquent, nous devrions être fiers de notre culture et la diffuser comme le font d'autres cultures quand nous voyageons. Nous avons mentionné que plus d'une fois nous avons fait des représentations avec le Conseil de quartier auprès du Bureau des

grands évènements (BGE) pour que les artistes de rue et les amuseurs de rue utilisent davantage de la musique francophone.

Nous lui avons demandé si la Ville s'engageait dès cet été à mettre en place notre proposition que nous lui avons faites en janvier sur la désignation de sites francophones pour les artistes de rue et les amuseurs de rue.

Réponse: Mme Vallières-Rolland a répondu que la Ville partageait notre intérêt sur la mise en valeur de la culture francophone dans les lieux publics et les évènements. Elle a ajouté que cette préoccupation était partagée avec les organisateurs de grands évènements. Elle a alors donné l'exemple du festival *Toboggan* qui, suite aux commentaires des citoyens dont les nôtres, a programmé une scène francophone lors de la dernière édition. Elle a conclu en disant que notre proposition serait examinée très attentivement.

(Au moment d'écrire ce rapport, aucune décision n'a été prise envers notre proposition.)

15 avril 2025

Le CCVQ a interpellé la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc concernant l'inaccessibilité en tout temps des toilettes publiques de la place D'Youville. Elles sont ouvertes lorsque la patinoire est en fonction et sont par la suite fermées pour n'ouvrir que le 1er juin jusqu'à l'Action de Grâce. Nous avons ajouté qu'en plus de répondre à un besoin pour les résidents et les visiteurs, l'accessibilité en tout temps de ces lieux d'aisance est essentielle pour la cohabitation harmonieuse dans le quartier. Nous avons souligné que le Comité cohabitation Haute-Ville du CIUSSSCN avait déjà dénoncé l'ouverture aléatoire de ces toilettes.

Réponse: Mme Coulombe-Leduc a répondu que la Ville continuait à investiguer la possibilité d'augmenter les heures d'opération des toilettes de la place D'Youville sans préciser quand une décision serait prise.

6 mai 2025

Le CCVQ a interpellé la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc concernant la prolifération des graffitis dans le Vieux-Québec. Nous avons souligné que les graffiteurs attaquent autant les édifices

publics, les attraits touristiques que les immeubles privés. Nous avons mentionné que le paysage visuel du Vieux-Québec était grandement affecté. Nous avons précisé que les propriétaires sont très démunis ne sachant quoi faire ni comment et sont dépourvus devant le phénomène qui prend de l'ampleur. Contrairement aux organisations publiques, nous avons signifié que les propriétaires ne sont pas équipés pour intervenir afin d'éliminer les bariolages qui défigurent leurs propriétés. S'inspirant des mesures prises par la ville de Gatineau devant le même phénomène, nous avons demandé à la Ville un plan d'action pour contrer la prolifération des graffitis dans notre quartier et dans les autres secteurs.

Réponse: Mme Coulombe-Leduc a répondu que la Ville offrait gratuitement aux propriétaires les produits de nettoyage et qu'elle ne pouvait agir sur une propriété privée sans l'accord du propriétaire. Elle a ajouté que la Ville comptait s'inspirer des villes de Gatineau et de New York pour l'élaboration d'un plan d'intervention.

8- Conseil de quartier Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline parlementaire

Interlocuteur de la Ville, pour permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique. Assemblée, composée de citoyens bénévoles élus par la communauté, sur laquelle siège la conseillère municipale du district Cap-aux-Diamants.

Le CCVQ a assisté à **10 rencontres** en mode présentiel (10 juin, 9 septembre, 8 octobre, 11 novembre et 9 décembre 2024, 10 février, 10 mars, 7 avril et 12 mai 2025) et à **1 rencontre** en mode virtuel (13 janvier 2025) au cours desquelles il a interpellé la conseillère municipale à **8 reprises**.

10 juin 2024

Le CCVQ a rappelé à la conseillère que les toilettes publiques de la place D'Youville, gérées par la Ville, étaient toujours fermées à cette période de l'année et qu'il serait impératif de les ouvrir.

(Encore cette année, au moment d'écrire ce rapport, les toilettes publiques de la place d'Youville ne sont toujours pas ouvertes pour la saison estivale.)

Le CCVQ a rappelé à la conseillère que les citoyens attendaient toujours que la Ville leur présente la version finale du concept d'aménagement du jardin du Corps-de-Garde tel que promis à la suite des commentaires émis par les citoyens il y a plusieurs années.

Le Conseil de quartier a alors adopté une résolution demandant à la Ville de présenter à une prochaine rencontre le concept final de ce futur parc urbain.

9 septembre 2024

Le CCVQ a mentionné à la conseillère le cafouillage qui s'est poursuivi durant toute l'expérience estivale des mesures d'apaisement de la circulation dans le secteur au Sud de la rue St-Louis. Elle a répondu qu'elle avait reçu de nombreux commentaires positifs des résidents du secteur.

En réaction aux commentaires négatifs des citoyens quant à la tenue du *Triathlon de Québec* dans le quartier, le CCVQ a indiqué que, malgré plusieurs essais, il n'avait pas réussi à rencontrer le promoteur afin de lui faire part des préoccupations des résidents comme nous le faisons

avec le Conseil de quartier pour les autres grands événements. Nous avons précisé que nous ferions part de notre insatisfaction auprès du Bureau des grands événements (BGE).

Le CCVQ a remercié la Ville pour sa collaboration avec Parcs Canada pour la réouverture des toilettes publiques sous la Terrasse Dufferin après une fermeture de plus de dix ans et de nombreuses interventions de notre part.

Le CCVQ a souligné la désignation de la rue du Trésor comme première rue sans fumée. Nous avons cependant précisé que les panneaux qui signalent que la rue est interdite à la cigarette et au vapotage devaient être remplacés parce qu'ils sont trop petits, non visibles et surtout non conformes.

(Les panneaux n'ont pas été remplacés.)

En réponse à une question du CCVQ, la conseillère a confirmé qu'il n'y avait aucun projet immobilier sur le site de l'îlot Tilden au pied de la côte du Palais, le long de la falaise, sur la rue St-Vallier Est. Elle a ajouté que le site était utilisé pour remiser la machinerie et le matériel nécessaires aux travaux en cours sur la rue Ste-Famille. Nous avons souligné que les résidents demeurant autour nous avaient interpellés en raison du grabuge et de la présence d'itinérants le soir et la nuit. Nous avons suggéré à la Ville de surveiller le site.

8 octobre 2024

Dans le cadre de la consultation sur la modification du *Règlement de l'arrondissement sur l'urbanisme* concernant l'usage C-10 (établissement d'hébergement touristique), le CCVQ a signifié son accord sur les modifications proposées qui limitent le nombre de zones où cet usage sera permis protégeant les immeubles à logements existants.

Devant la prolifération du phénomène dans le quartier, le CCVQ a demandé à la Ville de contrôler davantage l'hébergement touristique collaboratif illégal. La conseillère a répondu que la Ville était limitée dans ses pouvoirs d'intervention prévus par la Loi. À cet effet, elle a encouragé les deux organisations citoyennes à intervenir auprès de la ministre du Tourisme pour modifier la loi en conséquence.

Le CCVQ a de nouveau demandé à ce que le permis accordé à un particulier pour faire de l'hébergement touristique collaboratif dans sa résidence principale soit affiché à la vue de tous à l'extérieur de l'immeuble pour que l'existence de ce commerce soit connu. La conseillère a répondu que l'exigence actuelle d'afficher le permis à l'intérieur de l'immeuble comme pour les hôtels était suffisante.

En réponse à une question du CCVQ, la conseillère a confirmé que, malgré la limitation des zones C-10, la modification réglementaire permettra l'agrandissement des établissements touristiques existants.

Dans le cadre du dévoilement le 2 novembre de l'oeuvre de l'artiste Paryse Martin « *Porter les songes à la limite du ciel* » qui rend hommage à l'arbre au boulet, qui a dû être abattu en 2021, le CCVQ a demandé que l'affiche installée à l'emplacement de l'arbre soit modifiée afin d'expliquer l'emplacement temporaire de l'oeuvre d'art.
(L'affiche a été modifiée au cours de l'hiver 2025.)

En réponse à une question du CCVQ, les fonctionnaires de la Ville ont précisé que les trois oeuvres d'art du parcours *Hommage au Collège François-de-Laval*, qui seront installées au printemps 2025 le long de la rue Ste-Famille, ne seront pas éclairées pour ne pas nuire aux résidents demeurant sur cette rue. Elles ont ajouté que l'éclairage urbain sera suffisant.

11 novembre 2024

Dans le cadre de la présentation par le promoteur du projet de l'Îlot Charlevoix, le CCVQ a indiqué à la conseillère que la circulation sur la côte du Palais sera un réel défi durant les travaux en raison de l'étroitesse de l'espace laissé pour la circulation des véhicules dans les deux sens. La conseillère a répondu que la Ville suivrait la situation de près.

Le CCVQ a interpellé la conseillère concernant la signalisation ambiguë de la rue St-Thomas dont les sens de circulation sont différents d'un tronçon à l'autre créant confusion et accident. La conseillère a répondu que la Ville évaluait la situation.

Dans le cadre de la présentation par les responsables du RTC du nouveau service *Flexibus* pour le Cap-Blanc, le CCVQ a insisté sur la

publicité de ce service auprès des résidents de ce secteur pour que le service et son mode de fonctionnement soient bien connus de la population concernée. Nous avons proposé la distribution d'un feuillet explicatif dans les résidences du Cap-Blanc.

(Un feuillet a effectivement été distribué dans les résidences du Cap-Blanc.)

Profitant de la présence des responsables du RTC, le CCVQ a demandé si durant le FEQ le bracelet pouvait servir de laissez-passer d'autobus afin d'encourager l'utilisation du transport en commun et limiter la circulation automobile sur la Colline parlementaire et dans le Vieux-Québec. Elles ont répondu que le RTC examinait la faisabilité de la proposition.

(Pour l'instant, le RTC n'envisage pas de reconnaître le bracelet du FEQ comme laissez-passer d'autobus. La reconnaissance électronique du dispositif serait difficile pour les lecteurs à l'intérieur des autobus.)

9 décembre 2024

Suite à la présentation du rapport sur le paysage urbain et historique (paysage visuel), le CCVQ, ayant participé étroitement à sa rédaction, a indiqué qu'il entérinait le document.

(Le 11 décembre 2024, le CCVQ a adopté une résolution entérinant le rapport sur le paysage urbain et historique.)

En réponse à une question du CCVQ, le président du Conseil de quartier a précisé que le dossier des terrasses sur rue n'était pas traité dans le rapport, mais serait abordé avec la Ville et les sociétés de développement commercial (SDC).

Suite à l'exposé du président du Conseil de quartier sur la résolution adoptée conjointement par les six conseils de quartier concernés par le futur projet de terminal de conteneurs de QSL, le CCVQ a précisé qu'il abondait dans le même sens en raison des impacts que ce projet pourrait avoir sur le Vieux-Québec, tel l'augmentation du camionnage et l'atteinte aux percées visuelles.

(Le 14 novembre 2024, le CCVQ a adopté une résolution appuyant les revendications de la Table citoyenne Littoral-Est à l'égard de ce projet.)

Le CCVQ a donné son appui au projet du Conseil de quartier pour la sécurisation de la rue St-Louis afin de proposer des alternatives au débarcadère des autobus scolaires à l'école des Ursulines.

13 janvier 2025

Suite à la présentation par le CIUSSSCN du projet de conversion du 14 côte du Palais (ancien immeuble de l'Armée du salut) en centre de services pour les itinérants et les personnes désaffiliées, le CCVQ s'est fait l'écho des résidents qui ont souligné leurs préoccupations quant à la cohabitation sur le trottoir de la clientèle du lieu et des touristes qui logent à l'hôtel voisin. Le CCVQ a rappelé que le milieu est sensible; il est fréquenté par les employés et les visiteurs de l'Hôtel-Dieu. Ce trottoir sert aussi de débarcadère pour l'hôtel Victoria. Par conséquent, le CCVQ a demandé au CIUSSSCN de prévoir un lieu à l'arrière de l'édifice dans le stationnement où la clientèle pourrait facilement sortir à l'extérieur.

(Les préoccupations des résidents ont été entendues par le CIUSSSCN.)

Le CCVQ a interpellé la conseillère pour lui demander si l'ancienne école St-Louis-de-Gonzague, récemment acquise par la Ville, pouvait être utilisée par les organisations citoyennes pour y tenir des réunions. Elle a répondu que la Ville examinerait cette possibilité à titre temporaire tant que le réaménagement de l'édifice ne sera pas réalisé.

Dans le cadre de la discussion sur les impacts des grands événements dans le quartier, le CCVQ a donné comme exemple que le *Marché de Noël allemand*, qui a accueilli cette année 620 000 visiteurs dans un endroit restreint, était victime de son succès. Nous avons précisé que la dernière édition avait entraîné des problèmes d'accès pour les résidents. Le CCVQ a interpellé la conseillère demandant à la Ville de mieux gérer l'achalandage créé par la circulation et le déplacement des foules.

(Le 17 mars 2025, le CCVQ a adopté une résolution demandant à la Ville de bonifier la gestion de la mobilité dans le Vieux-Québec afin de préserver la qualité de vie des résidents particulièrement lors des grands événements et en période d'affluence.)

10 mars 2025

Dans le cadre de la consultation sur la modification du *Règlement sur l'urbanisme* R.C.A 1V.Q. 535 afin de permettre à l'organisme ExMuro d'offrir un service de café dans l'établissement du 27 rue Notre-Dame à la place Royale, le CCVQ a demandé si la dimension de la terrasse sur rue était précisée en soulignant les problèmes vécus dans les dernières années avec des terrasses surdimensionnées sur la place Royale. Le fonctionnaire a précisé que ExMuro devra faire une demande de permis

qui sera analysée par la *Commission d'urbanisme et de conservation de Québec* (CUCQ). Il a ajouté que l'espace sur la chaussée doit permettre en tout temps le passage des véhicules de pompiers.

À la fin des discussions, considérant notre collaboration avec ExMuro pour certaines activités, le CCVQ a donné son accord à la demande de modification réglementaire.

Dans le cadre de la consultation sur la modification du *Règlement sur l'urbanisme* R.C.A 1V.Q. 530 afin de permettre à un promoteur la restauration et le rehaussement jusqu'à 19 m du bâtiment situé au 109 rue Dalhousie, le CCVQ s'est fait l'écho des résidents et est intervenu sur la hauteur du bâtiment qui sera permise et l'absence de débarcadère en façade. Nous avons demandé si le promoteur avait tenté de respecter la hauteur permise de 16 m. Selon le promoteur, la rentabilité économique du projet dépendait de la hauteur demandée.

Le CCVQ a aussi rappelé les nombreuses interventions auprès de la Ville et du Port de Québec quant à la circulation importante sur cette rue (camionnage, autocar touristique, autobus RTC, voie cyclable, etc). Nous avons mentionné qu'il y avait déjà eu des accidents mortels sur cette rue. Nous avons donc exigé que le débarcadère se fasse à l'arrière de l'édifice pour éviter tout accident.

Le CCVQ a interpellé à nouveau la conseillère concernant la signalisation confuse sur la portion de la rue St-Thomas entre les rues de la Canoterie et St-Paul. Nous lui avons demandé si l'analyse de la Ville était terminée et quand la signalisation serait corrigée. Elle a répondu que la nouvelle signalisation avait été mise en place.

(Après vérification sur les lieux, la correction n'a pas été faite. Nous en avons informé la conseillère qui interviendra à nouveau auprès des fonctionnaires pour que la correction soit faite.)

(Au moment d'écrire ce rapport, la signalisation n'a pas encore été installée.)

12 mai 2025

Dans le cadre de la présentation du RTC en réponse aux résolutions du CQ et du CCVQ demandant des modifications et une bonification du service offert dans le Vieux-Québec, le CCVQ a réitéré la demande maintes fois formulée de créer une navette, composée de petits autobus, reliant les quartiers centraux, tel le Vieux-Québec (haute-ville et basse-ville), Montcalm, St-Jean-Baptiste et St-Roch, pour permettre

aux résidents et aux visiteurs de se déplacer facilement et rapidement entre ces points névralgiques. Nous avons demandé au RTC d'encourager l'utilisation du transport en commun plutôt que de couper ou de réduire le service durant les périodes de grand achalandage dans le Vieux-Québec. Nous avons exprimé la nécessité que le RTC participe avec le BGE et la Direction du transport et de la mobilité intelligente à la planification des déplacements pour les grands événements afin d'offrir un service adéquat pour réduire l'usage des véhicules automobiles.

Suite à la présentation du directeur général de La Dauphine, venu expliquer la mission de l'organisme et les services offerts à ses clientèles, tout en saluant le travail extraordinaire qui est fait, le CCVQ a indiqué que tous les organismes impliqués, la Ville, le SPVQ et le CIUSSSCN devraient se concerter rapidement pour trouver des solutions aux problèmes vécus par les résidents demeurant dans le secteur de La Dauphine.

Le CCVQ a interpellé à nouveau la conseillère concernant l'inaccessibilité des toilettes publiques de la place D'Youville. Nous avons souligné que l'ouverture en tout temps de ce lieu était essentielle à la cohabitation harmonieuse dans le secteur de la rue D'Auteuil.

(Encore cette année, au moment d'écrire ce rapport, les toilettes publiques de la place d'Youville ne sont toujours pas ouvertes pour la saison estivale. La Ville n'aurait pas les ressources financières nécessaires pour assurer un service en tout temps.)

Le CCVQ a demandé à la Ville d'installer un panneau à la hauteur de la côte Gilmour pour annoncer à l'avance la fermeture de la côte de la Montagne pour éviter les bouchons à cet endroit sensible du Vieux-Port.

Le CCVQ a souligné la perte d'une curiosité de Québec suite aux travaux de réfection de la rue Ste-Famille. Il s'agit d'un gratte-pied qui se trouvait près de la porte d'une immeuble construit en 1815. Ce gratte-pied était le seul exemplaire encore existant à Québec.

9- Table de concertation du Vieux-Québec

Regroupement des différents intervenants représentant, entre autres, les citoyens, les commerçants, les institutions et les grands employeurs afin de susciter la concertation sur les enjeux du quartier en regard de son développement et de la qualité de vie. La Table a un rôle consultatif et fait des recommandations auprès de l'administration municipale. Les discussions à huis clos permettent d'informer les membres des travaux à venir au niveau de l'immobilier ou de la voirie ainsi que des projets de mise en valeur, d'identifier les priorités d'actions et de présenter les orientations de la Ville.

Le CCVQ, représenté par son président, a assisté à **3 rencontres** en mode virtuel (28 mai, 14 juin et 26 novembre 2024) et à **1 rencontre** en mode présentiel (23 janvier 2025).

Le plan d'action *Améliorer la qualité de vie dans le Vieux-Québec*, élaboré par des sous-comités et dévoilé en décembre 2023, sert de document de référence pour les interventions de la Ville dans notre quartier. Régulièrement, lors des rencontres, la Ville fait le point sur les actions réalisées.

28 mai 2024: en l'absence du Conseil de quartier, le CCVQ a présenté seul le rapport sur le paysage sonore.

17 octobre 2024: en compagnie du Conseil de quartier, rencontre avec la nouvelle responsable du Vieux-Québec au sein de la Table de concertation pour faire le point sur les dossiers en cours.

Automne 2024: la Ville a réalisé un sondage auprès des membres de la Table de concertation pour connaître leur appréciation du fonctionnement et leurs attentes.

Les résultats présentés en janvier 2025 ont montré que les membres étaient très satisfaits autant du fonctionnement que des sujets abordés. Cependant, les membres souhaiteraient davantage de rencontres en mode présentiel afin de faciliter les échanges.

28 février 2025: en l'absence du CCVQ, le Conseil de quartier a présenté seul le rapport sur le paysage urbain et historique (paysage visuel).

10- Comité de cohabitation Port-Communauté

a) CCPC

Le Comité de cohabitation Port-Communauté (CCPC) a été créé en 2015 par l'Administration portuaire de Québec (APQ) afin de poursuivre et d'intensifier les efforts d'information et d'échanges avec la communauté ainsi que de favoriser une bonne cohabitation avec les quartiers avoisinants en établissant une discussion permanente entre l'institution et la communauté.

Le comité regroupe les différents acteurs de la communauté municipale concernés par les activités du Port de Québec. Ces acteurs représentent, entre autres, les citoyens des quartiers avoisinants de l'institution, les groupes environnementaux, les utilisateurs des services du Port, les villes de Québec et de Lévis ainsi que la nation Wendat. Les travaux du comité permettent la prise en compte des intérêts, des attentes et des enjeux de la communauté dans la gestion des projets et des activités du Port de Québec, de même que leurs impacts et retombées. Le CCVQ s'est joint au CCPC en 2017.

Au cours de la dernière année, les discussions du comité ont porté sur le bilan de la 3^e année d'opération du bain portuaire dans le bassin Louise, le *Plan d'utilisation des sols* du Port de Québec, la circulation et le bruit des véhicules lourds sur l'axe rue St-Paul/boul. Champlain, le *Fonds initiative citoyenne* (FIC), les *Espaces portuaires* au Musée de la civilisation, le projet *Discoglace* à l'Agora, le projet de terminal de conteneurs de QSL, le déplacement du Hangar 103, l'amélioration des communications avec les citoyens, le bruit occasionné par les opérations du terminal à grains du Groupe Sollio Agriculture, l'atelier participatif sur l'élaboration du parc boisé de la baie de Beauport et les travaux des Tables de bon voisinage.

Le CCVQ, représenté par son président, a assisté à **3 rencontres** (29 mai, 25 septembre et 4 décembre 2024).

À la fin de l'été 2024, le Port de Québec a entrepris une actualisation du Comité par rapport au mandat, à la composition et aux règles de fonctionnement. Cet exercice s'est fait par l'entremise d'entrevues individuelles avec chacun des membres. L'entrevue du CCVQ s'est

tenue le 8 août 2024. Les résultats de l'exercice ont été présentés le 22 octobre 2024.

b) Table de bon voisinage

L'Administration portuaire de Québec (APQ) a créé les Tables de bon voisinage pour aller à la rencontre des citoyens et mieux comprendre leurs préoccupations. Ces Tables rassemblent des citoyens et l'équipe des relations citoyennes du Port de Québec afin de réfléchir sur certains enjeux et travailler à améliorer le territoire portuaire et le milieu de vie collectif.

Les rencontres se font en fonction de deux secteurs:

- Secteur du Vieux-Limoilou et de Beauport
- Secteur de l'estuaire (Vieux-Port) et de l'anse au Foulon

Le CCVQ, représenté soit par Nadine Galy ou son président, a participé à la Table du Secteur de l'estuaire et de l'anse au Foulon en assistant à **2 rencontres** (11 septembre et 5 novembre 2024).

La réunion du 11 septembre 2024 était un forum déambulatoire pour recueillir des propositions de solution sur les enjeux suivants: la qualité de l'air, les nuisances sonores, les impacts visuels et le verdissement des installations. Au cours de la soirée, les échanges ont beaucoup porté sur le déplacement du Hangar 103 qui aura des impacts importants sur la qualité de vie des résidents du Cap-Blanc.

La réunion du 5 novembre 2024 était aussi un forum déambulatoire pour recueillir des propositions de solution sur les enjeux suivants: l'accès à l'eau, la circulation, les croisières et l'agrandissement des installations portuaires.

c) Déplacement du Hangar 103

À la fin d'août 2024, les résidents du Cap-Blanc ont découvert que l'entreprise QSL projetait le déplacement du Hangar 103 afin de faciliter la manutention des marchandises sur les quais. Ainsi, le hangar se retrouverait en bordure du boulevard Champlain face aux résidences des citoyens.

Les deux organisations citoyennes ont alerté l'Administration portuaire de Québec (APQ) quant à la manière cavalière avec laquelle les

résidents ont appris la nouvelle et à l'impact que l'immense hangar aurait sur leur environnement immédiat.

Le 10 octobre 2024, devant le tollé que suscitait dans la communauté le déplacement du hangar, l'APQ a convoqué les deux organisations citoyennes et des représentants des résidents du Cap-Blanc à une rencontre de concertation afin de faire le point sur le sujet.

Suite aux démarches entreprises par le Port auprès de QSL afin de répondre aux préoccupations des résidents du Cap-Blanc par le déplacement du hangar, les mesures de mitigation suivantes ont été acceptées:

- réalisation d'un aménagement paysager important pour tenter de camoufler le hangar;
- plantation d'arbres de grande dimension pour obtenir un écran visuel rapide;
- travaux effectués rapidement au printemps 2025;
- verdissement des clôtures longeant les propriétés du Port;
- réaménagement et paysagement de l'entrée de la rue de la Nouvelle-France;
- engagement formel de QSL quant à la réalisation des travaux inscrits dans le certificat d'autorisation qui sera émis par le Port.

d) Atelier sur le camionnage

Suite aux nombreuses interventions des deux organisations citoyennes et d'un regroupement de résidents du Cap-Blanc auprès du CCPC et dans les médias, le 10 décembre 2024, l'Administration portuaire de Québec (APQ) a convoqué tous les partenaires concernés à un atelier pour trouver des solutions durables à la problématique du camionnage et de la vitesse de circulation dans l'axe rue St-Paul/boul. Champlain.

Prenaient part à cette rencontre le Port de Québec, le directeur du transport et de la mobilité intelligente de la Ville, le Service de police de la Ville (SPVQ), l'entreprise G3 (silos à grain), le ministère des Transports et de la Mobilité durable et les deux organisations citoyennes.

Plusieurs pistes de solutions ont été explorées pour modifier l'environnement routier afin d'induire un comportement différent et diminuer la vitesse des conducteurs:

- abaissement de la vitesse à 40 km/h dans le secteur habité du Petit-Champlain jusqu'à l'Espace 400e en raison de la présence de 3 courbes serrées et de très nombreux piétons traversant de part et d'autre le chemin;
- sécurisation des feux pour piétons pour mieux délimiter le passage et orienter les piétons vers les marques sur la chaussée;
- validation de la distance de visibilité du feu pour piétons dans la courbe du boul. Champlain;
- contrôle plus récurrent de la part des policiers;
- campagne de sensibilisation auprès des camionneurs.

À ces pistes de solution s'ajoutent celles identifiées lors de la rencontre du 25 novembre avec la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc:

- plantation d'arbres afin de créer un effet d'entonnoir réduisant le champ visuel des conducteurs pouvant entraîner une réduction de vitesse, tel que démontré dans la littérature;
- ajout de trottoirs;
- réduction du nombre de voies de circulation;
- installation de panneaux « Site patrimonial » pour indiquer les limites de l'arrondissement historique du Vieux-Québec et sensibiliser les conducteurs à leur entrée dans une zone habitée patrimoniale.

Après la rencontre, la Ville s'est engagée à élaborer un plan d'action qui serait présenté au printemps 2025.

Le 8 mai 2025, la ville de Québec et l'APQ ont annoncé conjointement les mesures qui seront mises en place d'ici juin 2025 dans l'axe rue St-Paul/boul. Champlain.

La Ville a adopté les mesures suivantes :

- limite de vitesse de 40 km/h entre le quai de la Garde côtière sur le boulevard Champlain et l'intersection des rues Quai St-André et St-Pierre;

- marquage au sol de la limite de vitesse;
- installation d'un photo radar mobile sur le boul. Champlain;
- bonification de la signalisation d'interdiction pour les camions en transit;
- opération de sensibilisation et de contrôle du camionnage sur le boul. Champlain;
- sécurisation de la traverse pour piétons à l'intersection de la rue du Marché-Finlay;
- installation des panneaux « Site patrimonial » pour délimiter l'arrondissement historique.

Le Port a précisé les mesures qui étaient déjà en vigueur :

- feuillet remis à tous les camionneurs pour les sensibiliser à la conduite sécuritaire, aux règles de civilité en situation de conduite et à l'utilisation des itinéraires facultatifs pour éviter de circuler inutilement dans les secteurs du Cap-Blanc et du Vieux-Port;
- lettre d'engagement du Port envers les utilisateurs de ses installations à l'effet de respecter la qualité de vie des résidents, de respecter les règles de conduite sécuritaire et d'utiliser des itinéraires alternatifs.

11- Comité d'orientation du Fonds de mise en valeur et d'animation de Place Royale

Le Comité d'orientation du *Fonds de mise en valeur et d'animation de Place Royale* a été créé en 2021 suite à la vente de la maison Jean-Baptiste-Chevalier par le Musée de la civilisation (Gouvernement du Québec). À la demande du ministère de la Culture et des Communications, la somme provenant de la vente du bien culturel et patrimonial avait été placée dans un fonds dédié pour être consacrée à la mise en valeur et à l'animation de la Place Royale. Pour ce faire, un comité d'orientation a été formé pour conseiller le Musée de la civilisation qui a été mandaté pour gérer le fonds.

Le comité était composé de différents représentants du domaine de l'histoire, des arts et de la culture, du milieu touristique et des citoyens. Le CCVQ représentait les résidents du quartier sur ce comité. Il faisait, entre autres, valoir le caractère résidentiel du secteur et l'importance de considérer cette composante incontournable du quartier dans les projets d'animation et de mise en valeur du site touristique.

Au cours de la dernière année, le CCVQ, représenté par son président, a assisté à **2 réunions** (24 mai et 23 septembre 2024). La rencontre du 23 septembre était la dernière. Son mandat ayant été atteint, le comité a été dissous.

12- Comité cohabitation Vieux-Québec

Le Comité cohabitation Vieux-Québec a été créé au printemps 2023 par l'organisation communautaire du CIUSSS de la Capitale-Nationale (CIUSSSCN), en collaboration avec La Dauphine et l'équipe d'intervention pour le vivre-ensemble et la cohésion sociale de la ville de Québec, afin de discuter des enjeux de cohabitation dans le Vieux-Québec entourant les activités de La Dauphine.

Le comité est composé des représentants de différents organismes communautaires, du Service de police, de Parcs Canada et des citoyens. Le CCVQ et le Conseil de quartier représentent les résidents du Vieux-Québec sur ce comité. Nous y faisons part, entre autres, des réalités et des constats qui nous sont rapportés par les citoyens ou que nous avons constatés nous-mêmes.

Le Comité a pour but de rassembler tous les partenaires concernés afin de mieux se connaître, de mieux comprendre la réalité de l'itinérance et de trouver des pistes de solution pour améliorer et bonifier le vivre-ensemble.

Depuis janvier 2025, le comité se nomme Comité cohabitation Haute-Ville Est. Considérant que les problématiques étaient similaires et que les clientèles désaffiliées se déplaçaient d'un quartier à l'autre, les organismes communautaires du quartier St-Jean-Baptiste se sont joints au comité.

Au cours de la dernière année, le CCVQ, représenté par son président, a assisté à **4 réunions** (12 juillet 2024, 14 janvier, 18 mars et 9 mai 2025).

Lors des différentes réunions, le CCVQ a souligné la présence de plus en plus importante des itinérants dans tous les secteurs du quartier et de l'inconfort que cela crée. Nous avons mentionné les débordements (bruit, tapage, salubrité, intrusion dans les portiques, graffitis, consommation en public) que les résidents ont constatés ou auxquels ils ont été confrontés. Nous avons fait part que la rue D'Auteuil est peu fréquentée par les touristes et les résidents en raison de la présence des clientèles désaffiliées qui envahissent les trottoirs et l'escalier de la porte Kent. Nous avons ajouté que la porte St-Jean devient aussi un lieu

de rassemblement où cris et disputes dérangent les citoyens demeurant à proximité.

Le manque de services spécialisés à la haute-ville comparativement à la basse-ville et le manque de main-d'oeuvre ont particulièrement été identifiés par les intervenants communautaires. De plus, les intervenants ont souligné que le manque de toilettes publiques accessibles en tout temps et en toutes saisons cause un problème pour les citoyens qui se promènent dans le Vieux-Québec, mais il est encore plus important pour les itinérants qui n'ont aucune autre alternative.

Le CCVQ a souligné l'entente intervenue entre la Ville et Parcs Canada pour la réouverture des toilettes publiques sous la Terrasse Dufferin. Celles-ci ont été ouvertes en août 2024 et sont accessibles toute l'année selon un horaire quotidien. Par contre, le CCVQ a interpellé plus d'une fois la Ville pour une accessibilité plus grande des toilette publiques de la place D'Youville. Des interventions ont même été faites en vain au Conseil municipal. Le CIUSSSCN compte intervenir auprès de la Ville pour trouver une solution à cette situation inacceptable.

Le CIUSSSCN a présenté le projet de conversion de l'immeuble sis au 14 côte du Palais (anciennement Armée du Salut) en centre de service pour les clientèles désaffiliées et en lieu d'accueil pour les itinérants. Le centre ouvrira ses portes à l'hiver 2026. Nous avons sensibilisé l'organisme à la cohabitation qui sera très difficile sur le trottoir. Celui-ci est étroit permettant difficilement les rassemblements. De plus, il s'agit à cet endroit d'un débarcadère pour les autocars touristiques. Le CIUSSSCN a pris note.

Ce que le Comité a réalisé en 2024-2025:

- La Dauphine a engagé une intervenante de proximité afin de s'occuper des problématiques identifiées aux portes St-Jean et Kent ainsi que des débordements constatés par les résidents demeurant dans le secteur;
- production d'une trousse d'information pour les commerçants du Vieux-Port sur le comment agir envers une personne marginalisée ou désaffiliée;
- 12 mai 2025: présentation de la mission et des services de La Dauphine à la réunion du Conseil de quartier.

13- Comité aviseur Réverbère

En février 2024, la Ville annonçait officiellement la création de l'évènement *Réverbère* afin de mettre en valeur les arts de la rue, suite à l'abandon de ce volet depuis plusieurs années dans la programmation du FEQ.

Face aux réticences des résidents du Vieux-Québec (bruit, achalandage, dates retenues, quartier choisi, usurpation des espaces de stationnement sur rue par les visiteurs) à la venue d'un nouvel évènement dans leur quartier, la Ville a mis en place un comité aviseur sur lequel participent un représentant du CCVQ et du Conseil de quartier. Ce comité, piloté par le Bureau des grands évènements (BGE), a pour mandat de prendre en compte les préoccupations citoyennes afin que l'évènement ait le moins d'impact possible sur la qualité de vie des résidents.

En plus des préoccupations habituelles, nous avons demandé que les spectacles soient uniquement en français afin d'être conséquent avec notre identité et notre différence nord-américaine.

Au cours de la dernière année, le CCVQ, représenté par son président, a assisté à **3 réunions** (27 août et 5 novembre 2024, 13 janvier 2025).

23 septembre 2024: le CCVQ a assisté à la conférence de presse annonçant la programmation de l'évènement *Réverbère*. Conférence de presse sans journalistes mais en présence des partenaires de l'évènement.

La présence du CCVQ et du Conseil de quartier a été souligné et la Ville les a remerciés pour leur implication au sein du comité aviseur afin de faire valoir les appréhensions des résidents qui ont été prises en considération.

En marge de la conférence de presse, le CCVQ a rappelé à la Ville les préoccupations des résidents quant au moment choisi pour réaliser cet évènement dans notre quartier et le choix de notre quartier pour son déroulement. Nous avons mentionné que les résidents n'en avaient pas contre l'évènement en soi, mais contre la sollicitation toujours plus grande du Vieux-Québec pour réaliser des évènements. Nous avons

ajouté que nous étions satisfaits des discussions que nous avons eues au comité aviseur et de la réponse positive à l'égard de nos demandes.

11 octobre 2024: tel que demandé dans le cadre des discussions du comité aviseur, activité citoyenne à l'hôtel de ville pour souligner le début de *Réverbère*.

13 janvier 2025: lors de la rencontre du comité aviseur, nous avons exprimé notre déception quant à la décision de la Ville sur le retour de *Réverbère* en 2025 dans le Vieux-Québec aux mêmes dates.

Nous avons mentionné que nous participerions tout de même aux discussions du comité aviseur afin que les préoccupations citoyennes soient à nouveau prises en considération. Mais nous avons mentionné que nous souhaiterions que cet événement soit déconcentré vers d'autres quartiers de la Ville pour les prochaines éditions.

14- Rencontre avec les services municipaux

Soucieux de bien comprendre le cadre réglementaire municipal dans lequel nous sommes soumis, le CCVQ et le Conseil de quartier ont sollicité des rencontres avec les responsables municipaux de certains services.

a) Service de police de la ville de Québec

16 août 2024: rencontre avec un chef du SPVQ.

Sujets abordés :

- efficacité des interventions au 311;
- problématique de vitesse;
- circulation des véhicules bruyants;
- circulation des motos;
- camionnage sur le boul. Champlain;
- voie cyclable Dalhousie;
- circulation des autocars touristiques;
- utilisation abusive des zones de débarcadère;
- non-respect des zones de stationnement sur rue pour résidents;
- présence policière lors des grands évènements;
- utilisation de haut-parleurs extérieurs.

(13-14 août et 23 août, opération policière planifiées pour la surveillance des voies cyclables et en particulier sur la rue Dalhousie.)

8 octobre 2024: seconde rencontre avec un chef du SPVQ. Nous avons abordé différents sujets dont celui du camionnage sur l'axe rue St-Paul/boul. Champlain.

Sujets abordés :

- circulation des véhicules bruyants;
- grabuge et vandalisme;
- voie cyclable Dalhousie;
- circulation des vélos, des planches et des trottinettes sur la rue St-Jean;
- présence policière lors des grands évènements;
- non-respect des zones de stationnement sur rue pour résidents;
- camionnage sur le boul. Champlain.

(15 et 16 octobre 2024, opération policière conjointe avec la SAAQ sur le boul. Champlain.)

(7 au 10 novembre 2024, radar mobile sur le boul. Champlain.)

b) Bureau des grands événements (BGE)

8 octobre 2024: rencontre avec le directeur du BGE.

Sujets abordés :

- calendrier des événements dans le Vieux-Québec;
- rencontre des propriétaires de sites et des promoteurs;
- plaintes auprès du BGE;
- *Triathlon de Québec*;
- *FEQ*;
- musiciens de rue et amuseurs de rue;
- mise en valeur de *L'Accent d'Amérique*.

(Nous avons proposé d'examiner, à titre de projet pilote, la dénomination de quelques sites où seule la musique francophone et l'animation en français seraient permises dans le Vieux-Québec.)

16 avril 2025: rencontre avec le directeur par intérim du BGE.

Sujets abordés :

- musiciens de rue et amuseurs de rue;
- délocalisation d'événements;
- circulation et mobilité lors des grands événements;
- mise en valeur de *L'Accent d'Amérique*.

(Nous avons récidivé notre demande quant à la dénomination d'au moins un site où seule la musique francophone et l'animation en français seraient permises dans le Vieux-Québec.)

(Le BGE effectuera à l'été 2025 une collecte de données sur le fonctionnement des amuseurs de rue sur les différents sites.)

(Le BGE réalisera à l'été 2025 un sondage pour connaître la satisfaction et les attentes des différentes clientèles sur les prestations des amuseurs de rue.)

c) Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ)

30 octobre 2024: rencontre avec la directrice de la planification du territoire et gestionnaire responsable de la CUCQ.

Cette rencontre faisait suite à la résolution du Conseil adoptée à leur rencontre du 8 octobre.

Sujets abordés :

- accompagnement des citoyens dans leur demande de permis;
- montant accordé pour réaliser des travaux plus importants;

- admissibilité des subventions pour l'entretien des fenêtres;
- flexibilité dans le choix des matériaux pour des ouvrages non visibles de la rue;
- priorisation des demandes suite à un sinistre pour accélérer le traitement par les compagnies d'assurance;
- application rigoureuse du règlement sur l'affichage commercial.

d) Division du contrôle du milieu

14 novembre 2024: deux représentants du CCVQ et deux représentants du Conseil de quartier, rencontre avec le directeur de la Division du contrôle du milieu, responsable de l'application de la réglementation sur l'affichage commercial. Était aussi présente la conseillère du district Cap-aux-Diamants.

Sujets abordés :

- application de la réglementation;
- processus d'intervention des inspecteurs;
- efficacité des interventions au 311;
- processus de diffusion de la réglementation auprès des commerçants.

19 mars 2025: rencontre avec le directeur directeur de la Division du contrôle du milieu, responsable de l'application de la réglementation sur l'affichage commercial.

Sujet abordé :

- suites aux recommandations du rapport sur le paysage visuel et historique.

e) Service du transport et de la mobilité intelligente

15 janvier 2025: rencontre avec le directeur de Division de la gestion du stationnement.

Sujets abordés :

- *Politique de stationnement;*
- stationnement sur rue dans le Vieux-Québec;
- application de la réglementation;
- surveillance lors des grands événements;
- utilisation abusive des zones de débarcadère;
- achalandage (véhicule, foule) dans le quartier lors des grands événements.

15- Rencontres avec les organisations commerciales

Au cours de la dernière année, le CCVQ, en collaboration avec le Conseil de quartier, a poursuivi les échanges avec les commerçants. Ces échanges ont pour but d'inciter davantage les résidents à fréquenter les commerces du quartier et pour les commerçants à tenir davantage compte des besoins des résidents. L'idée est de développer plus de commerces de proximité et moins de commerces axés sur une clientèle touristique de passage.

Le Vieux-Québec est le seul quartier de la Ville qui regroupe quatre (4) organisations commerciales, soit la Société de développement commercial du Vieux-Québec (SDC du Vieux-Québec), la Société de développement commercial du Vieux-Port (SDC du Vieux-Port), la Société de développement commercial de la Grande Allée (SDC Grande Allée) et la Coopérative du Quartier Petit Champlain (COOP Petit Champlain). La SDC Grande Allée a été créée en 2024.

Sans rencontre statutaire avec la COOP Petit Champlain, nous rencontrons régulièrement son directeur général sur différents groupes de travail.

Étant récemment créée, nous souhaitons rencontré au cours de la prochaine année la SDC Grande Allée pour discuter de la qualité de vie des résidents sur la colline parlementaire.

a) SDC du Vieux-Québec

Nous discutons, entre autres, avec la SDC des impacts des activités festives élaborées par l'organisation commerciale afin qu'elles se déroulent bien.

24 mai 2024: rencontre avec le directeur général de la SDC.

Sujets abordés :

- *Cultures en ville;*
- *ambiance sonore sur rue;*
- *L'Accent d'Amérique;*
- *Fête du Vieux-Québec (proposition);*
- *programme de fidélisation;*
- *Réverbère (impacts);*
- *Marché de Noël allemand (impacts).*

4 septembre 2024: rencontre avec le directeur général de la SDC.

Sujet abordé :

- *Étrange Carnaval.*

(Tel que demandé, 26 octobre 2024, activité citoyenne pour souligner le début de *Étrange Carnaval.*)

12 novembre 2024: rencontre avec le directeur général de la SDC.

Sujet abordé :

- *Swing & Glisse.*

23 janvier 2025: rencontre avec le directeur général de la SDC.

Sujets abordés :

- jardins urbains;
- signature visuelle;
- illumination de la basilique-cathédrale Notre-Dame de Québec;
- *Marché de Noël allemand* (problématique d'achalandage);
- artistes de rue (site francophone);
- *Festibière*;
- *ComédiAh!*.

OFF Carnaval

Le CCVQ a été impliqué dès le départ avec la SDC, EXMuro et d'autres partenaires culturels à l'organisation de la fête de quartier hivernale, nommée *OFF Carnaval*, qui s'est tenue durant les deux weekends du *Carnaval de Québec*, soit les 8-9 et 15-16 février 2025.

Le CCVQ a fait partie du comité organisateur. L'objectif de la fête était de faire participer les résidents à des activités familiales extérieures.

Le CCVQ a assisté à **6 rencontres** (22 novembre, 28 novembre, 5 décembre, 17 décembre et 27 décembre 2024, 13 janvier et 11 mars 2025).

L'évènement, organisé dans un temps record, n'a pas suscité l'intérêt souhaité auprès des résidents du Vieux-Québec. Désireux de répéter l'expérience, les organisateurs dont le CCVQ veilleront à corriger la situation pour la prochaine édition en 2026.

b) SDC du Vieux-Port

Nous discutons, entre autres, avec la SDC des impacts des activités festives qui se déroulent dans ce secteur du Vieux-Québec afin qu'elles se déroulent bien ainsi que des projets élaborés par l'organisation commerciale.

À l'été 2024, la SDC a été très impliquée dans l'organisation des activités reliées à la *Transat Québec-St-Malo*, qui célébrait la 10e édition et le 40e anniversaire de la première traversée.

7 juin 2024: le CCVQ, en compagnie du Conseil de quartier, a participé à la rencontre rassemblant tous les partenaires touristiques concernés par le projet *Hiver urbain* (tourisme hivernal) visant à animer le secteur du Vieux-Port en hiver.

De cette rencontre a découlé, entre autres, la *Discoglace* à l'Agora et l'illumination d'un parcours reliant la haute-ville à la basse-ville. En accord avec ce projet, le CCVQ a cependant rappelé que cette illumination ne devait pas affecter la quiétude des résidents. Quant à la patinoire de l'Agora nous avons rappelé que la sonorisation ne devait pas nuire aux résidents demeurant à proximité.

(La *Discoglace* de l'Agora s'est tenue du 20 décembre 2024 au 9 mars 2025.)

(*Québec s'illumine*, parcours illuminé, s'est tenu du 10 décembre 2024 au 9 mars 2025.)

Enfin, nous avons aussi souligné qu'il n'était pas nécessaire de créer de nouveaux événements en janvier; les résidents ayant besoin d'une pause entre les fêtes de fin d'année et le Carnaval de Québec.

25 juin 2024: suite aux discussions que nous avons eues en mars avec le CA de la SDC, 5@7 maritime pour les résidents du Vieux-Québec au Bassin Louise permettant en plus de visiter les bateaux participant à la transat.

7 août 2024: tel qu'entendu avec la SDC, le CCVQ a informé le CIUSSSCN de la présence de plus en plus fréquente d'itinérants dans le Vieux-Port afin que la situation soit prise en compte lors des rencontres du Comité cohabitation Haute-Ville Est.

9 août 2024: rencontre avec le CA de la SDC.

Sujets abordés :

- itinérance;
- circulation des camions sur l'axe rue St-Paul/boul. Champlain;
- paysage sonore;
- paysage urbain et historique;
- protection du produit touristique.

23 octobre 2024: rencontre avec le CA de la SDC.

Sujets abordés :

- priorités des citoyens;
- projet de signature visuelle de la SDC;
- problème d'infiltration d'eau dans la rue Sous-le-Cap;
- marché fermier;
- funiculaire.

10 décembre 2024: le CCVQ a assisté à la conférence de presse annonçant la programmation de l'évènement *Hiver urbain* au cours de laquelle nous avons souligné l'étroite collaboration avec la SDC qui a tenu compte des préoccupations citoyennes dans la mise en oeuvre de cet évènement hivernal.

8 avril 2025: le CCVQ a participé à la rencontre spéciale des commerçants avec la conseillère du district Cap-aux-Diamants.

Sujets abordés :

- problème d'infiltration d'eau dans la rue Sous-le-Cap;
- projet de signature visuelle de la SDC;

16- Rencontres avec des étudiants

21 octobre 2024: rencontre avec une classe d'étudiants en géographie du tourisme du Cégep de Ste-Foy.

Après avoir étudié les impacts positifs et négatifs du tourisme de masse dans le monde, la professeure voulait présenter aux étudiants un exemple concret des impacts sur une population locale d'un secteur touristique achalandé près de chez eux, soit le Vieux-Québec.

L'exposé, qui a été fait aux étudiants, comprenait un court historique du CCVQ et de ses actions suivi de la présentation des enjeux pour les citoyens de vivre dans un quartier très touristique. Par la suite, en guise de moyen pour tenter d'atténuer les irritants et pour rendre la cohabitation plus viable, nous leur avons parlé du colloque sur le tourisme « autrement » et de ses retombées.

Les étudiants ont beaucoup apprécié.

21 novembre 2024: rencontre avec deux étudiantes du Cégep Garneau qui, dans le cadre du cours *Recherche et méthodologie en science humaine*, effectuaient un travail sur les impacts du tourisme de masse sur la qualité de vie des résidents du Vieux-Québec.

En réponse à une série de questions, le CCVQ a exposé les problèmes engendrés par le tourisme de masse, tels la circulation abondante, les trottoirs bondés, l'invasion des autocars touristiques, la perte de commerces de proximité, la plaie du Airbnb illégal et les manquements au civisme et au vivre ensemble de certains festivaliers.

Nous avons mentionné que les deux organisations citoyennes avaient déjà initié une réflexion sur les impacts du tourisme de masse lors du colloque sur le tourisme « autrement » tenu en décembre 2021, dont le rapport est disponible sur notre site web.

Nous avons également abordé d'autres problématiques, tels le paysage sonore affecté par le bruit, le manque de services de proximité et la non convivialité des lieux de socialisation.

5 mars 2025: autre rencontre avec une classe d'étudiants en géographie du tourisme du Cégep de Ste-Foy.

Les étudiants ont beaucoup apprécié et l'expérience pourrait être répétée à une prochaine session.

26 mars 2025: rencontre virtuelle avec une étudiante en sciences politiques de l'Université Laval.

Dans le cadre d'une étude portant sur la façon dont la collaboration entre acteurs publics et privés influence l'efficacité et la durabilité des efforts de préservation du patrimoine bâti dans le Vieux-Québec, l'étudiante voulait connaître les responsabilités du CCVQ en matière de protection du patrimoine dans notre quartier.

En réponse à une série de question, le CCVQ a expliqué son rôle et énuméré les moyens dont nous disposons pour influencer les acteurs publics que sont la Ville et Parcs Canada à la protection du patrimoine. À cet effet, nous lui avons mentionné que le CCVQ intervenait dans les médias, au Conseil municipal, lors des consultations publiques, à la Table de concertation du Vieux-Québec et en produisant des rapports tels ceux sur le paysage sonore et le paysage urbain et historique. À ces interventions s'ajoutaient les gestes que posaient les résidents du quartier en prenant soin de leurs immeubles.

17- Participation à des séances d'information et de consultations publiques

Au cours de la dernière année, le CCVQ a assisté à **13 séances** d'information et de consultation.

22 mai 2024: le CCVQ a participé à la consultation publique pour la révision du *Plan d'utilisation des sols* (PUS) du Port de Québec.

Après une présentation du plan préliminaire, les citoyens invités pouvaient réagir aux différentes orientations en faisant leurs commentaires lors d'un parcours thématique.

Le plan se décline en 4 orientations ayant chacune des objectifs. Il concerne les 4 secteurs du Port: Anse au Foulon (le long de la promenade Samuel-De Champlain), Pointe-à-Carcy (Vieux-Port et bassin Louise), Estuaire (embouchure de la rivière St-Charles et silos à grain) et Beauport (baie).

Contrairement au plan précédant, le futur plan ne se présentera pas en une liste de projets à faire mais plutôt en une suite d'objectifs à rencontrer dans le cadre desquels devront s'intégrer les projets futurs du Port.

Le plan a été élaboré en collaboration avec la Ville, Destination Québec cité, la communauté Wendat et une firme en aménagement urbain. Des groupes de citoyens auraient aussi été rencontrés. Le plan recherche l'équilibre entre la présence urbaine à proximité et le pôle économique portuaire.

Le futur plan élimine les réserves foncières qui avaient été consacrées à l'anse Brown et à la baie de Beauport pour le développement du port.

Lors du parcours thématique, le CCVQ a fait les commentaires suivants:

- réaliser le sentier fluvial qui a été « promis » lors de la construction du STROM Spa;
- permettre un meilleur accès au fleuve pour les citoyens à la place des Canotiers;
- concentrer les croisières au Terminal 30;
- intégrer le projet d'aménagement de l'anse Brown;

- réduire le camionnage sur l'axe rue St-Paul/boul. Champlain et mieux contrôler les excès de vitesse et de bruit;
- entretenir et mettre en valeur l'illumination des silos de G3;
- contrôler le bruit occasionné par les activités portuaires de l'Anse au Foulon;
- intégrer le projet d'aménagement du boisé de la Baie de Beauport;
- créer un centre d'interprétation du Port
(En janvier 2025, le Port a créé les *Espaces portuaires* en collaboration avec le Musée de la civilisation - expositions et conférences);
- desservir la baie de Beauport avec un service de transport en commun.

1er juin 2024: le CCVQ a complété le questionnaire en ligne concernant la *Stratégie en sécurité routière 2025-2029*.

Le CCVQ a proposé les idées suivantes:

- accélérer l'arrivée de la phase piéton lorsque celle-ci a été demandée par le bouton-poussoir (réduire l'attente);
- aménager des avancées de trottoirs pour rendre plus visibles les piétons et réduire la longueur de la traversée;
- marquer convenablement les passages pour piétons et pour écoliers;
- aménager des passage pour piétons et pour écoliers surélevés;
- aménager les rues en fonction de la vitesse affichée;
- signaler convenablement et efficacement les passages pour écoliers dans le Vieux-Québec;
- contrôler et diminuer la circulation des camions dans l'axe rue St-Paul/boul. Champlain.

17 juin 2024: le CCVQ a assisté à la séance d'information citoyenne en mode virtuel sur les travaux qui seront réalisés en 2027 sur les rues du Parloir, Donnacona et des Jardins.

L'objectif des travaux est de sécuriser et de bonifier la circulation des piétons et des écoliers qui empruntent ces rues, de réduire l'emprise des véhicules et d'embellir les rues.

Lors de ses interventions, le CCVQ a :

- proposé un scénario différents de ceux soumis pour la rue du Parloir qui aurait les avantages suivants: réduction de la chaussée à l'entrée de la rue, élargissement du trottoir près du restaurant pour permettre une terrasse sur une certaine longueur le long de l'immeuble et conserver une largeur de chaussée permettant 3 corridors de véhicules comme cela se fait présentement pour emmagasiner plus de véhicules et éviter un accumulation sur la rue St-Louis;
- appuyé la proposition d'une citoyenne d'étendre la zone débarcadère de l'école sur tout le côté Nord de la rue St-Louis et d'ajouter un brigadier scolaire pour contrôler la circulation à l'intersection des rues du Parloir et St-Louis;
- demandé d'examiner les impacts qu'aura l'élimination du stationnement de la cathédrale Holy Trinity qui sert de débarcadère au CPE Les Petits Murmures;
- demandé à nouveau l'installation d'un panneau lumineux pour rendre plus visible la traverse pour écoliers de la rue St-Louis.

27 septembre 2024: le CCVQ a complété le questionnaire en ligne concernant l'évaluation des mesures d'apaisement de la circulation dans le quartier latin, au Sud de la rue St-Louis ainsi que sur la rue St-Louis.

Le CCVQ a souligné le cafouillage qui a affecté le démarrage de la zone partagée au Sud de la rue St-Louis. Nous avons mentionné le contrôle d'accès inefficace. Nous nous sommes élevés contre l'usage illégal de la rue Ste-Ursule comme zone de stationnement privé pour certains commerçants. Nous avons précisé l'absence d'intervention policière ou des agents de stationnement pour régulariser la situation.

Quant aux mesures d'apaisement sur la rue St-Louis, le CCVQ a dénoncé l'absence d'amélioration pour la circulation des piétons; les trottoirs étant occupés par des terrasses et des pots de fleurs. Nous avons mentionné aussi l'apparence de certaines terrasses. Nous avons également dénoncé le non respect des panneaux ARRÊT qui avaient été ajoutés à certaines intersections.

7 octobre 2024: le CCVQ a assisté à la séance d'information citoyenne en mode virtuel sur le futur *Plan d'urbanisme et de mobilité*. Nous avons souligné que la thématique sur le milieu de vie ne tenait pas compte de la *Vision événementielle* qui impacte la qualité de vie des citoyens.

8 octobre 2024: dans le cadre de la séance du Conseil de quartier, le CCVQ a participé à la consultation sur la modification du *Règlement de l'arrondissement sur l'urbanisme* concernant l'usage C-10 (établissement d'hébergement touristique).

Le CCVQ a signifié son accord sur les modifications proposées qui limitent le nombre de zones où cet usage sera permis protégeant les immeubles à logements existants.

Nous avons demandé à la Ville de contrôler davantage l'hébergement touristique collaboratif illégal. Nous avons réitéré notre demande à ce que le permis, accordé à un particulier pour faire de l'hébergement touristique collaboratif dans sa résidence principale, soit affiché à la vue de tous à l'extérieur de l'immeuble pour que l'existence de ce commerce soit connu.

(Cette demande n'a pas été retenue par la Ville.)

19 octobre 2024: le CCVQ a participé à l'hôtel de ville au café-causerie afin d'échanger avec les élus et les fonctionnaires sur les mesures d'apaisement de la circulation dans le quartier latin et au Sud de la rue St-Louis ainsi que sur la rue St-Louis.

Nous avons repris les commentaires émis le 27 septembre dans le formulaire complété en ligne.

7 novembre 2024: le CCVQ a pris part à l'activité citoyenne concernant la préparation du futur *Plan d'urbanisme et de mobilité* (PUM) de la Ville.

L'assistance provenait de 5 districts (Cap-aux-Diamants, St-Roch-St-Sauveur, Limoilou, Montcalm-St-Sacrement et Maizerets-Lairet).

L'atelier guidé et orienté consistait à recueillir les commentaires des citoyens sur les sept (7) thématiques qui seront abordés dans le plan d'urbanisme et de mobilité, soit environnement, milieu de vie, mobilité, population, sécurité et urbanisme.

Sur la thématique « environnement », le CCVQ a répondu positivement à l'effet que les milieux naturels et la biodiversité se dégradent dans notre district (ex: coteau Ste-Geneviève dont le boisé se dégrade

énormément en regard du manque d'entretien et de la diversité des plantations qui s'est altérée avec le temps). Nous avons donc soumis comme sujets importants à être abordés dans le PUM: la qualité de l'eau, la diversité des végétaux et des animaux et la place de l'arbre.

Sur la thématique « économie », le CCVQ a répondu que les conditions actuelles étaient défavorables à un développement économique durable (ex: les activités portuaires, l'industrie touristique et le manque de commerces de proximité qui impactent de plus en plus la qualité de vie des résidents des quartiers centraux). Nous avons donc soumis comme sujets importants à être abordés dans le PUM: le dynamisme du centre-ville et des pôles d'activités, la vitalité des rues commerciales et les services de proximité et la remise en question des activités touristiques tout au long de l'année dans le Vieux-Québec.

Sur la thématique « sécurité », le CCVQ a répondu positivement à l'effet que les changements climatiques ont un impact sur la sécurité des citoyens (ex: les épisodes répétitifs de débordement du fleuve, les canicules de plus en plus régulières et longues pour lesquelles la Ville devra prévoir l'ajout de fontaines et de lieux de rafraîchissement). Nous avons aussi mentionné l'importance de tenir compte des nouvelles technologies en matière d'énergie, tel les panneaux solaires dont l'installation serait refusée actuellement par la CUCQ. Nous avons également indiqué l'impact sur l'approvisionnement alimentaire en raison des effets de la température sur les cultures. Nous avons donc soumis comme sujets importants à être abordés dans le PUM: l'approvisionnement en eau potable, le maintien des services municipaux de base et les pollutions liées aux activités humaines tel le transport individuel.

2 décembre 2024: le CCVQ a complété le questionnaire en ligne concernant la future *Politique de stationnement* de la Ville.

Favorable aux grands principes du projet de politique, le CCVQ a proposé les idées suivantes:

- privilégier les résidents dans l'attribution des vignettes sur rue;
- privilégier les résidents dans l'attribution des espaces dans les stationnements municipaux;
- privilégier les résidents dans l'attribution des espaces dans les stationnements intérieurs du Vieux-Québec;

- permettre une location saisonnière (hiver) dans les stationnements intérieurs du Vieux-Québec;
- appliquer rigoureusement la réglementation sur le stationnement (ajouter des effectifs et/ou modifier les horaires);
- prévoir le remorquage lors d'une infraction dans un espace de stationnement réservé aux résidents (vignette);
- prévoir un contrôle par les agents de stationnement dans le Vieux-Québec lors des grands événements.

20 janvier 2025: le CCVQ a participé à l'atelier d'échange en ligne concernant la *Stratégie en sécurité routière 2025-2029*.

Lors des interventions, le CCVQ a soulevé les éléments suivants:

- la difficulté d'appliquer les mesures dans le Vieux-Québec en raison de la géométrie des intersections et de l'étroitesse des rues;
- la nécessité d'entretenir les débarcadères d'autobus en hiver;
- le besoin de marquer les passages pour piétons plus tôt au printemps;
- l'accélération de l'arrivée de la phase piéton lorsque celle-ci a été demandée par le bouton-poussoir pour éviter des comportements dangereux dus à l'impatience;
- la difficulté de sécuriser les passages pour écoliers dans le Vieux-Québec (ex: passage pour écoliers sur la rue St-Louis pour lequel les citoyens, les parents et la direction de l'école des Ursulines tentent depuis plusieurs années de corriger la situation).

6 février 2025: le CCVQ a assisté à la séance d'information citoyenne en mode virtuel sur les fouilles archéologiques qui seront effectuées à l'été 2025 sur la rue De Buade.

Les fouilles archéologiques effectuées en 2025 sont la première étape de la réfection de la rue. En 2026, Hydro Québec reconstruira la chambre électrique située sous la rue. En 2027, la Ville finalisera le réaménagement de la place de l'hôtel de ville en le prolongeant sur la rue De Buade.

La Ville a tenu à rassurer les citoyens en précisant que la rue De Buade restera ouverte à la circulation durant les fouilles.

Le CCVQ s'est préoccupé de la circulation des autocars touristiques en 2026 et 2027 lorsqu'au même moment Parcs Canada effectuera des travaux sur les fortifications le long de la rue des Remparts. On nous a répondu que cette problématique serait examinée lorsque la cédule des travaux aura été déterminée.

12 mars 2025: le CCVQ a assisté à la soirée d'information citoyenne en mode virtuel sur les mesures d'apaisement de la circulation dans le Vieux-Québec en 2025.

En vue de consolider ce qui avait déjà été expérimenté, les mesures mises en place en 2024 seront reprises en tenant compte des commentaires des citoyens en vue de les améliorer et de les rendre plus efficaces.

Ainsi, le CCVQ était satisfait de constater que les préoccupations et les commentaires qu'il avait formulés l'an dernier durant l'expérience et par la suite lors du post mortem avaient été retenus. Nous espérons que les mesures proposées soient vraiment mises en place dès le début de l'exercice, contrairement à l'an dernier où ce fut le chaos pendant toute la durée de l'expérience.

Par contre, le CCVQ et le Conseil de quartier n'étaient pas d'accord avec l'inversion du sens unique sur la rue Ste-Ursule et ont demandé à la Ville de revoir la décision.

(Une rencontre spéciale avec la conseillère a été tenue à cet effet le 10 avril 2025. Ce que nous avons proposé pour répondre aux différents besoins durant l'été: instaurer un double sens de circulation comme l'an dernier et conserver le stationnement pour résidents en bordure de rue.)

(Le 14 mai, 2025 le CCVQ apprenait que la proposition faite à la rencontre du 10 avril avait été retenue par la Ville.)

10 avril 2025: le CCVQ a assisté à l'assemblée publique de consultation concernant les modifications règlementaires pour la requalification de l'îlot Dorchester.

L'orientation municipale qui a été prise pour ce projet aura un impact sur le développement futur du quartier St-Roch et sur d'autres secteurs de la Ville. Même si le projet de l'îlot Dorchester ne touche pas directement le Vieux-Québec, la construction d'édifices en hauteur dans St-Roch a inévitablement des impacts sur les percées visuelles du Vieux-Québec.

C'est la raison pour laquelle le CCVQ a appuyé les démarches citoyennes des résidents de St-Roch et a signé la pétition à l'encontre des modifications au PPU. C'est aussi la raison pour laquelle le CCVQ est intervenu au Conseil municipal le 4 février pour faire valoir ses réticences sur le projet de l'îlot Dorchester.

Plus de 200 personnes ont participé à la consultation. L'assistance provenait autant des quartiers St-Roch, St-Jean-Baptiste et Vieux-Québec.

De nombreuses modifications intéressantes ont été apportées au projet, mais ce qui dérange le plus est la tour de dix-sept (17) étages malgré son abaissement par rapport au projet initial.

Les modifications réglementaires proposées visent à permettre l'intégration du projet dans le futur PPU modifié.

Durant la période de questions, les principaux points soulevés par l'assistance concernaient surtout la tour de dix-sept (17) étages. Tout en étant très polis, les gens ont manifesté leur colère, leur impuissance et leur grande déception envers la tour.

L'intervention du CCVQ a porté sur l'obstruction des percées visuelles qui caractérisent la Ville et favorisent la vue sur l'horizon. Nous avons précisé que l'obstruction de ces vues serait irrécupérable et préjudiciable. Nous avons mentionné que le Vieux-Québec avait déjà été affecté par l'altération irréversible du paysage visuel, soit avec l'agrandissement de l'hôtel Le Capitole dont la tour obstrue les percées visuelles de la rue D'Auteuil vers Les Laurentides, et la construction dans St-Roch de l'immeuble Le Watson près des bretelles de l'autoroute et qui a le même effet sur la vue des Laurentides. Nous avons souligné que les projections présentées par le promoteur étaient trompeuses en laissant sous-entendre que les percées visuelles seraient toujours présentes de chaque côté d'un immense cube noir. Nous avons aussi mentionné comprendre la frustration des citoyens qui apprennent que le consensus obtenu lors de l'adoption du PPU existant est mis au rancart pour les besoins d'une entreprise privée. Nous avons conclu que ce geste affectait grandement la confiance des citoyens envers le processus de consultation publique.

18- Participation à des colloques/forums

29 janvier 2025: le CCVQ a participé au dévoilement des conclusions des *Francophonies de l'innovation touristique* (FIT 2025), colloque organisé par Destination Québec cité (DQc). Il s'agissait de l'aboutissement des travaux collaboratifs menés par une vingtaine d'experts de la francophonie réunis autour du thème central : « Innover pour un tourisme durable: vision, impacts positifs du tourisme et préservation des patrimoines ».

S'appuyant sur leurs propres expériences, les experts provenant du Québec, de différentes régions de France et de Belgique ont analysé la façon dont le tourisme se pratique dans la région de Québec afin de bonifier et d'améliorer les façons de faire.

Les discussions des participants vont orienter les actions de DQc vers une vision ambitieuse pour le tourisme de demain :

- un tourisme plus durable, conscient, multimodal et expérientiel;
- des destinations qui s'appuient sur une exploitation stratégique des données et une gouvernance concertée;
- un engagement vers la régénération du patrimoine naturel et culturel, avec des actions concrètes favorisant la cohabitation entre tourisme et résidents, dans une logique de croissance équilibrée.

Lors des interventions, le CCVQ a exprimé les commentaires suivants:

- les conclusions du colloque allaient dans le même sens que celles du colloque sur le tourisme autrement organisé par les deux organisations citoyennes en 2021, soit, entre autres, la participation des citoyens au processus décisionnel, la protection du produit, le tourisme de proximité et l'animation des communautés;
- les retombées du colloque sur le tourisme autrement s'inscrivent dans les conclusions du FIT 2025, tel le dialogue entre les organisations citoyennes et les organisateurs des grands évènements.

Un des participants a souligné qu'il restait encore du travail à faire avant que tous les partenaires, incluant les résidents, travaillent ensemble parce que l'industrie touristique est encore très individualiste.

27 mars 2025: le CCVQ a participé au Sommet PUM concernant l'élaboration du futur *Plan d'urbanisme et de mobilité* (PUM) de la Ville. L'activité sur invitation conviait les partenaires et les citoyens des arrondissements qui avaient participé aux ateliers thématiques dont celui qui s'est tenu le 7 novembre 2024 pour La Cité-Limoilou.

En plus des différentes présentations qui expliquaient les raisons et les avantages d'un PUM, la Ville a présenté le processus d'élaboration du PUM. Quant aux orientations, elles étaient inscrites sur des grands tableaux pour chacune de ses composantes: milieux de vie, mobilité, population, sécurité, urbanisme, économie et environnement. Étaient intégrés à ces composantes les commentaires émis par les citoyens lors des ateliers.

Le CCVQ a pu noter des éléments qu'il avait abordé lors de l'atelier du 7 novembre et qui ont été intégrés au PUM.

- **Mobilité**

Dans la composante « mobilité », un élément concernant la livraison des marchandises (camionnage) a été ajouté: « planifier et organiser efficacement la livraison des marchandises dans la ville en favorisant des logistiques de transport adaptées à l'aménagement des milieux de vie, aux activités commerciales et à l'innovation dans les pratiques ».

Cet ajout fait directement référence à la problématique de camionnage dans l'axe rue St-Paul/boul. Champlain maintes fois décriée.

Il n'y a cependant aucune référence sur l'amélioration des liens entre la basse-ville et la haute-ville.

- **Sécurité**

Dans la composante « sécurité », un élément concernant les pollutions urbaines a été ajouté, soit la « gestion de l'éclairage et qualité de l'air ».

Il n'y a cependant aucune référence au paysage sonore.

- **Urbanisme**

Dans la composante « urbanisme », un élément concernant le patrimoine et les paysages a été ajouté: « faire vivre le patrimoine bâti et les paysages d'intérêt en les valorisant dans le développement et l'évolution des milieux de vie ».

Cet ajout fait directement référence à la protection des percées visuelles que nous avons soulevée dans le cas de l'îlot Dorchester et le projet du pont reliant les deux rives en face de Québec.

- **Économie**

Dans cette composante, la Ville concrétise sa vision événementielle dans le domaine de l'accueil touristique: « prévoir des aménagements qui soutiennent des activités touristiques à longueur d'année et dans une variété de lieux tout en valorisant l'identité de Québec et en respectant les différents milieux de vie ».

Il s'agit d'une de nos préoccupations, soit la sur-utilisation de notre quartier pour la tenue d'événements.

À ce sujet, le CCVQ devra poursuivre ses interventions auprès de la Ville et du Bureau des grands événements (BGE).

24 avril 2025: le CCVQ a assisté à la *Journée en intelligence d'affaires* organisée par Destination Québec cité (DQc). La rencontre avait pour but de faire le point sur la saison touristique 2024 et de sensibiliser l'assistance aux technologies IA qui peuvent être utilisées dans les activités quotidiennes d'une entreprise touristique.

En début de rencontre, DQc a abordé « l'effet Trump » dans le domaine de l'industrie touristique. DQc note une tendance vers un tourisme « patriotique » de la part des canadiens et des québécois, qui éviteront de se rendre aux États-Unis au cours des prochains mois.

De plus, DQc a noté auprès des clientèles américaines une incertitude au niveau de l'accueil en raison du comportement de leur président.

L'année 2024 a été très fructueuse sur le plan touristique:

- # total de touristes: 4,3 M (17% de plus que 2023)
 - 61% provient du Québec
 - 10% provient des autres provinces canadiennes
 - 14% provient des États-Unis
 - 15% provient des autres pays

- Ces touristes représentent à Québec un poids de 4,7 touristes par habitant comparativement à un poids de 1,7 pour Montréal!

- 65,3% de ces touristes ont séjourné dans un hôtel.

- Tous ces touristes ont injecté 2,5G\$ dans l'économie locale.

DQc prévoit des données semblables pour 2025 tout en étant prudent en raison de la tourmente politique en cours.

L'IA a été présentée comme un outil qui simule l'intelligence humaine pour être plus efficace. Les outils IA se divisent en deux catégories, ceux qui permettent de prédire et les autres qui permettent de générer tel la production de textes (ChatGPT). Dans le domaine touristique les technologies IA permettent de mieux anticiper l'achalandage touristique, d'optimiser les flux (équilibre) et d'ajuster le marketing.

Les spécialistes prédisent la fin prochaine des sites web dans le domaine touristique par leur remplacement par des planificateurs de voyage.

19- Relations avec les médias

Le CCVQ a participé à **29 activités médiatiques** au cours de la dernière année.

27 mai 2024: entrevue avec Radio-Canada concernant l'abandon des navettes du RTC durant les Grands Feux LotoQuébec, justifiant une économie de \$10 000. Le RTC soutenait que le service n'était pas rentable; seulement 4 00 personnes utilisaient les navettes durant les 8 jours de l'évènement.

Le CCVQ a indiqué sa surprise à l'égard de cette nouvelle et signifié sa grande déception. Nous avons mentionné que cet abandon allait complètement à l'encontre du dialogue que nous avons avec les partenaires des grands évènements et la Ville quant à l'usage du transport en commun pour venir dans le Vieux-Québec autant pour le visiter que d'assister à un évènement. Nous avons souligné les problèmes que la circulation automobile entraîne (congestion, bruit, pollution).

Nous avons mentionné que les Grands Feux et le RTC devraient faire la promotion du transport en commun pour venir assister aux feux d'artifice soulignant que le Vieux-Québec était déjà très fréquenté à cette période de l'année avec le tourisme, les vacanciers et les croisières.

Quant à l'économie recherchée par le RTC, nous avons souligné qu'elle était discutable par rapport aux problèmes de circulation qu'elle engendrera dans notre quartier.

(Reportage diffusé sur les différentes plateformes de Radio-Canada.)

31 mai 2024: entrevue téléphonique avec Radio-Canada qui voulait savoir si, un an après la démolition, nous en savions davantage sur les suites du dossier du 45 Ste-Geneviève.

Nous avons confirmé que le mur mitoyen avait été isolé et recouvert. Nous avons ajouté que le site devrait être aménagé afin d'éliminer la clôture actuelle et le recouvrir de gravier. Nous avons mentionné qu'au dernier Conseil municipal nous avons souligné le premier anniversaire de la démolition nocturne.

Quant à la suite des choses, nous avons indiqué que le dossier était présentement en cour et que nous n'en savions rien d'autre.

(Article publié le 2 juin 2024: « Ce qu'il reste de la saga du 45, avenue Sainte-Geneviève », sans retenir les propos du CCVQ.)

14 juin 2024: entrevue avec Radio-Canada concernant l'annonce faite la veille sur le retour du 3e lien sous la forme d'un pont autoroutier qui serait construit entre les installations du Port de Québec et l'Île d'Orléans. Le journaliste voulait connaître l'avis du CCVQ envers cette annonce.

Le CCVQ a manifesté sa surprise et sa grande déception à la venue d'un pont qui défigurerait à tout jamais le paysage visuel du Vieux-Québec et de la Ville.

Nous avons ciblé notre intervention uniquement sur l'impact destructeur d'une telle structure devant le promontoire de Québec. Nous avons mentionné que le patrimoine inclut également les percées visuelles qui doivent aussi être protégées.

Nous avons insisté sur le fait que la vue sur l'horizon, qui englobe Les Laurentides, la côte de Beaupré, le mont Ste-Anne, l'Île d'Orléans, le fleuve et la rive sud, serait complètement obstruée par une structure gigantesque. Nous avons ajouté qu'il en serait de même à la pointe de l'Île d'Orléans d'où la vue sur Québec serait bloquée.

Nous avons souligné que la structure qui devrait être construite, malgré les qualités architecturales qu'elle pourrait avoir, serait immense afin d'assurer le passage du trafic maritime commercial et des bateaux de croisière.

Nous avons indiqué que les percées visuelles dont bénéficie Québec font partie de son charme et de ses richesses. Elles sont appréciées des citoyens et recherchées par les visiteurs et les touristes.

Nous avons mentionné que nous espérons que cet aspect patrimonial, qui est aussi soulevé par la CDPQ Infra dans son rapport, serait pris en compte et qu'il serait mesuré en regard de sa perte et des conséquences que ça engendrerait.

(Entrevue diffusée au bulletin de nouvelles de midi à RDI et à celui de 18:00 à ICI Québec.)

21 juin 2024: entrevue téléphonique avec La Presse. Le journaliste voulait savoir si la perte du statut de l'UNESCO du Vieux-Québec nous inquiétait avec la construction du 3e lien (pont face à Québec).

Se référant au cas de Dresde, le CCVQ a mentionné que l'exemple démontrait qu'il fallait être vigilant et que la perte possible du statut UNESCO nous inquiétait. Nous avons répété les arguments sur le paysage visuel du site et les percées visuelles sur l'horizon autant de Québec que sur les autres endroits tels l'Île d'Orléans et Lévis.

Nous avons souligné que, même si la reconnaissance du Vieux-Québec par l'UNESCO était basée sur le berceau de la francophonie et les fortifications, il ne fallait pas négliger toute la richesse que représente le paysage visuel. Nous avons mentionné que sa beauté était reconnue depuis longtemps en citant Charles Dickens qui avait qualifié la ville comme la Gibraltar d'Amérique lors de sa venue à Québec en 1842. Nous avons ajouté que ce paysage visuel était recherché par les visiteurs et était très apprécié des citoyens. Nous avons ajouté que toute cette beauté serait altérée par la construction d'un pont. Nous avons mentionné que c'était maintenant qu'il fallait en être conscient parce qu'il sera trop tard pour le regretter quand le pont sera construit et que le paysage sera détruit.

(Article publié le 1er juillet 2024: « L'UNESCO, un oeil sur le 3e lien? ».)

26 juin 2024: entrevue avec Radio-Canada concernant la mise en oeuvre des mesures d'apaisement de la circulation dans le Vieux-Québec.

Nous avons indiqué au journaliste les lacunes que nous avons constatées en cette première journée de l'expérience dans les deux zones. Nous avons signifié au journaliste que nous exigeons que les correctifs soient apportés rapidement en prévision du weekend suivant qui serait fort achalandé du point de vue touristique.

Nous avons précisé aussi que nous étions d'accord avec la mise en place de ces mesures qui permettront d'apaiser la circulation et de faire ralentir les véhicules.

(Reportage diffusé au bulletin de nouvelles de 18:00.)

(En fin de journée, la Ville corrigeait les lacunes.)

1er juillet 2024: entrevue téléphonique avec Radio-Canada concernant l'impact d'un 3e lien (pont face à Québec) sur les percées visuelles.

Le CCVQ a répété les mêmes arguments qu'il avait évoqués dans l'entrevue précédente. Nous avons précisé qu'on ne pouvait commenter le futur projet de 3e lien n'en connaissant pas les tenants et aboutissants, mais qu'il fallait soulever l'impact visuel qu'aurait un pont gigantesque devant Québec. Quant au statut de l'UNESCO, nous avons rappelé qu'on ne pouvait présumer de ce que l'organisation ferait si le pont se construisait. Nous avons insisté sur l'importance de la vue sur l'horizon et les percées visuelles en soulignant qu'elles faisaient partie des caractéristiques de la ville et de son patrimoine. Nous avons conclu que notre intervention se voulait une mise en garde afin de tenir compte de cet aspect et de cette richesse que nous avons hérités au fil des ans et que nous devons préserver.

(Reportage paru sur le fil de presse de Radio-Canada et extraits repris lors des bulletins de nouvelles.)

2 juillet 2024: entrevue en direct à l'émission matinale de QUB animée par Alexandre Moranville-Ouellet. L'entrevue faisait suite à un article paru la veille dans La Presse (entrevue faite le 21 juin 2024).

Le CCVQ a répété les mêmes arguments exprimés dans l'entrevue précédente concernant le statut de l'UNESCO suite à la construction du 3e lien (pont face à Québec). Nous avons souligné qu'on ne pouvait commenter le futur projet de 3e lien n'en connaissant pas les tenants et aboutissants, mais qu'il fallait soulever l'impact visuel qu'aurait un pont gigantesque devant Québec. Quant au statut de l'UNESCO, nous avons rappelé qu'on ne pouvait présumer de ce que l'organisation ferait si le pont se construisait.

Nous avons mentionné que l'objectif de notre intervention était de sensibiliser les décideurs à prendre en compte le facteur paysage visuel dans l'analyse qui sera faite du projet de pont reliant Québec et Lévis. Nous avons insisté sur l'importance de la vue sur l'horizon et les percées visuelles en soulignant qu'elles faisaient partie des caractéristiques de la ville.

4 juillet 2024: entrevue téléphonique avec Le Soleil concernant le stationnement sur rue dans le Vieux-Québec durant le FEQ.

Le CCVQ a mentionné qu'avec la mise en place des mesures d'apaisement de la circulation au Sud de la rue St-Louis, nous envisagions une période plus calme du fait que les visiteurs n'auraient pas accès aux rues à l'intérieur de la zone et ne pourraient pas usurper les espaces de stationnement sur rue réservés aux résidents. Nous avons ajouté qu'il faudrait que la Ville soit vigilante dans les autres secteurs de la Ville où la pression sera forte pour l'usurpation des espaces sur rue, telles les rues Port-Dauphin et des Remparts. Nous avons mentionné que le CCVQ était intervenu à ce sujet au dernier Conseil municipal.

Nous avons aussi souligné la tranquillité retrouvée dans les rues résidentielles depuis la mise en place des mesures. Nous avons précisé que la deuxième zone partagée, réalisée à la demande des résidents, visait à résoudre un problème de vitesse et celui du stationnement sur rue.

(Article publié le 6 juillet 2024: « Les résidents de la haute-ville « prisonniers » pendant le Festival d'été ».)

16 juillet 2024: entrevue téléphonique avec NOOVO concernant le manque de toilettes publiques. Le journaliste réagissait à la pétition lancée par la conseillère Jackie Smith. Le journaliste voulait savoir si c'était une préoccupation pour le Vieux-Québec.

Le CCVQ a souligné que, depuis plusieurs années, nous étions intervenus auprès de la Ville sur le manque de toilettes publiques dans le Vieux-Québec. Nous avons mentionné que nos interventions ainsi que celles de l'Association des guides touristiques de Québec et du CIUSSSCN avaient finalement porté fruit. Nous avons mentionné que dans le Vieux-Québec trois nouveaux sites seraient accessibles sous peu. Nous avons cependant indiqué que l'ajout de ces sites ne réglerait pas tout parce que les heures d'opération n'étaient pas prolongées, tel les toilettes publiques de la place D'Youville.

Nous avons aussi mentionné le problème des gens qui urinent un peu partout durant le FEQ.

(Reportage diffusé au bulletin de nouvelles de 18:00, sans les propos du CCVQ.)

22 juillet 2024: entrevue téléphonique avec Le Devoir sur le « surtourisme ». La journaliste voulait savoir si Québec était déjà concernée par le phénomène ou pourrait l'être dans un futur proche.

Le CCVQ a énuméré les problématiques créées par le tourisme de masse sur la qualité de vie des résidents du Vieux-Québec, tel la circulation abondante, les trottoirs bondés, l'invasion des autocars touristiques, la perte de commerces de proximité, la plaie du Airbnb illégal et les manquements au civisme et au vivre ensemble de certains festivaliers.

Nous avons mentionné que les deux organisations citoyennes avaient déjà initié une réflexion sur les impacts du tourisme de masse lors du colloque sur le tourisme autrement tenu en décembre 2021, dont le rapport est disponible sur notre site web. Nous avons précisé que le message pour un tourisme autrement a percolé et a commencé à être appliqué par certains partenaires, dont l'administration municipale qui partage les grandes orientations du colloque.

Nous avons souligné la nécessité de déconcentrer les activités et de décroisonner l'offre. Nous avons mentionné le dialogue que nous avons initié et l'esprit de collaboration que nous souhaitons avoir avec les partenaires touristiques.

Malheureusement, aucun article n'a été publié à la suite de cette entrevue.

26 juillet 2024: entrevue téléphonique avec La Presse sur le « surtourisme ». Le journaliste voulait savoir si Québec était déjà concernée par le phénomène ou pourrait l'être dans un futur proche.

Le CCVQ a tenu les mêmes propos qu'avec la journaliste du Devoir.

Nous avons parlé du colloque sur le tourisme autrement tenu en décembre 2021, dont le rapport est disponible sur notre site web. Nous avons parlé des retombées. Nous avons souligné la nécessité de déconcentrer les activités et de décroisonner l'offre. Nous avons mentionné le dialogue que nous avons initié et l'esprit de collaboration que nous souhaitons avoir avec les partenaires touristiques.

Nous avons conclu que nous devons être constamment vigilants en martelant le message.

(Article publié le 25 août 2024: « Pour en finir avec le surtourisme ».)

1er août 2024: entrevue téléphonique avec Radio-Canada concernant l'annonce du projet de terminal de conteneurs de QSL.

Le CCVQ a signifié son incompréhension quant à l'annonce parce que le projet n'avait jamais été traité au Comité de cohabitation Port-Communauté. Nous avons mentionné que nous avons sollicité une rencontre avec l'Administration portuaire de Québec pour en savoir davantage. Nous avons souligné notre étonnement quant à la satisfaction du milieu politique local pour un projet qui ne semble pas encore existé.

(Article publié le 5 août 2024 sur le site de Radio-Canada: « Terminal de conteneurs : des liens de confiance « fragilisés » avec le Port de Québec »)

9 août 2024: en compagnie du Conseil de quartier, entrevue avec Radio-Canada concernant le camionnage sur l'axe rue St-Paul/boul. Champlain.

Nous y mentionnons les problèmes occasionnés par le camionnage dans le Vieux-Port; vitesse, bruit, pollution. Nous soulignons les nombreuses interventions que les deux organisations citoyennes ont faites à différents niveaux au cours des dernières années, que ce soit directement auprès du Port du Québec que de la Ville. Nous faisons aussi référence à la résolution du Conseil de quartier que le CCVQ a appuyé et qui a été transmise à la Ville. Nous indiquons le peu de mesures prises pour réduire la circulation importante de véhicules lourds dans cette partie du quartier. Nous proposons la mise en place d'un code d'éthique pour les camionneurs, le raccourcissement de la zone de livraison locale pour obliger plus de camions à emprunter d'autres itinéraires pour se rendre à destination, et une surveillance accrue autant du SPVQ que du contrôle routier de la SAAQ.

(Reportage diffusé le 10 août 2025 au bulletin de nouvelles de 18:00.)

(Article paru le 11 août 2025 sur le site de Radio-Canada: « Les camions suscitent crainte et dérangement dans le Petit Champlain ».)

14 août 2024: entrevue téléphonique avec le Journal de Québec concernant les mesures d'apaisement de la circulation mises en place

durant l'été dans deux secteurs du Vieux-Québec. La journaliste voulait connaître l'appréciation du CCVQ face à la situation.

Le CCVQ a d'abord précisé qu'il était très favorable à cette mesure, que nous promouvons depuis plusieurs années, afin d'apaiser la circulation dans le quartier et dans certaines rues résidentielles. Nous avons souligné que les mesures favorisaient la tranquillité pour les résidents en limitant/éliminant la circulation de transit et la vitesse de circulation des véhicules.

Quant à la mise en oeuvre des zones, nous avons insisté sur le cafouillage du début. Nous avons parlé du stationnement illégal sur la rue Ste-Ursule et de l'absence de contrôle de la part des policiers et des agents de stationnement. Nous avons souligné l'arrivée tardive de la barrière automatique à l'accès de la rue Hamel dans le quartier latin.

Nous avons indiqué que l'obtention des vignettes pour accéder à l'intérieur des zones avait été facile pour les résidents possédant un véhicules.

Nous avons mentionné que nous souhaitons qu'il y ait moins d'autocars touristiques dans le quartier pour réduire le bruit et la pollution et que le contrôle soit plus efficace.

Nous avons mentionné que nous serions présents au bilan qui serait fait par la Ville afin de faire part de notre vécu et des problématiques que nous avons constatées. Nous avons conclu que nous souhaitons que l'exercice se poursuive.

(Article paru le 17 août 2025: «Succès mitigé pour les zones piétonnes aménagées dans le Vieux-Québec pour «apaiser» la circulation automobile ».)

24 septembre 2024: entrevue téléphonique avec Radio-Canada concernant les projets de logements dans le Vieux-Québec. La journaliste voulait avoir le point de vue du CCVQ suite à la conférence de presse de l'opposition qui a fait une sortie contre l'administration municipale lui reprochant de ne pas respecter ses promesses dans le domaine du logement dans le Vieux-Québec.

Le CCVQ a indiqué qu'il y avait des projets en cours en vue de créer des logements pour accueillir de nouveaux résidents dans le quartier. Nous avons précisé que nous étions impatients de les voir se

concrétiser, mais les dossiers suivent leurs cours. Nous avons fait référence à l'îlot Charlevoix dont l'excavation débiterait sous peu suite à l'entente intervenue avec la Ville.

Nous avons parlé du programme de subventions pour les locaux vacants sur la rue St-Jean dont l'intérêt est réel auprès des propriétaires d'immeubles. Quant à St-Louis-de-Gonzague, nous avons rappelé l'achat récent par la Ville en vue de le transformer en logements abordables.

Le CCVQ a précisé que ces initiatives répondaient à ses attentes en vue d'augmenter la population du quartier.

(Reportage diffusé à l'émission matinale *Première heure*, sans aborder les propos du CCVQ.)

1er octobre 2024: entrevue avec Le Soleil concernant le début des travaux à l'îlot Charlevoix. La journaliste voulait savoir si le CCVQ était content de la mise en branle du chantier.

Le CCVQ a répondu que nous étions satisfaits que ce dossier, qui s'éternisait depuis plusieurs années, puisse enfin aboutir. Nous avons ajouté que le projet nous satisfaisait encore plus par l'inclusion d'une épicerie dans le nouvel immeuble.

Nous avons précisé que c'était le CCVQ et le Conseil de quartier qui avaient fait la lutte durant toutes ces années pour avoir une vraie épicerie dans cet immeuble plutôt qu'une halte alimentaire tel que prévu dans le projet initial. Nous avons mentionné que nous étions contents que le message ait finalement été compris par le promoteur.

Malheureusement, aucun article n'a été publié à la suite de cette entrevue.

10 octobre 2024: entrevue à la radio urbaine CKIA (88,3 FM) à l'émission matinale *Québec réveille!* sur le projet de l'Îlot Charlevoix et sur les besoins en logement dans le Vieux-Québec.

Le CCVQ a tenu les mêmes propos qu'avec la journaliste du Soleil.

Nous avons précisé que le contenu exact de la future épicerie restait à finaliser avec le promoteur, mais il était clair que nous voulions une épicerie du type *Marché Richelieu* comme dans le quartier St-Jean-Baptiste.

Nous avons aussi souligné que nous aurions préféré que le projet offre des logements abordables plutôt que des condos de luxe qui servent souvent de pied-à-terre pour une clientèle extérieure. Nous avons parlé du programme de subventions que la Ville a bonifié pour l'aménagement en logements abordables des locaux vacants au-dessus des commerces de la rue St-Jean et de la côte de la Fabrique. Nous avons aussi parlé de l'achat par la Ville des immeubles Collins, St-Louis-de-Gonzague et Foyer Nazareth pour lesquels des projets de logements abordables sont prévus par l'administration municipale.

25 octobre 2024: entrevue avec la radio urbaine CKIA (88,3 FM) concernant la problématique de vitesse sur le boulevard Champlain. (Reportage diffusé le 30 octobre à l'émission matinale *Québec réveille!*, sans aborder les propos du CCVQ.)

27 novembre 2024: entrevue avec TVA concernant la problématique de l'hébergement touristique collaboratif illégal dans le Vieux-Québec.

Le CCVQ a mentionné les problèmes que génère l'hébergement touristique collaboratif illégal sur la qualité de vie des résidents. Nous avons ajouté l'impact négatif que cette pratique avait sur la possibilité d'attirer de nouveaux résidents en usurpant des logements permanents.

Nous avons mentionné les interventions que nous avons faites auprès de la Ville au cours des dernières années. Nous avons souligné les efforts du Gouvernement et de la Ville qui ont modifié les réglementations. Nous avons insisté sur la nécessité de les renforcer à nouveau pour empêcher les illégaux récidivistes de ne plus continuer leur commerce.

Le CCVQ a interpellé directement la ministre du Tourisme à cet effet et nous avons sollicité une rencontre avec elle pour aborder le sujet. Nous avons proposé l'ajout de mesures tel, le scellé des logements

concernés, le scellé d'un immeuble concerné et l'expropriation s'il le fallait.

Nous avons mentionné la modification récente au *Plan d'urbanisme de La Cité-Limoilou* qui protégera tous les zonages résidentiels de notre quartier en interdisant tout hébergement touristique. Nous avons aussi indiqué le programme de subvention de la Ville pour la transformation des locaux vacants de la rue St-Jean et de la côte de la Fabrique en logements permanents abordables pour éviter qu'ils ne deviennent du locatif de courte durée.

(Reportage diffusé le 31 janvier 2025 à l'émission JE.)

(Série d'articles publiée dans le Journal de Montréal et le Journal de Québec du 31 janvier au 3 février 2025.)

10 mars 2025: entrevue avec le média Monvieuxquebec concernant le manque de musique francophone dans le Vieux-Québec.

Le CCVQ a mentionné qu'il fallait être conséquent avec notre statut de berceau de la francophonie en Amérique du Nord dont le slogan de la Ville est *L'Accent d'Amérique*. Nous avons ajouté que les visiteurs et les touristes venaient à Québec pour y côtoyer le fait français. Par conséquent, nous devrions être fiers de notre culture et la diffuser comme le font d'autres cultures quand nous voyageons.

Nous avons précisé que, plus d'une fois, le CCVQ et le Conseil de quartier ont fait des représentations auprès du Bureau des grands événements (BGE) pour que les artistes de rue utilisent davantage de la musique francophone. Nous avons ajouté que, lors de notre rencontre avec la conseillère Catherine Vallières-Rolland, nous avons proposé qu'en 2025 trois sites emblématiques de notre histoire où se produisent les artistes de rue soient identifiés comme exclusivement francophones. Nous avons souligné que le Conseil de quartier avait adopté une résolution en ce sens que le CCVQ a appuyé.

(Article paru le 10 mars 2025: « Le Comité des citoyens du Vieux-Québec plaide pour plus de musique québécoise dans les lieux publics ».)

11 mars 2025: en amont de la conférence de presse, entrevue avec Radio-Canada concernant les mesures d'apaisement de la circulation qui seront mises en place dans le Vieux-Québec à l'été 2025.

Dès le début, nous avons mentionné que nous avions hâte de prendre connaissance des détails et de l'application des mesures lors de la présentation aux résidents qui aurait lieu le lendemain. Mais, suite à l'article et au reportage radio parus le matin même, nous avons souligné que ce dont nous avons pris connaissance semblait répondre aux préoccupations que nous avons formulées l'an dernier durant l'expérience et par la suite lors du post mortem; ce qui nous encourageait.

Nous avons mentionné l'importance de ces mesures pour la qualité de vie des résidents afin de mieux contrôler la vitesse, de diminuer le nombre de véhicules de transit entrant dans le quartier, de réduire la circulation des autocars touristiques et de préserver les espaces de stationnement sur rue pour les résidents. Nous avons précisé que le Vieux-Québec, malgré son statut historique, patrimonial et touristique, avait les mêmes besoins que les autres quartiers habités de la ville.
(Reportage diffusé au bulletin de nouvelles de 18:00.)

11 mars 2025: entrevue avec le Journal de Québec concernant les mesures d'apaisement de la circulation qui seront mises en place dans le Vieux-Québec à l'été 2025.

Le CCVQ a répété les commentaires que nous avons dits au journaliste de Radio-Canada en précisant que nous ne connaissions pas tous les détails des mesures parce que la présentation aux résidents aurait lieu le lendemain.
(Article paru le 12 mars 2025: « Vieux-Québec: la limite de vitesse passe à 20 km/h et la Ville implante des rues partagées ».)

13 mars 2025: entrevue avec la radio urbaine CKIA (88,3 FM) concernant les mesures d'apaisement de la circulation qui seront mises en place dans le Vieux-Québec à l'été 2025.

Le CCVQ a signifié sa satisfaction face aux mesures annoncées. Nous avons souligné que les mesures répondaient aux préoccupations que nous avons formulées l'an dernier durant l'expérience et par la suite lors du post mortem; ce qui nous encourageait.

Nous avons mentionné l'importance de ces mesures pour la qualité de vie des résidents afin de mieux contrôler la vitesse, de diminuer le nombre de véhicules de transit entrant dans le quartier, de réduire la

circulation des autocars touristiques et de préserver les espaces de stationnement sur rue pour les résidents.

Au cours de l'entrevue, nous avons également abordé le manque de musique francophone dans les lieux publics.

23 avril 2025: entrevue téléphonique avec Le Soleil sur les toilettes publiques dans le Vieux-Québec. Le journaliste voulait faire le point sur notre intervention à la séance du Conseil municipal du 15 avril 2025. Il voulait savoir si nous trouvions qu'il y avait suffisamment de toilettes publiques dans le quartier et quel était l'horaire des lieux disponibles dans le Vieux-Québec.

Le CCVQ a beaucoup insisté sur les interventions répétées auprès de la Ville concernant les toilettes publiques de la place D'Youville. Nous avons mentionné que dans ce cas l'ouverture permanente du site était essentielle pour la cohabitation harmonieuse avec les clientèles désaffiliées pour éviter les débordements. Nous avons également souligné l'intervention du CIUSSSCN sur ce besoin.

(Article paru le 28 avril: « Plus de toilettes pour soulager le Vieux-Québec ».)

24 avril 2025: entrevue avec NOOVO concernant l'entrave importante dans la côte de la Montagne qui durera 2 ans. Le journaliste voulait connaître le point de vue des résidents sur cette nouvelle entrave et les inconvénients que cela causera.

Le CCVQ a précisé que les citoyens étaient au courant de l'existence de ces travaux mais n'avaient pas été consultés sur le plan de circulation qui serait mis en place. Nous avons souligné que cette entrave était problématique parce que la côte de la Montagne est un axe important pour l'entrée et la sortie du Vieux-Québec. Nous avons indiqué que cette entrave s'ajoutait aux autres qui prendraient place au cours des prochaines semaines dans notre quartier, tel les travaux de la rue De Buade et ceux sur la rue des Remparts sans oublier la côte du Palais.

Le CCVQ a souligné que nous suivrions la situation de près pour s'assurer que tout se passe bien et interviendrions auprès de la Ville au besoin si des ajustements étaient nécessaires.

À la fin de l'entrevue, nous avons profité de l'occasion pour rappeler qu'il était préférable de venir déambuler à pied dans le Vieux-Québec plutôt que de vouloir à tout prix y circuler en véhicule. Nous avons fait la promotion du transport en commun et des nombreux stationnements intérieurs existant près des fortifications.

(Reportage diffusé au bulletin de nouvelles de 18:00.)

8 mai 2025: entrevue avec la radio urbaine CKIA (88,3 FM) concernant les mesures d'apaisement de la circulation sur le boul. Champlain annoncées conjointement le matin même par la Ville et le Port de Québec.

Le CCVQ s'est dit satisfait de l'annonce qui avait été faite. Nous avons mentionné que les mesures qui seraient mises en place correspondaient aux pistes de solutions qui avaient été discutées lors de la rencontre avec la Ville et de l'atelier sur le camionnage organisé par le Port de Québec. Nous avons précisé qu'elles étaient l'aboutissement de nombreuses interventions auprès de ces organisations au cours des dernières années.

Nous avons ajouté que nous espérons que les mesures produisent les effets escomptés; réduire la circulation de camionnage, réduire la vitesse des véhicules, apaiser le secteur et sécuriser les résidents qui demeurent dans l'axe rue St-Paul/boul. Champlain et celle des visiteurs qui se déplacent d'un site touristique à l'autre le long de cet axe.

(Reportage diffusé le 9 mai à l'émission matinale *Québec, réveille!*)

8 mai 2025: entrevue avec TVA concernant les mesures d'apaisement de la circulation sur le boul. Champlain annoncées conjointement le matin même par la Ville et le Port de Québec.

Le CCVQ a répété les commentaires exprimés à la journaliste de CKIA.

(Reportage diffusé le 8 mai 2025 au bulletin de nouvelles de 18:00.)

8 mai 2025: entrevue avec Radio-Canada concernant les mesures d'apaisement de la circulation sur le boul. Champlain annoncées conjointement le matin même par la Ville et le Port de Québec.

Le CCVQ a répété les commentaires exprimés aux journalistes de CKIA et de TVA.

(Article paru le 8 mai 2025: « Vitesse réduite et autres mesures pour sécuriser la circulation dans le Vieux-Québec », sans aborder les propos du CCVQ.)

15 mai 2025: entrevue à la radio urbaine CKIA (88,3 FM) durant l'émission matinale *Québec, Réveille!* pour promouvoir l'assemblée générale annuelle (AGA) du CCVQ et inviter les résidents du Vieux-Québec à y prendre part.

(L'AGA s'est tenue le 20 mai 2025.)

Le CCVQ a aussi abordé les dossiers importants sur lesquels il s'est impliqué au cours de la dernière année et qui ont été discutés lors de l'AGA.

20- Page Facebook du CCVQ

Le CCVQ a continué à être actif sur sa page Facebook au cours de la dernière année. Il y a déposé, entre autres, ses prises de position suite à des entrevues sur les sujets d'actualité municipale, des références à des articles de presse relatifs à certains dossiers qui l'interpellent ainsi que des informations relatives à des consultations publiques initiées par l'administration municipale.

La décision de Facebook concernant la publication des articles des médias canadiens a empêché le CCVQ de les diffuser sur sa page.

103 entrées ont été réalisées sur la page Facebook du CCVQ et ont généré de nombreuses interactions.

Mensuellement, plus de 739 personnes visitent la page. Plus de 1 548 personnes et organismes sont abonnés à la page.

De plus, au cours de la dernière année, certaines publications ont suscité un grand intérêt, dont les suivantes:

- 14 juin 2024; 3e lien - impacts sur les percées visuelles (1 275 vues)
- 1 octobre 2024; îlot Charlevoix - début des travaux (546 vues)
- 4 octobre 2024; service d'autobus gratuit vers l'épicerie (516 vues)
- 4 novembre 2024; arbre au boulet - inauguration oeuvre d'art (823 vues)
- 6 décembre 2024; Marché de Noël allemand - 5 @ 7 citoyen (520 vues)
- 8 décembre 2024; Cavalier-du-moulin - découverte archéologique (877 vues)
- 16 décembre 2024; relocalisation du Hangar 103 (350 vues)
- 18 décembre 2024; 5 @ 7 du Carnaval de Québec (528 vues)
- 27 janvier 2025; Paysage urbain et historique - rapport (578 vues)
- 5 février 2025; îlot Dorchester - impacts sur les percées visuelles / appui du CVVQ aux résidents de St-Roch (22 745 vues)
- 7 février 2025; Jardin du Corps-de-Garde - visite de chantier (971 vues)
- 12 mars 2025; musique francophone dans le Vieux-Québec (377 vues)
- 13 mars 2025; mesures d'apaisement de la circulation dans le Vieux-Québec (477 vues)
- 21 avril 2025; prolifération des graffitis dans le Vieux-Québec (922 vues)
- 23 avril 2025; participation du CCVQ au Jour de la Terre (541 vues)
- 25 avril 2025; fermeture partielle de la côte de la Montagne (683 vues)
- 9 mai 2025; mesures de sécurisation dans le Vieux-Québec Basse-Ville (326 vues)

21- Interventions du CCVQ aux services 311 et 911

a) Plaintes au service 311

Le service 311 permet aux citoyens d'accéder aux services municipaux grâce à un numéro à trois chiffres. Ce service permet de répondre aux besoins des citoyens qui désirent obtenir de l'information, transmettre une requête ou faire une plainte, peu importe l'arrondissement habité.

Au cours de la dernière année, des administrateurs du CCVQ ont complété à **83 reprises** le formulaire en ligne pour communiquer avec le service 311 afin de déposer des plaintes concernant des problématiques qui enfreignaient la réglementation et dont certaines perduraient sans entrevoir une correction.

Malgré les courriels des fonctionnaires indiquant qu'une action serait entreprise, plusieurs des contraventions signifiées se sont poursuivies durant tout l'été.

La liste qui suit indique la date à laquelle la plainte a été faite et le sujet:

20 mai 2024: dimension d'une terrasse sur la chaussée de la rue St-Jean.

(Dans les jours qui ont suivi, un courriel d'un technicien en bâtiment et salubrité a été reçu pour informer qu'une vérification serait effectuée en vertu de la réglementation municipale en vigueur.)

26 mai 2024: briques manquantes sur la surface de la place d'Armes, créant un trou dangereux pour les piétons.

(Les briques ont été ajoutées le 1er novembre 2024, la veille de l'inauguration de l'oeuvre d'art rendant hommage à l'arbre au boulet.)

(Durant tout l'été, un cône a été mis sur le trou.)

28 mai 2024: dysfonctionnement de la fontaine de Tourny.

(Dans les jours qui ont suivi, le bris a été réparé.)

29 mai 2024: circulation d'autocars touristiques sur la rue des Remparts en contravention à la signalisation en place.

12 juin 2024: oriflamme ayant servi à l'évènement *Printemps de la musique* non ramassé.

(Dans les jours qui ont suivi, l'oriflamme a été ramassé.)

12 juin 2024: graffiti sur la fontaine de Tourny.

(Dans les jours qui ont suivi, le graffiti a été effacé.)

(Par la suite, un téléphone d'une technicienne en bâtiment et salubrité a été reçu pour informer que l'intervention aurait dû être transmise à la CCNQ qui est responsable de l'entretien de la fontaine.)

12 juin 2024: détérioration des blocs de pierre formant le terre-plein central de l'avenue Honoré-Mercier donnant une image de négligence à l'entrée du Vieux-Québec.

12 juin 2024: disparition de la plaque identifiant l'oeuvre d'art rendant hommage aux Soeurs de la Charité dans le terre-plein central de l'avenue Honoré-Mercier.
(Dans les jours qui ont suivi, un courriel d'une technicienne en muséologie a été reçu pour informer que la plaque serait remplacée durant l'été.)
(À ce jour, la plaque n'a pas été remise.)

13 juin 2024: terrasse sur un toit d'un immeuble de la haute-ville visible de la basse-ville.
(Dans les jours qui ont suivi, un courriel d'une technicienne en bâtiment et salubrité a été reçu pour informer que les propriétaires n'avaient pas obtenu de permis pour l'installation de la terrasse et qu'une intervention serait faite en vertu de la réglementation municipale en vigueur.)
(À ce jour, la terrasse est toujours en place.)

17 juin 2024 (récidive): circulation d'autocars touristiques sur la rue des Remparts en contravention à la signalisation en place.

18 juin 2024 (récidive): dimension d'une terrasse sur la chaussée de la rue Notre-Dame.
(Le lendemain, un courriel d'une technicienne en bâtiment et salubrité a été reçu pour informer qu'une intervention était en cours.)
(Par la suite, la terrasse a retrouvé ses dimensions normalisées.)

18 juin 2024: vérification de la conformité de l'ajout d'un étage à un immeuble de la rue Ste-Ursule.
(Deux mois plus tard, un courriel d'un technicien en bâtiment et salubrité a été reçu pour informer qu'un permis conforme avait été octroyé pour ce projet.)

19 juin 2024: grue et véhicules bloquant la chaussée de l'avenue Ste-Geneviève sans signalisation conforme.
(Un mois plus tard, un courriel du Service du Transport et de la mobilité intelligente a été reçu pour informer que l'entrave avait été autorisée par la Ville. De plus, la Ville a rappelé à l'entrepreneur général du chantier la mise en place d'une signalisation conforme, tel des signaleurs routiers.)

21 juin 2024: trottoir endommagé en raison de la machinerie utilisée pour démolir l'immeuble situé au 45 av. Ste-Geneviève.
(La réparation a été effectuée le 11 juillet 2024.)

21 juin 2024: trottoir endommagé sur la rue du Port-Dauphin.
(La réparation a été effectuée le 11 juillet 2024.)

21 juin 2024: couleur de la façade d'un édifice de la rue Sous-le-Fort non conforme aux règles de la CUCQ.
(Dans les jours qui ont suivi, un courriel d'une technicienne en bâtiment et salubrité a été reçu pour informer qu'une validation serait effectuée en vertu de la réglementation municipale en vigueur.)
(À ce jour, la situation perdure.)

26 juin 2024: arbres morts le long de la piste cyclable sur la rue Quai-St-André.

26 juin 2024 (récidive): installation d'une grosse vache devant un commerce de la rue St-Jean à l'encontre de la réglementation sur l'affichage commercial temporaire.

26 juin 2024: non disponibilité des toilettes publiques de la place d'Youville malgré le début de la saison touristique.

26 juin 2024: détérioration des monuments rendant hommage aux poètes Emile Nelligan et Alexandre Pouchkine au parc de l'Esplanade (les reproductions de peinture apparaissant sur les socles sont effacées ou disparues). Idem pour les bustes au jardin Jean-Paul L'Allier, à la gare fluviale et sur la côte de la Montagne.

(Dans les semaines qui ont suivi, un courriel d'une technicienne en muséologie a été reçu pour informer que la détérioration était connue et que la réparation était inscrite sur la liste des interventions à réaliser.)

(Les reproductions de peintures sur les socles des bustes de Nelligan et Pouchkine ont été remplacés au printemps 2025. Les autres bustes n'ont pas été réparés.)

26 juin 2024: panneaux de signalisation temporaire non ramassés après la tenue de l'évènement qui s'est déroulé le 15 juin.

(Les panneaux ont été ramassés plusieurs semaines plus tard.)

27 juin 2024 (récidive): circulation d'autocars touristiques sur la rue des Remparts en contravention à la signalisation en place.

27 juin 2024 (récidive): installation d'un gros cornet devant une crèmerie de la côte de la Fabrique à l'encontre de la réglementation sur l'affichage commercial temporaire.

(Dans les jours qui ont suivi, un courriel d'une technicienne en bâtiment et salubrité a été reçu pour informer qu'une validation serait effectuée en vertu de la réglementation municipale en vigueur.)

27 juin 2024: installation d'un gros cornet devant une crèmerie de la rue Ste-Anne à l'encontre de la réglementation sur l'affichage commercial temporaire.

(Dans les jours qui ont suivi, un courriel d'un technicien en bâtiment et salubrité a été reçu pour informer qu'une validation serait effectuée en vertu de la réglementation municipale en vigueur.)

28 juin 2024: disparition de la plaque de la rue de la Porte à l'intersection avec l'avenue St-Denis.

(Une plaque a été mise en place à l'automne 2024.)

4 juillet 2024: empiètement d'une terrasse de la rue Ste-Anne sur les façades des immeubles voisins.

(Dans les jours qui ont suivi, un courriel d'un préposé aux demandes de permis a été reçu pour informer qu'une entente était intervenue entre les voisins pour l'occupation des lieux.)

4 juillet 2024: empiètement d'une terrasse de la rue St-Louis sur la façade d'un immeuble voisin.

(Dans les jours qui ont suivi, un courriel d'une préposé aux demandes de permis a été reçu pour informer qu'une entente était intervenue entre les voisins pour l'occupation des lieux.)

5 juillet 2024: stationnement illégal de sept (7) véhicules sur la rue Ste-Ursule, entre la rue St-Louis et l'avenue Ste-Geneviève, en contravention avec la mise en place de la zone partagée au Sud de la rue St-Louis.

6 juillet 2024 (récidive): stationnement illégal de cinq (5) véhicules sur la rue Ste-Ursule, entre la rue St-Louis et l'avenue Ste-Geneviève, en contravention avec la mise en place de la zone partagée au Sud de la rue St-Louis.

6 juillet 2024: stationnement illégal d'un véhicules sur l'avenue Ste-Geneviève sous un panneau « Interdiction de stationner ».

8 juillet 2024 (récidive): stationnement illégal de quatre (4) véhicules sur la rue Ste-Ursule, entre la rue St-Louis et l'avenue Ste-Geneviève, en contravention avec la mise en place de la zone partagée au Sud de la rue St-Louis.

13 juillet 2024 (récidive): stationnement illégal de plusieurs véhicules sur la rue Ste-Ursule, entre la rue St-Louis et l'avenue Ste-Geneviève, en contravention avec la mise en place de la zone partagée au Sud de la rue St-Louis.

14 juillet 2024 (récidive): stationnement illégal de plusieurs véhicules sur la rue Ste-Ursule, entre la rue St-Louis et l'avenue Ste-Geneviève, en contravention avec la mise en place de la zone partagée au Sud de la rue St-Louis.

15 juillet 2024 (récidive): stationnement illégal d'un véhicule sur l'avenue Ste-Geneviève sous un panneau « Interdiction de stationner ».

19 juillet 2024: bris d'un banc de la Place d'Armes pouvant blessé des personnes qui s'y assoiraient.

(Une dizaine de jours plus tard, le banc a été remplacé.)

22 juillet 2024 (récidive): stationnement illégal de plusieurs véhicules sur la rue Ste-Ursule, entre la rue St-Louis et l'avenue Ste-Geneviève, en contravention avec la mise en place de la zone partagée au Sud de la rue St-Louis.

24 juillet 2024 (récidive): stationnement illégal d'un véhicule sur la rue Ste-Ursule, entre la rue St-Louis et l'avenue Ste-Geneviève, en contravention avec la mise en place de la zone partagée au Sud de la rue St-Louis.

25 juillet 2024: stationnement illégal d'un véhicule sur l'avenue Ste-Geneviève dans la section où une zone partagée est en place.

25 juillet 2024: trois (3) panneaux électroniques pour les stationnements souterrains défectueux sur la colline parlementaire.

26 juillet 2024: demande de remise en place du panneau « Interdiction de stationner » suite à la réparation du trottoir sur l'avenue Ste-Geneviève.
(Le 2 août 2024, le panneau a été remis en place.)

27 juillet 2024 (récidive): circulation d'autocars touristiques sur la rue des Remparts en contravention à la signalisation en place.

27 juillet 2024 (récidive): stationnement illégal de deux (2) véhicules sur l'avenue Ste-Geneviève, chacun sous un panneau « Interdiction de stationner ».
(La même infraction flagrante a été dénoncée sans conséquence au 911.)

27 juillet 2024: stationnement illégal de quatre (4) véhicules sur l'avenue Ste-Geneviève dans une zone réservée aux résidents avec vignette.
(La même infraction flagrante a été dénoncée sans conséquence au 911.)

28 juillet 2024 (récidive): stationnement illégal d'un véhicule sur l'avenue Ste-Geneviève sous un panneau « Interdiction de stationner ».

28 juillet 2024 (récidive): stationnement illégal de deux (2) véhicules sur la rue Ste-Ursule, entre la rue St-Louis et l'avenue Ste-Geneviève, en contravention avec la mise en place de la zone partagée au Sud de la rue St-Louis.

1er août 2024: tas de branches à ramasser sur la chaussée de l'avenue Ste-Geneviève.

(Le lendemain, un courriel d'un stagiaire en foresterie urbaine a été reçu pour informer que le tas de branches serait ramassé sous peu.)

(Le jour même, le tas de branches, maintenant séchées, a été déplacé sur la pelouse en bordure du trottoir.)

(Le 21 octobre 2024, courriel au stagiaire en foresterie urbaine pour indiquer que le tas de branches n'avait pas encore été ramassé.)

1er août 2024 (récidive): circulation d'autocars touristiques sur la rue des Remparts en contravention à la signalisation en place.

7 août 2024: remise en place d'un poteau signalétique, contenant des informations très utiles pour les déplacements des visiteurs et des touristes dans le Vieux-Québec, qui était au sol depuis plusieurs semaines.
(Le 20 août 2024, le poteau signalétique a été replacé.)

7 août 2024: stationnement illégal d'une camionnette devant la sortie de secours d'un immeuble de la rue Isidore-Thibaudeau sous le panneau « Interdiction de stationner ».

8 août 2024: non ramassage des matières résiduelles sur la rue des Remparts.

9 août 2024: stationnement illégal de sept (7) véhicules sur la rue des Jardins barrée en raison des travaux à l'édifice Gérard-D.-Lévesque, entre les rues Donnacona et St-Louis.

9 août 2024: nettoyage déficient sous les gradins installés devant le monument Champlain.

20 août 2024: fuite d'eau souterraine à l'abreuvoir situé à la place d'Armes, créant un filet d'eau continu le long du sentier jusqu'à la grille sur la rue Ste-Anne.

(Dans les jours qui ont suivi, un courriel d'un commis à l'entretien a été reçu pour informer que la fuite avait été signalée, que la fontaine avait été fermée et que les travaux seraient réalisés à l'automne.)

(Quelques jours plus tard, un courriel du contremaître en mécanique du bâtiment a été reçu pour nous remercier d'avoir informé la Ville de ce bris.)

20 août 2024: socle du monument rendant hommage aux communautés religieuses féminines, situé à la place des Tourangelles, utilisé de façon inadmissible pour ranger de la machinerie.

(Dans les jours qui ont suivi, le socle du monument a été dégagé de tout encombrement.)

20 août 2024: hauts-parleurs placés à l'extérieur du bar Chez Mme Belley du Palais Montcalm diffusant de la musique suffisamment forte pour être entendue jusqu'à l'édifice Bell sur la côte d'Abraham, en contravention de l'article 8 du *Règlement sur le bruit*.

(23 août 2024, même constat.)

(12 septembre 2024, un courriel du conseiller en environnement de la prévention et qualité du milieu a été reçu pour informer que le directeur des opérations du Palais Montcalm avait été interpellé pour réduire le niveau sonore audible à l'extérieur.)

21 août 2024: bris des globes de verre de deux lampadaires de l'escalier Frontenac.

23 août 2024 (récidive): stationnement illégal de quatre (4) véhicules sur la rue des Jardins barrée en raison des travaux à l'édifice Gérard-D.-Lévesque, entre les rues Donnacona et St-Louis.

25 août 2024: dimension d'une terrasse sur la chaussée de la rue Couillard.

(Dans les jours qui ont suivi, un courriel d'une technicienne en bâtiment et salubrité a été reçu pour informer qu'une validation serait effectuée en vertu de la réglementation municipale en vigueur.)

25 août 2024: vérification de l'usage de la chaussée de la rue St-Paul par des tables de restaurant lorsque celle-ci est fermée à la circulation.

(Dans les jours qui ont suivi, un courriel d'une technicienne en bâtiment et salubrité a été reçu pour informer qu'une validation serait effectuée en vertu de la réglementation municipale en vigueur.)

25 août 2024: stationnement illégal d'un véhicule sur le site clôturé du 45 av. Ste-Geneviève.

(Dans les jours qui ont suivi, un courriel d'une technicienne en bâtiment et salubrité a été reçu pour informer qu'une validation de la fermeture adéquate du site serait effectuée.)

27 août 2024: absence d'affiche signalant la présence des toilettes publiques sous la Terrasse Dufferin.

(Dans les jours qui ont suivi, les affiches ont été installées.)

3 septembre 2024 (récidive): socle du monument rendant hommage aux communautés religieuses féminines, situé à la place des Tourangelles, utilisé de façon inadmissible pour entreposer des matériaux de construction.

(Dans les jours qui ont suivi, un courriel d'une technicienne en muséologie a été reçu pour informer que des mesures avaient été prises pour corriger la situation. De plus, la Ville a interpellé l'entrepreneur général du chantier de l'édifice Gérard-D.-Lévesque pour que cette situation ne se reproduise plus sous peine de contravention.)

3 septembre 2024: signalisation confuse sur une section de l'avenue Ste-Geneviève; les panneaux permanents s'opposant à la signalisation temporaire.

(Dans les jours qui ont suivi, un courriel du Service du Transport et de la mobilité intelligente a été reçu pour signifier la conformité de la signalisation temporaire en place.)

18 septembre 2024: signalisation « Interdiction de fumer et de vapoter » non conforme sur la rue du Trésor.

2 octobre 2024 (récidive): stationnement illégal de deux (2) véhicules sur la rue des Jardins barrée en raison des travaux à l'édifice Gérard-D.-Lévesque, entre les rues Donnacona et St-Louis.

5 octobre 2024 (récidive): circulation d'autocars touristiques sur la rue des Remparts en contravention à la signalisation en place.

10 octobre 2024 (récidive): vérification d'un permis pour l'installation d'une grue installée sur le site du 45 av. Ste-Geneviève et le blocage de la chaussée de l'avenue Ste-Geneviève.

(Dans les jours qui ont suivi, un courriel du Service du Transport et de la mobilité intelligente a été reçu pour informer que l'entrepreneur n'avait pas fait de demande de permis pour l'installation d'une grue. L'entrepreneur a été informé qu'il devait obtenir une autorisation de la Ville lorsqu'il entravait la chaussée.)

10 octobre 2024 (récidive): stationnement illégal d'un véhicule sur la rue des Jardins barrée en raison des travaux à l'édifice Gérard-D.-Lévesque, entre les rues Donnacona et St-Louis.

21 octobre 2024 (récidive): ramassage d'un tas de branches sur l'avenue Ste-Geneviève, déjà signalé le 1er août.

(Les branches ont finalement été ramassées à la fin du mois de novembre 2024, 4 mois après la première intervention au 311!)

21 octobre 2014: ramassage sur l'avenue Ste-Geneviève de panneaux orange temporaires dont le message se terminait le 1 octobre.

(Dans les jours suivants, les panneaux ont été ramassés.)

21 octobre 2014: ramassage sur la rue St-Louis de panneaux orange temporaires dont le message se terminait le 6 octobre.

(Dans les jours suivants, les panneaux ont été ramassés.)

17 novembre 2024 (récidive): circulation d'autocars touristiques sur la rue des Remparts en contravention à la signalisation en place.

20 novembre 2024 (récidive): fermeture sans avertissement de l'avenue St-Geneviève bloquée par l'installation d'une grue sur le site du 45 av. Ste-Geneviève.

(Appel au 311 confirmant que l'entrepreneur avait un permis pour obstruer la chaussée, mais les résidents n'avaient pas été informés.)

(Le lendemain, un courriel du Service du Transport et de la mobilité intelligente a été reçu pour informer que les entraves de rues étaient annoncées sur le site de la Ville et que, par conséquent, les citoyens n'étaient pas avisés d'aucune autre façon.)

17 décembre 2024 (récidive): site clôturé du 45 av. Ste-Geneviève mal fermé permettant intrusion.

(Dans les jours qui ont suivi, un courriel d'une technicienne en bâtiment et salubrité a été reçu pour informer qu'une validation de la fermeture adéquate du site serait effectuée.)

17 décembre 2024: réparation nécessaire de la porte donnant accès aux toilettes du stationnement de l'hôtel de ville (rouille importante).

17 décembre 2024: ramassage à l'intersection de la Grande Allée et de l'avenue Honoré-Mercier d'une affiche relative au *Grand prix cycliste de Québec* du 13 septembre.

(Dans les jours qui ont suivi, l'affiche a été ramassée.)

26 décembre 2024 (récidive): circulation d'autocars touristiques sur la rue des Remparts en contravention à la signalisation en place.

1er janvier 2025 (récidive): circulation d'autocars touristiques sur la rue des Remparts en contravention à la signalisation en place.

16 avril 2025: non disponibilité des toilettes publiques du stationnement de l'hôtel de ville.

(Le 25 avril 2024, les toilettes avaient été réparées et redevenues accessibles.)

24 avril 2025: panneau de signalisation « Cédez le passage » accidenté sur l'îlot au coin des rues Ste-Anne et du Fort.

(Le panneau a été remis en place.)

2 mai 2025: dimension d'une terrasse sur le trottoir de la rue des Jardins et encombrement des parasols pour la tête des piétons.

(Dans les jours qui ont suivi, un courriel d'un technicien en bâtiment et salubrité a été reçu pour informer qu'une validation serait effectuée en vertu de la réglementation municipale en vigueur.)

10 mai 2025 (récidive): détérioration des blocs de pierre formant le terre-plein central de l'avenue Honoré-Mercier donnant une image de négligence à l'entrée du Vieux-Québec.

(La situation a déjà été dénoncée le 12 juin 2024.)

12 mai 2025: stationnement illégal de deux véhicules au centre de la Place Royale.

b) Plaintes au service 911

Le service 911, grâce à un numéro à trois chiffres, permet aux citoyens d'accéder aux services d'urgence nécessitant l'aide de la police

Au cours de la dernière année, le CCVQ a communiqué à **4 reprises** avec le service 911 pour demander l'intervention des policiers concernant des problématiques qui enfreignaient la réglementation.

Il est difficile de juger de l'efficacité du service sans demeurer sur place pour attendre l'arrivée des policiers.

La liste qui suit indique la date à laquelle la plainte a été faite et le sujet:

12 juillet 2024: stationnement illégal durant l'expérience pilote de zone partagée sur la rue Ste-Ursule.

(Les véhicules ont été remorqués.)

20 juillet 2024: stationnement illégal durant l'expérience pilote de zone partagée sur la rue Ste-Ursule.

26 juillet 2024: stationnement illégal sur l'avenue Ste-Geneviève devant des panneaux « Interdiction de stationner ».

12 octobre 2024: stationnement illégal de nombreux véhicules dans une zone réservée aux véhicules des résidents munis d'une vignette Zone 8.

(Une quinzaine de véhicules ont reçu une contravention.)

22- Autres interventions

a) Parc du Cavalier-du-moulin

27 mai 2024: le CCVQ est intervenu auprès de la Commission de la Capitale-Nationale (CCNQ) concernant le bruit de la machinerie qui s'activait sur le chantier dès 7:30, soit une heure plus tôt que la consigne édictée à l'entrepreneur.

(28 mai 2025: la CCNQ a informé le CCVQ que l'entrepreneur avait été informé de respecter la consigne relative à l'horaire des travaux.)

3 juin 2024: suite à son intervention concernant la coupe d'un arbre sur le site des travaux, le CCVQ a rencontré le responsable des communications de la CCNQ, l'ingénieure de la CCNQ chargée du projet et un ingénieur forestier mandaté par la CCNQ pour expliquer les raisons de la coupe. Il s'agissait d'un pin dont la santé était fragile et qui n'aurait pu être conservé. En réponse à notre question si cette évaluation aurait pu être faite l'automne précédant lors de l'opération abattage, l'ingénieur forestier nous a dit qu'il espérait pouvoir le conserver à ce moment-là, ce qui s'est avéré maintenant impossible.

Le CCVQ a de nouveau soulevé la problématique du bruit qui survenait tôt le matin. On nous a rappelé que l'entrepreneur avait été averti et qu'il devait respecter la consigne établie.

(Durant tout l'été, les travaux ont débuté très tôt le matin.)

29 juin 2024: le CCVQ est intervenu auprès de la CCNQ concernant des travaux bruyants effectués un samedi sans avertissement.

10 septembre 2024: à sa demande, le CCVQ a rencontré une architecte et un ingénieur forestier de la CCNQ concernant l'abattage d'un orme atteint de la maladie hollandaise. Selon les directives de la Ville, quand un orme est diagnostiqué de la maladie, il doit être coupé pour l'empêcher de contaminer d'autres ormes autour de lui. C'est la raison pour laquelle cet orme devait être coupé. Il s'agissait de protéger les autres ormes qui se trouvaient à proximité et qui étaient toujours sains. Ceux-ci avaient cependant reçu un traitement pour les prévenir de la maladie.

La visite du CCVQ sur les lieux était pour constater la situation, identifier l'arbre concerné et recevoir les explications appropriées afin de pouvoir éventuellement répondre aux questions des citoyens.

(12 septembre 2024: dépôt d'un message sur notre page Facebook pour informer les résidents de la situation.)

(12 septembre 2024: le CCVQ a informé la conseillère et le Conseil de quartier de la situation.)

(19 septembre 2024: le CCVQ a discuté avec l'ingénieur forestier de la CCNQ du travail effectué par les émondeurs.)

21 novembre 2024: ayant été informé des travaux futurs de réaménagement du parc de la Francophonie, le CCVQ a demandé à la CCNQ de venir présenter aux citoyens les travaux envisagés.

(La CCNQ a répondu qu'il était encore trop tôt pour faire une présentation aux citoyens.)

8 décembre 2024: le CCVQ a déposé sur sa page Facebook un message relatif à la découverte archéologique faite sur le site du Cavalier-du-moulin. Les archéologues de la CCNQ ont découvert une section du mur de la seconde fortification de Beaucours datant de 1710.

7 mai 2025: avec la reprise des travaux, le CCVQ a demandé à la CCNQ si l'horaire des travaux serait respecté cette année. La CCNQ a répondu que l'horaire était le même que l'an dernier.

b) Circulation sur l'axe rue St-Paul/boul. Champlain

29 mai 2024: lors de la rencontre du Comité de cohabitation Port-Communauté (CCPC), le CCVQ a soulevé à nouveau la problématique du camionnage sur l'axe rue St-Paul/boul. Champlain qui impacte la qualité de vie (vitesse, bruit, pollution) des résidents demeurant à Cap-Blanc, dans le Petit-Champlain et au Vieux-Port. Autant le CCVQ que le Conseil de quartier ont demandé la création d'un atelier spécial sur le sujet rassemblant tous les partenaires concernés afin d'identifier les pistes de solution.

9 août 2024: en compagnie du Conseil de quartier, entrevue avec Radio-Canada concernant le camionnage sur l'axe rue St-Paul/boul. Champlain.

Nous y mentionnons les problèmes occasionnés par le camionnage dans le Vieux-Port; vitesse, bruit, pollution. Nous soulignons les nombreuses interventions que les deux organisations citoyennes ont faites à différents niveaux au cours des dernières années, que ce soit

directement auprès du Port du Québec que de la Ville. Nous proposons la mise en place d'un code d'éthique pour les camionneurs, le raccourcissement de la zone de livraison locale pour obliger plus de camions à emprunter d'autres itinéraires pour se rendre à destination, et une surveillance accrue autant du SPVQ que du contrôle routier de la SAAQ.

(Reportage diffusé le 10 août 2025 au bulletin de nouvelles de 18:00.)

(Article paru le 11 août 2025 sur le site de Radio-Canada: « Les camions suscitent crainte et dérangement dans le Petit Champlain ».)

16 août 2024: en compagnie du Conseil de quartier, rencontre avec un chef du SPVQ. Nous avons abordé différents sujets dont celui du camionnage sur l'axe rue St-Paul/boul. Champlain.

11 septembre 2024: lors de la rencontre de la Table de bon voisinage qui portait sur différents enjeux, dont la qualité de l'air et les nuisances sonores, le CCVQ a rappelé la nécessité de créer un atelier spécial sur la problématique du camionnage dans l'axe rue St-Paul/boul. Champlain.

(Le 25 septembre 2024, à la rencontre du CCPC, le Port de Québec a annoncé la création d'un atelier de réflexion sur le camionnage qui se réunirait à l'automne.)

29 septembre 2024: en réponse au document présenté par un regroupement de citoyens du Cap-Blanc en vue de modifier le boul. Champlain pour en faire un boulevard urbain en adéquation avec sa vocation résidentielle et d'en faire la porte d'entrée du Vieux-Québec, le CCVQ a adopté une résolution endossant le document et demandant à la Ville de mettre en place les mesures qui sont proposées afin que ce secteur soit plus sécuritaire.

8 octobre 2024: en compagnie du Conseil de quartier, seconde rencontre avec un chef du SPVQ. Nous avons abordé différents sujets dont celui du camionnage sur l'axe rue St-Paul/boul. Champlain.

(15 et 16 octobre 2024, opération policière conjoint avec la SAAQ sur le boul. Champlain.)

(7 au 10 novembre 2024, radar mobile sur le boul. Champlain.)

25 octobre 2024: entrevue avec la radio urbaine CKIA (88,3 FM) concernant la problématique de vitesse sur le boulevard Champlain.

(Reportage rapportant le vécu du regroupement de citoyens du Cap-Blanc diffusé le 30 octobre à l'émission matinale *Québec réveille!*, sans aborder les propos du CCVQ.)

28 octobre 2024: en compagnie du président du Conseil de quartier, rencontre avec le député de Taschereau, M. Étienne Grandmont. Nous avons abordé différents sujets dont celui du camionnage sur l'axe rue St-Paul/boul. Champlain.

1er novembre 2024: en compagnie du Conseil de quartier, rencontre avec le Port de Québec concernant le camionnage sur l'axe rue St-Paul/boul. Champlain. Nous avons discuté de différentes pistes de solution qui pourraient être abordées lors de l'atelier sur le camionnage. Le Port nous a informé que celui-ci se tiendrait le 10 décembre.

5 novembre 2024: lors de la séance du Conseil municipal, le CCVQ a interpellé le conseiller Pierre-Luc Lachance, responsable de la mobilité et de la sécurité routière, concernant la circulation sur l'axe rue St-Paul/boul. Champlain en soulignant la récurrence du problème dénoncé depuis plusieurs années et en faisant référence au document rédigé par un groupe de résidents du Cap-Blanc. Nous avons demandé à la Ville de donner suite au document et de mettre en place un groupe de travail pour évaluer les solutions pour sécuriser cet axe routier. Nous avons déposé la résolution adoptée à cet effet le 23 septembre 2024.

La conseillère Mélissa Coulombe-Leduc a répondu que la Ville voulait travailler avec les deux organisations citoyennes et les résidents du Cap-Blanc pour corriger la situation.

10 novembre 2024: faisant suite à l'intervention du CCVQ au Conseil municipal, reportage de Radio-Canada sur le camionnage sur le boul. Champlain.

(« Boulevard Champlain : une « piste de course » afflige les citoyens du Cap-Blanc »)

Le journaliste fait référence autant aux interventions des résidents, du CCVQ que du Conseil de quartier. Il y est aussi question des interventions policières.

25 novembre 2024: en compagnie d'un représentant du Conseil de quartier et du secteur Cap-Blanc, rencontre avec la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc pour examiner la faisabilité des propositions présentées dans le document préparé par le regroupement de citoyens du Cap-Blanc.

La rencontre a permis d'identifier des mesures qui pourraient être applicables rapidement en 2025.

10 décembre 2024: suite aux nombreuses interventions des deux organisations citoyennes et d'un regroupement de résidents du Cap-Blanc auprès du CCPC et dans les médias, l'Administration portuaire de Québec (APQ) a convoqué tous les partenaires concernés à un atelier pour trouver des solutions durables à la problématique du camionnage et de la vitesse de circulation dans l'axe rue St-Paul/boul. Champlain.

Prenaient part à cette rencontre l'APQ, le directeur du transport et de la mobilité intelligente de la Ville, le Service de police de la Ville (SPVQ), l'entreprise G3 (silos à grain), le ministère des Transports et de la Mobilité durable et les deux organisations citoyennes.

Plusieurs pistes de solutions ont été explorées pour modifier l'environnement routier afin d'induire un comportement différent et diminuer la vitesse des conducteurs.

Après la rencontre, la Ville s'est engagée à élaborer un plan d'action qui serait présenté au printemps 2025.

3 février 2025: en compagnie du président du Conseil de quartier, rencontre avec la conseillère pour faire le point sur les mesures que la Ville compte adopter pour sécuriser l'axe rue St-Paul/boul. Champlain.

9 avril 2025: en compagnie du président du Conseil de quartier, rencontre avec la PDG de l'Administration portuaire de Québec (APQ), Mme Olga Farman. Nous avons discuté des enjeux et de nos préoccupations concernant les activités portuaires dans notre quartier, dont la circulation des camions sur l'axe rue St-Paul/boul. Champlain.

Sensible à l'impact du camionnage sur la sécurité des citoyens demeurant le long du boul. Champlain et sur celle des visiteurs circulant de part et d'autre des lieux touristiques, dans les jours qui ont suivi, Mme Farman a transmis une lettre à tous les intervenants impliqués dans les activités portuaires pour concrétiser formellement la volonté des autorités à un changement de comportement de la part des camionneurs.

8 mai 2025: la ville de Québec et l'APQ ont annoncé conjointement les mesures qui seront mises en place en juin 2025 dans l'axe rue St-Paul/boul. Champlain.

La Ville a adopté les mesures suivantes :

- limite de vitesse de 40 km/h entre le quai de la Garde côtière sur le boulevard Champlain et l'intersection des rues Quai St-André et St-Pierre;
- marquage au sol de la limite de vitesse;
- installation d'un photo radar mobile sur le boul. Champlain;
- bonification de la signalisation d'interdiction pour les camions en transit;
- opération de sensibilisation et de contrôle du camionnage sur le boul. Champlain;
- sécurisation de la traverse pour piétons à l'intersection de la rue du Marché-Finlay;
- installation des panneaux « Site patrimonial » pour délimiter l'arrondissement historique.

Le Port a précisé les mesures qui étaient déjà en vigueur :

- feuillet remis à tous les camionneurs pour les sensibiliser à la conduite sécuritaire, aux règles de civilité en situation de conduite et à l'utilisation des itinéraires facultatifs pour éviter de circuler inutilement dans les secteurs du Cap-Blanc et du Vieux-Port;
- lettre d'engagement du Port envers les utilisateurs de ses installations à l'effet de respecter la qualité de vie des résidents, de respecter les règles de conduite sécuritaire et d'utiliser des itinéraires alternatifs.

c) Jardin du Corps-de-garde

10 juin 2024: dans le cadre de la séance du Conseil de quartier, le CCVQ a rappelé à la conseillère que les citoyens attendaient toujours que la Ville leur présente la version finale du concept d'aménagement

du jardin du Corps-de-Garde tel que promis à la suite des commentaires émis par les citoyens il y a plusieurs années.

(Le Conseil a alors adopté une résolution demandant à la Ville de présenter à une prochaine rencontre le concept final de ce futur parc urbain citoyen.)

(Le 28 août 2024, le Conseil de quartier a reçu la réponse de la Ville à sa résolution. La Ville s'engage à revenir présenter le concept final au moment opportun. Considérant que la durée prévue des travaux de la CCNQ est d'environ 5 ans, la Ville prévoit donc pouvoir redémarrer le projet d'ici un horizon de 4 ans!)

4 février 2025: à l'invitation de Parcs Canada, quelques administrateurs du CCVQ et du Conseil de quartier ont eu l'opportunité de visiter le chantier des travaux qui sont faits sur les fortifications qui bordent le site.

(7 février 2025: la visite a fait l'objet d'un message sur notre page Facebook.)

d) Toilettes publiques

10 juin 2024: lors de la séance du Conseil de quartier, le CCVQ a rappelé à la conseillère que les toilettes publiques de la place D'Youville, gérées par la Ville, étaient toujours fermées à cette période de l'année et qu'il serait impératif de les ouvrir.

26 juin 2024: le CCVQ a signalé au 311 la non disponibilité des toilettes publique sue la place D'Youville.

(2 juillet 2024: un fonctionnaire nous a téléphoné pour nous informer que les toilettes étaient maintenant ouvertes.)

28 juin 2024: le CCVQ a écrit à la conseillère pour lui mentionner qu'il était inacceptable que les toilettes publiques de la place d'Youville ne soient pas encore ouvertes à cette date.

(2 juillet 2024: la conseillère nous a confirmé que les toilettes étaient maintenant ouvertes.)

28 juin 2024: concerné par le sujet, le CCVQ a informé le Comité cohabitation Haute-Ville Est de la situation.

16 juillet 2024: entrevue téléphonique avec NOOVO concernant le manque de toilettes publiques. Le CCVQ a souligné que, depuis plusieurs années, nous étions intervenus auprès de la Ville sur le manque de toilettes publiques dans le Vieux-Québec. Nous avons mentionné que nos interventions ainsi que celles de l'Association des guides touristiques de Québec et du CIUSSSCN avaient finalement

porté fruit. Nous avons mentionné que dans le Vieux-Québec trois nouveaux sites seraient accessibles sous peu. Nous avons cependant indiqué que l'ajout de ces sites ne réglerait pas tout parce que les heures d'opération n'étaient pas prolongées, tel les toilettes publiques de la place D'Youville.

21 août 2024: le CCVQ a écrit à la conseillère pour l'informer que les toilettes publiques sous la Terrasse Dufferin étaient ouvertes. Par contre, nous lui avons indiqué qu'aucune affiche n'indiquait leur présence.

27 août 2024: le CCVQ a signalé au 311 l'absence d'affichage pour indiquer la présence des toilettes publiques situées sous la Terrasse Dufferin.

(9 septembre 2024: les affiches indiquant la présence et l'horaire des toilettes publiques avaient été installées.)

15 avril 2025: à la séance du Conseil municipal, le CCVQ a interpellé la conseillère concernant l'inaccessibilité en tout temps des toilettes publiques de la place D'Youville. Nous avons ajouté qu'en plus de répondre à un besoin pour les résidents et les visiteurs, l'accessibilité en tout temps de ces lieux d'aisance est essentielle pour la cohabitation harmonieuse dans le quartier.

(La conseillère a répondu que la Ville continuait à investiguer la possibilité d'augmenter les heures d'opération des toilettes de la place D'Youville sans préciser quand une décision serait prise.)

16 avril 2025: concerné par le sujet, le CCVQ a informé le Comité cohabitation Haute-Ville Est de son intervention au Conseil municipal.

16 avril 2025: le CCVQ a signalé au 311 la non disponibilité pendant quelques semaines des toilettes publiques du stationnement de l'hôtel de ville.

(25 avril 2025: sous le responsabilité de la SPAQ, les toilettes publiques ont été réparées et remises à la disposition des usagers.)

23 avril 2025: suite à notre intervention au Conseil municipal, le CCVQ a fait une entrevue téléphonique avec Le Soleil sur le sujet des toilettes publiques dans le Vieux-Québec.

Nous avons beaucoup insisté sur les interventions répétées auprès de la Ville concernant les toilettes publiques de la place D'Youville. Nous avons mentionné que, dans ce cas, l'ouverture permanente du site était essentielle pour la cohabitation harmonieuse avec les clientèles désaffiliées pour éviter les débordements. Nous avons également souligné l'intervention du CIUSSSCN sur ce besoin.

e) 3e lien

14 juin 2024: le CCVQ a fait parvenir une lettre au quotidien Le Soleil pour faire part de ses préoccupations quant à la construction d'un pont autoroutier en face de Québec, tel qu'annoncé la veille par le Gouvernement.

Le CCVQ s'est dit préoccupé par la construction d'un pont qui défigurerait à tout jamais le paysage visuel du Vieux-Québec et de la Ville.

Nous avons insisté sur le fait que la vue sur l'horizon, qui englobe Les Laurentides, la côte de Beaupré, le mont Ste-Anne, l'Île d'Orléans, le fleuve et la rive sud, serait complètement obstruée par une structure gigantesque. Nous avons ajouté qu'il en serait de même à la pointe de l'Île d'Orléans d'où la vue sur Québec serait bloquée.

Nous avons souligné que la structure qui devrait être construite, malgré les qualités architecturales qu'elle pourrait avoir, serait immense afin d'assurer le passage du trafic maritime commercial et des bateaux de croisière.

Nous avons indiqué que les percées visuelles dont bénéficie Québec faisaient partie de son charme et de ses richesses. Elles étaient appréciées des citoyens et recherchées par les visiteurs et les touristes.

Nous avons mentionné que nous espérons que cet aspect patrimonial, qui est aussi soulevé par la CDPQ Infra dans son rapport, serait pris en compte et qu'il serait mesuré en regard de sa perte et des conséquences que ça engendrerait.

(Lettre publiée le 18 juin 2024: « Troisième lien autoroutier: une gifle pour le Vieux-Québec ».)

Le CCVQ ne s'est pas prononcé en faveur ou non d'un 3e lien; son intervention concernait uniquement les impacts visuels qu'aurait un pont autoroutier construit en face de Québec.

18 juin 2024: le CCVQ a fait parvenir la même lettre au quotidien Le Devoir pour que nos préoccupations soient connues ailleurs qu'à Québec.

(Lettre publiée le 20 juin 2024: « Une gifle pour le Vieux-Québec ».)

Suite aux interventions médiatiques que nous avons faites et aux entrevues que nous avons données, la problématique des impacts visuels d'un pont autoroutier en face de Québec, qui n'avait jamais été énoncée, a commencé à circuler dans le discours des autorités.

19 novembre 2024: le CCVQ a rencontré la directrice générale de *Accès transports viables* pour discuter de notre sortie média sur le 3e lien.

Nous avons souligné que devant aucun projet précis nous n'avions pas exprimé d'opinion sur les différentes propositions qui sont avancées de tous les côtés. Par contre, nous avons précisé que, s'il devait y avoir un 3e lien, nous avons une préférence pour un lien exclusif en transport collectif afin de relier les deux noyaux urbains que sont Québec et Lévis. Cependant, nous avons mentionné que la priorité devrait être accordée à la bonification du service de transport collectif existant entre les deux rives et à la réalisation du projet de tramway. Nous avons expliqué que nous avons senti la nécessité de nous exprimer publiquement dans le cadre de la proposition d'un pont en face de Québec pour mettre en évidence les impacts importants que la structure aurait devant le promontoire du Cap-Diamants.

La directrice générale a précisé que les impacts patrimoniaux que nous nommions s'ajoutaient aux aspects environnementaux et économiques déjà avancés. Nous avons donné notre accord pour qu'elle les ajoute à son argumentaire pour compléter le dossier de la coalition qu'elle coordonne et qui s'oppose au 3e lien.

f) Kiosques de la Terrasse Dufferin

27 juin 2024: en lien avec la rédaction du rapport sur le paysage urbain et historique, le CCVQ a écrit à Parcs Canada pour leur

mentionner que les toitures des kiosques de la Terrasse Dufferin avaient besoin d'être repeintes, donnant une image de négligence à un site hautement fréquenté et emblématique de Québec.

(Parcs Canada a répondu que l'organisme était conscient de la situation, mais devait prioriser d'autres travaux.)

g) Projet terminal de conteneurs de QSL

6 juillet 2024: annonce dans les médias du projet de terminal de conteneurs de QSL.

12 juillet 2024: suite à l'annonce inopinée par QSL d'un projet de terminal de conteneurs, le CCVQ a écrit à la directrice des Relations communautés du Port de Québec pour exprimer sa stupéfaction et sa colère à l'effet que le projet, même embryonnaire, n'ait pas été présenté aux membres du CCPC lors de la rencontre tenue le 29 mai.

Le CCVQ a sollicité une rencontre avec le Port de Québec et QSL pour en savoir davantage sur le projet et pour faire part de ses préoccupations qui sont semblables à celles du défunt projet *Laurentia*.

23 juillet 2024: en compagnie du Conseil de quartier et d'un représentant des conseils de quartier de Lairet et du Vieux-Limoilou, le CCVQ a assisté à la rencontre convoquée par l'Administration portuaire de Québec (APQ).

L'APQ a précisé que ce projet n'était pas le leur et qu'il n'en était pas responsable. Les représentants du Port ont précisé qu'aucun projet précis n'avait encore été défini. L'annonce ne traitant que d'un concept général.

Nous avons souligné que l'ombre du défunt projet *Laurentia* était encore très claire dans l'esprit de nombreux intervenants dont les organisations citoyennes. Nous avons mentionné que l'annonce impromptue du projet en plein été allait à l'encontre de la maintenance de bonnes relations entre l'APQ et les citoyens.

Nous avons indiqué que nos préoccupations envers ce projet étaient les mêmes que pour le projet *Laurentia*, soit l'augmentation de la circulation des véhicules lourds, le bruit, la pollution et le danger que

cela amènerait pour le déplacement des piétons et des cyclistes, l'impact non négligeable pour la qualité de vie des citoyens et les impacts sur le paysage et les percées visuelles qui seraient affectées par les équipements nécessaires au transbordement des conteneurs.

Nous avons souligné notre étonnement devant l'enthousiasme exprimé dans les médias par les élites politiques et économiques devant un projet qui n'existerait pas.

L'APQ a mentionné qu'elle était consciente des réactions que l'annonce avait engendrées. Elle a confirmé qu'un processus de consultation avec les citoyens serait enclenché lorsque le projet aura été défini.

Par contre, avant que ce processus soit mis en branle, il a été convenu de se rencontrer à nouveau pour poursuivre la discussion sur les préoccupations citoyennes.

Nous avons quitté la rencontre rassurés tout en demeurant vigilants.

Le lendemain, sur le fil de presse de Radio-Canada, un article était publié résumant étonnamment la rencontre sans y faire référence.

16 septembre 2024: le CCVQ a participé à la rencontre en mode virtuelle organisée par la Table citoyenne Littoral-Est qui rassemblait tous les organismes citoyens impactés par le projet de QSL. La rencontre avait pour but de déterminer une stratégie d'intervention à l'égard de ce projet. Il a alors été décidé de faire circuler une lettre ouverte pour dénoncer ce « non projet » en faisant ressortir tous les impacts du projet sur la qualité de vie des résidents demeurant autour du futur terminal de conteneurs.

25 septembre 2024: à la rencontre du CCPC, le CCVQ a rappelé au Port de Québec, dont nous reconnaissons l'importance pour la vitalité économique de la région, qu'il devait être conscient de l'environnement urbain habité dans lequel il est imbriqué, ce qui implique une sensibilité essentielle envers les impacts de son développement. Nous avons ajouté que, le Port, malgré son discours, n'agissait pas en conséquence.

14 novembre 2024: le CCVQ a adopté une résolution à l'effet de signer la lettre ouverte présentée par la Table citoyenne Littoral-Est pour publication au moment opportun afin de démontrer l'inacceptabilité sociale et les impacts négatifs du projet de terminal de conteneurs de QSL à la baie de Beauport.

18 novembre 2024: le CCVQ a signé la lettre ouverte rédigée par la Table citoyenne Littoral-Est et en a informé l'organisme.

(30 novembre 2024: publication dans Le Soleil de la lettre ouverte de la Table citoyenne Littoral-Est, incluant la signature du CCVQ: «Terminal de conteneurs QSL: ça suffit la pollution de l'air ».)

26 novembre 2024: le CCVQ a fait parvenir une lettre au quotidien Le Soleil pour faire connaître son appui à la lettre ouverte de la Table citoyenne Littoral-Est et expliquer ses préoccupations envers le projet de terminal de conteneurs de QSL.

Malheureusement, la lettre n'a pas été publiée.

29 novembre 2024: le CCVQ a alors fait parvenir la lettre à Radio-Canada.

(Article publié le 30 novembre 2024 sur le site de Radio-Canada: « Jean-Yves Duclos est prié de refuser le projet de QSL ».)

29 novembre 2024: le CCVQ a fait parvenir sa lettre à Monvieuxquebec.

(Article publié le 9 décembre 2024: « Terminal de QSL : le CCVQ est en accord avec le Comité de vigilance des activités portuaires ».)

h) Rue St-Thomas

5 août 2024: le CCVQ a été interpellé par une citoyenne concernant plusieurs accidents impliquant un cycliste à l'intersection de la rue St-Thomas et côte de la Canoterie.

La signalisation du sens de circulation sur la portion de la rue St-Thomas entre la côte de la Canoterie et la rue Quai St-André pourrait être en partie la cause possible de ces accidents. Il peut y avoir confusion sur le sens que peut prendre les véhicules dans cette rue. La rue St-Thomas est à sens unique entre les rues St-Paul et Quai St-André. La signalisation en place le confirme par un panneau à sens

unique qui y est installé. Il y a aussi un panneau ARRÊT sur la rue St-Thomas pour contrôler la traverse de la rue St-Paul.

Par contre, le sens de circulation sur la section de la rue St-Thomas entre la côte de la Canoterie et la rue St-Paul n'est pas clair. L'absence de signalisation signifie que la rue est à double sens.

19 août 2024: le CCVQ a informé la conseillère de la confusion sur le sens de circulation de la rue St-Thomas qui semble avoir entraîné des accidents avec cycliste.

Après avoir rencontré la citoyenne, la conseillère a fait une demande d'ajustements de la signalisation.

11 novembre 2024: lors de la séance du Conseil de quartier, le CCVQ a interpellé la conseillère concernant la signalisation ambiguë de la rue St-Thomas dont les sens de circulation sont différents d'un tronçon à l'autre créant confusion et accident. La conseillère a répondu que la Ville évaluait la situation.

10 mars 2025: lors de la séance du Conseil de quartier, le CCVQ a interpellé à nouveau la conseillère concernant la signalisation confuse sur la portion de la rue St-Thomas entre les rues de la Canoterie et St-Paul. Nous lui avons demandé si l'analyse de la Ville était terminée et quand la signalisation serait corrigée. Elle a répondu que la nouvelle signalisation avait été mise en place.

(Après vérification sur les lieux, la correction n'a pas été faite. Nous en avons informé la conseillère qui interviendra à nouveau auprès des fonctionnaires pour que la correction soit faite.)

(À ce jour, la correction n'a pas encore été faite.)

i) Itinérance

7 août 2024: tel qu'entendu avec la SDC du Vieux-Port, le CCVQ a informé le CIUSSSCN de la présence de plus en plus fréquente d'itinérants dans le Vieux-Port afin que la situation soit abordée lors des rencontres du Comité cohabitation Haute-Ville Est.

j) Démolition du 45 av. Ste-Geneviève

26 août 2024: le CCVQ a interpellé la conseillère pour que la Ville demande au propriétaire du lieu de mieux clôturer le site afin d'éviter

les intrusions parce que ça demeurait toujours un site de travaux. En effet, la clôture était facilement déplaçable et des citoyens y stationnaient leurs véhicules.

De plus, nous avons indiqué que la toilette de chantier qui s’y trouvait avait servi de toilette publique durant tout l’été. Régulièrement en soirée et la nuit, des personnes ont poussé la clôture pour s’y rendre.

Le CCVQ a également fait une intervention au 311.

(28 août 2024: la toilette a été enlevée et le site a été mieux clôturé.)

(Par contre, en date d’aujourd’hui le lieu n’est toujours pas aménagé comme prévu.)

k) Déplacement du Hangar 103

30 août 2024: le CCVQ et les résidents du Cap-Blanc ont appris par l’entremise d’un courriel du CCPC que l’entreprise QSL projetait le déplacement du Hangar 103 afin de faciliter la manutention des marchandises sur les quais. Ainsi, le hangar se retrouverait en bordure du boulevard Champlain face aux résidences des citoyens.

Le jour même, le CCVQ a fait part de ses commentaires sur la plateforme *Je participe* du Port de Québec. Nous avons martelé les impacts négatifs de ce déplacement dans l’environnement visuel des résidents du Cap-Blanc demeurant à proximité. Nous avons questionné la nécessité de ce déplacement et avons demandé si d’autres alternatives avaient été envisagées.

Les deux organisations citoyennes ont alerté l’Administration portuaire de Québec (APQ) quant à la manière cavalière avec laquelle les résidents ont appris la nouvelle et à l’impact que l’immense hangar aurait sur leur environnement immédiat.

11 septembre 2024: lors de la rencontre de la Table de bon voisinage qui portait sur différents enjeux, dont les impacts visuels et le verdissement des installations, le CCVQ a appuyé les citoyens de Cap-Blanc présents dans leurs revendications face au déplacement du Hangar 103 qui aura des impacts importants sur leur qualité de vie.

(Le 3 octobre 2024, l’APQ a convoqué le CCVQ, le Conseil de quartier et des citoyens du Cap-Blanc à une rencontre pour nous exposer les démarches entreprises liées au projet de déplacement du hangar 103.)

10 octobre 2024: accompagné du Conseil de quartier et de citoyens du Cap-Blanc, le CCVQ a assisté à la rencontre convoquée par l'APQ pour faire le point sur le sujet.

Suite aux démarches entreprises par l'ADP auprès de QSL afin de répondre aux préoccupations des résidents du Cap-Blanc, les mesures de mitigation suivantes ont été acceptées:

- réalisation d'un aménagement paysager important pour tenter de camoufler le hangar;
- plantation d'arbres de grande dimension pour obtenir un écran visuel rapide;
- travaux effectués rapidement au printemps 2025;
- verdissement des clôtures longeant les propriétés du Port;
- réaménagement et paysagement de l'entrée de la rue de la Nouvelle-France;
- engagement formel de QSL quant à la réalisation des travaux inscrits dans le certificat d'autorisation qui sera émis par le Port.

12 décembre 2024: sollicité par le CCVQ, article publié dans Monvieuxquebec décrivant la saga du déplacement du Hangar 103 sur les quais du Port de Québec. Le journaliste a bien résumé le dossier et a présenté la démarche citoyenne, à laquelle le CCVQ a contribué, et ce que les résidents de Cap-Blanc ont obtenu de QSL comme mesure de mitigation pour atténuer l'impact visuel du hangar. (« QSL relocalise un hangar en bordure du boulevard Champlain »)

I) École des Ursulines - traverse d'écoliers

18 septembre 2024: le CCVQ a interpellé à nouveau la conseillère afin que la Ville installe une signalisation dynamique à l'intersection des rues du Parloir et St-Louis pour mieux sécuriser les écoliers qui y traversent et mieux informer les conducteurs de la présence de cette traverse.

Notre intervention était inspirée par la nouvelle installation faite par la Ville dans la côte Sherbrooke près de l'école Joseph-François-Perrault où une signalisation dynamique a été installée, soit un panneau « traverse de piétons » muni de deux feux clignotants sur demande. (La conseillère a répondu qu'une telle installation n'était pas possible dans le Vieux-Québec en raison des exigences patrimoniales; ce que nous réfutons.)

m) Hébergement touristique collaboratif illégal

Le CCVQ a accompagné des citoyens dans leurs démarches visant à dénoncer une pratique illégale en matière d'hébergement touristique collaboratif en vigueur dans plusieurs immeubles du Vieux-Québec. Toutes les initiatives personnelles ayant été vaines en vue de faire cesser le commerce illégal, ces citoyens se sont tournés vers nous.

25 septembre 2024: le CCVQ a rencontré ces citoyens pour obtenir toutes les informations sur les cas de pratique illégale et pour identifier les actions possibles à faire.

8 octobre 2024: le CCVQ, accompagné du Conseil de quartier et des citoyens, a rencontré une journaliste du Journal de Québec pour lui exposer la situation et connaître son intérêt en vue de la rédaction d'un article sur les pratiques illégales en matière d'hébergement touristique collaboratif dans plusieurs immeubles du Vieux-Québec.

(Trouvant le dossier intéressant, la journaliste l'a confié à des journalistes d'enquête du journal afin d'investiguer davantage la problématique.)

27 novembre 2024: entrevue avec TVA concernant la problématique de l'hébergement touristique collaboratif illégal dans le Vieux-Québec.

Le CCVQ a mentionné les problèmes que générait l'hébergement touristique collaboratif illégal sur la qualité de vie des résidents. Nous avons ajouté l'impact négatif que cette pratique avait sur la possibilité d'attirer de nouveaux résidents en usurpant des logements permanents.

Nous avons mentionné les interventions que nous avons faites auprès de la Ville au cours des dernières années. Nous avons souligné les efforts du Gouvernement et de la Ville qui ont modifié les réglementations. Nous avons insisté sur la nécessité de les renforcer à nouveau pour empêcher les illégaux récidivistes de ne plus continuer leur commerce.

Le CCVQ a interpellé directement la ministre du Tourisme à cet effet et nous avons sollicité une rencontre avec elle pour aborder le sujet. Nous avons proposé l'ajout de mesures, tel le scellé des logements concernés, le scellé d'un immeuble concerné et l'expropriation s'il le fallait.

(Reportage diffusé le 31 janvier 2025 à l'émission JE.)

(Série d'articles publiée dans le Journal de Montréal et le Journal de Québec du 31 janvier au 3 février 2025.)

(L'individu concerné par ces pratiques illégales a été condamné suite à plusieurs constats d'infraction et les unités, qui étaient en location illégale, ont été mises en vente.)

7 avril 2025: le CCVQ a constaté que la pratique illégale en matière d'hébergement touristique collaboratif se poursuivait ou avait reprise dans l'un des immeubles du Vieux-Québec appartenant à l'individu concerné.

(La conseillère a été informée de la situation et a confié le dossier aux inspecteurs de la Ville.)

n) Îlot St-Patrick

Le CCVQ a été interpellé par le *Collectif Avenir Saint-Patrick* afin de soutenir le projet du regroupement citoyen quant à la conversion de l'école Saint-Patrick du quartier Montcalm en logements sociaux et abordables. En 2027, l'école Saint-Patrick sera localisée dans un autre secteur de la Ville plus près de la clientèle anglophone.

Le projet du collectif vise à préserver et bonifier l'espace vert public qu'est la cour de l'école, à aménager un centre communautaire, à mettre le lieu à l'abri de la spéculation immobilière et à conserver et valoriser le patrimoine bâti ainsi que l'héritage culturel anglophone des lieux.

2 octobre 2024: le CCVQ a signé la lettre d'appui au projet proposé par le *Collectif Avenir St-Patrick* quant à la requalification de l'îlot St-Patrick.

o) Musique francophone

8 octobre 2024: le CCVQ, en compagnie du président du Conseil de quartier, a rencontré le directeur du Bureau des Grands Évènements (BGE) pour faire le point sur la saison 2024 des musiciens de rue, des festivals et des événements.

Nous avons à nouveau déploré l'absence de mise en valeur de l'*Accent d'Amérique*, recherché par les touristes, dans les prestations musicales et circassiennes. Nous avons proposé au BGE d'examiner, à titre de projet pilote, la dénomination de quelques sites où seule la musique francophone et l'animation en français seraient permises.

20 janvier 2025: le CCVQ, en compagnie du président du Conseil de quartier, a rencontré la conseillère Catherine Vallières-Rolland, responsable de la culture au comité exécutif, pour lui parler des artistes de rue et des musiciens de rue qui se produisent dans notre quartier durant la saison estivale.

Nous avons alors soulevé quelques problématiques que nous avons souvent identifiées: la qualité des prestations, la sonorisation des spectacles, l'usage du français et la sollicitation abusive des pourboires.

Concernant l'usage du français, nous avons proposé la mise en place d'un projet pilote pour identifier trois (3) sites où ne serait jouée que de la musique francophone. L'idée est d'être conséquent avec nous-mêmes et de ce qui nous caractérise en Amérique du Nord, soit d'être une ville française, berceau de la francophonie d'Amérique. Cette volonté de se mettre en valeur s'appuie aussi sur la signature de la Ville qui se dit *l'Accent d'Amérique*. Nous avons ajouté qu'en cette année du 40e anniversaire de l'inscription du Vieux-Québec sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, il serait approprié d'être fier de cette reconnaissance en mettant en valeur notre langue française.

La suggestion a été bien reçue.

Nous avons également proposé la création d'un « prix Accent d'Amérique » pour récompenser les efforts des artistes ou des commerçants pour mettre en valeur le fait français à Québec.

7 mars 2025: le CCVQ réagissait à un article paru la veille dans Le Soleil dans lequel l'animateur Sébastien Diaz revendiquait la diffusion de musique québécoise dans les commerces des quartiers patrimoniaux tels le Vieux-Montréal et le Vieux-Québec.

Nous étions contents de constater l'ajout de cette voix publique à la nôtre qui revendique la même demande. Plus d'une fois le CCVQ et le Conseil de quartier ont fait des représentations auprès du BGE pour que les artistes de rue utilisent davantage de la musique francophone.

Après la lecture de l'article, le CCVQ est allé sur la page Facebook de M. Diaz pour indiquer notre appui à sa requête et lui signifier que nous faisons des interventions similaires auprès de la Ville depuis quelques années.

10 mars 2025: entrevue avec le média Monvieuxquebec concernant le manque de musique francophone dans le Vieux-Québec.

Le CCVQ a mentionné qu'il fallait être conséquent avec notre statut de berceau de la francophonie en Amérique du Nord dont le slogan de la Ville est *L'Accent d'Amérique*. Nous avons ajouté que les visiteurs et les touristes venaient à Québec pour y côtoyer le fait français. Par conséquent, nous devrions être fiers de notre culture et la diffuser comme le font d'autres cultures quand nous voyageons.

Nous avons précisé que, plus d'une fois, le CCVQ et le Conseil de quartier ont fait des représentations auprès du Bureau des grands événements (BGE) pour que les artistes de rue utilisent davantage de la musique francophone. Nous avons ajouté que, lors de notre rencontre avec la conseillère Catherine Vallières-Rolland, nous avons proposé qu'en 2025 trois (3) sites emblématiques de notre histoire où se produisent les artistes de rue soient identifiés comme exclusivement francophones.

(Article paru le 10 mars 2025: « Le Comité des citoyens du Vieux-Québec plaide pour plus de musique québécoise dans les lieux publics ».)

13 mars 2025: lors d'une entrevue avec la radio urbaine CKIA (88,3 FM) sur un autre sujet nous avons également abordé, en fin de discussion, le manque de musique francophone dans les lieux publics du Vieux-Québec.

18 mars 2025: à la séance du Conseil municipal, le CCVQ a interpellé la conseillère Catherine Vallières-Rolland, responsable de la culture, concernant la musique francophone dans les lieux publics. Nous avons martelé que nous devons être conséquent avec notre statut de berceau de la francophonie en Amérique du Nord dont le slogan de la Ville est *L'Accent d'Amérique*. Nous avons précisé que les visiteurs et les touristes viennent à Québec pour y côtoyer le fait français. Par conséquent, nous devrions être fiers de notre culture et la diffuser comme le font d'autres cultures quand nous voyageons.

Nous lui avons demandé si la Ville s'engageait dès cet été à mettre en place notre proposition que nous lui avons faites en janvier sur la désignation de sites francophones pour les artistes de rue et les amuseurs de rue.

(Mme Vallières-Rolland a répondu qu'elle partageait notre intérêt sur la mise en valeur de la culture francophone dans les lieux publics et les événements et qu'à cet effet notre proposition était examinée très attentivement.)

16 avril 2025: le CCVQ, en compagnie du président du Conseil de quartier, a rencontré le directeur par intérim du Bureau des grands événements (BGE) pour faire le point, entre autres, sur le sujet des amuseurs de rue.

Le BGE nous a informé qu'il avait reçu le mandat de réviser l'ensemble des processus et des règles qui encadrent les amuseurs de rues. Il a ajouté qu'il examinerait la mise en place d'un site uniquement francophone. L'emplacement resterait à déterminer pour 2025. Ce site serait alors pavoiser avec la signalétique du 40e anniversaire de la reconnaissance par l'UNESCO.

Nous avons beaucoup insisté sur la création d'un site uniquement francophone afin d'être conséquent avec ce que nous sommes et ce que viennent chercher les visiteurs, soit le fait français en Amérique. (Au moment d'écrire ce rapport, la décision n'a pas encore été prise par la Ville.)

p) Îlot Charlevoix

10 octobre 2024: entrevue à la radio urbaine CKIA (88,3 FM) à l'émission matinale *Québec réveille!* sur le projet de l'Îlot Charlevoix et sur les besoins en logement dans le Vieux-Québec.

Le CCVQ a mentionné que nous étions satisfaits que ce dossier, qui s'éternisait depuis plusieurs années, puisse enfin aboutir. Nous avons ajouté que le projet nous satisfaisait encore plus par l'inclusion d'une épicerie dans le nouvel immeuble.

Nous avons précisé que c'était le CCVQ et le Conseil de quartier qui avaient fait la lutte durant toutes ces années pour avoir une vraie épicerie dans cet immeuble plutôt qu'une halte alimentaire tel que

prévu dans le projet initial. Nous avons mentionné que étions contents que le message ait filament été compris par le promoteur.

Nous avons précisé que le contenu exact de la future épicerie restait à finaliser avec le promoteur, mais il était clair que nous voulions une épicerie du type *Marché Richelieu* comme dans le quartier St-Jean-Baptiste.

Nous avons aussi souligné que nous aurions préféré que le projet offre des logements abordables plutôt que des condos de luxe qui servent souvent de pied-à-terre pour une clientèle extérieure.

17 octobre 2025: le CCVQ, en compagnie du président du Conseil de quartier, a rencontré le responsable du chantier qui sera la personne ressource pour les relations avec les partenaires. Nous lui avons mentionné l'importance d'informer les résidents sur l'avancement des travaux. Une infolettre a été créée à cet effet sur le site du projet.

11 novembre 2024: À la séance du Conseil de quartier, dans le cadre de la présentation par le promoteur du projet de l'îlot Charlevoix, le CCVQ a indiqué à la conseillère que la circulation sur la côte du Palais serait un réel défi durant les travaux en raison de l'étroitesse de l'espace laissé pour la circulation des véhicules dans les deux sens. La conseillère a répondu que la Ville suivrait la situation de près.

q) Îlot Dorchester

24 octobre 2024: le CCVQ a déposé un lien sur sa page Facebook relativement aux préoccupations soulevées par les citoyens de St-Roch concernant la hauteur de la tour du projet de l'îlot Dorchester.

Le CCVQ s'est senti solidaire des résidents du quartier St-Roch à l'égard des percées visuelles qui peuvent être altérées par des projets de tours élevées. En effet, le Vieux-Québec en a fait les frais au cours des dernières années avec l'agrandissement de l'hôtel Le Capitole dont la tour obstrue les percées visuelles de la rue D'Auteuil vers Les Laurentides, même si nous avons dénoncé en vain l'impact de cette construction. À cela, s'est ajoutée la construction de l'immeuble Le Watson dans St-Roch près des bretelles de l'autoroute et qui a le même effet sur la vue des Laurentides.

30 janvier 2025: le CCVQ a signé la pétition, mise en ligne par le Collectif Saint-Roch/Saint-Jean-Baptiste et la Coalition Dorchester, contre la construction d'une tour de 20 étages à l'îlot Dorchester.

Le geste du CCVQ n'est pas contre la réalisation d'un projet immobilier sur ce site qui défigure le centre-ville depuis près de cinquante (50) ans; nous nous opposons à la construction d'une tour qui va altérer les percées visuelles de la Ville. Le projet qui devrait se réaliser à cet endroit devrait être à échelle humaine et se faire dans le respect des dispositions du PPU qui a été élaboré avec les citoyens. D'ailleurs, d'autres projets immobiliers sont en construction dans le quartier et respectent le PPU, dont le PECH-Bifröst et La Cour.

3 février 2025: le CCVQ a participé à la conférence de presse, organisée par le Collectif Saint-Roch/Saint-Jean-Baptiste et la Coalition Dorchester, afin de réclamer un projet à échelle humaine pour l'îlot Dorchester.

4 février 2025: à la séance du Conseil municipal, le CCVQ a interpellé le maire concernant le projet de l'îlot Dorchester. Le CCVQ a formalisé son appui à la pétition demandant à la Ville que les hauteurs des bâtiments du projet respectent les exigences du PPU. Nous avons mentionné que, même si le projet était à l'extérieur du Vieux-Québec dans le quartier St-Roch, nous n'étions pas insensibles au débat entourant les impacts de la construction d'une tour de 20 étages.

L'intervention du CCVQ s'est concentrée sur les impacts de la tour sur le paysage visuel de St-Roch en obstruant les percées visuelles qui caractérisent notre ville. Nous avons ajouté qu'il était malheureusement facile d'altérer de façon irréversible le paysage visuel. Nous avons précisé qu'il était encore temps de prendre acte de la situation et de revoir l'envergure du projet. Nous avons donc demandé à l'administration municipale qu'elle s'engage à tenir compte des percées visuelles en plus des autres critères lors de la décision qui serait prise pour la réalisation du projet.

(Le 18 février 2025, l'administration municipale a donné son aval au projet en optant pour une tour de 17 étages, considérée comme un « compromis idéal ».)

5 février 2025: le CCVQ a déposé un message sur sa page Facebook pour faire connaître son appui aux résidents de St-Roch, son

intervention de la veille au Conseil municipal et ses préoccupations quant à la construction d'une tour qui impacterait les percées visuelles.

6 février 2025: le CCVQ a fait parvenir une lettre au quotidien Le Soleil pour exprimer publiquement la position du CCVQ sur la construction d'une tour à l'îlot Dorchester et l'importance de protéger les percées visuelles.

Malheureusement, la lettre n'a pas été publiée.

10 avril 2025: le CCVQ a assisté à l'assemblée publique de consultation concernant les modifications règlementaires pour la requalification de l'îlot Dorchester.

Nous avons réitéré notre appui envers les résidents de St-Roch dans leur démarche contre la construction d'une tour et nous avons répété l'importance de préserver les percées visuelles.

(À la veille de Pâques, le Conseil de quartier de St-Roch s'est prononcé pour le projet modifié du promoteur mais a rejeté la tour.)

r) Médiation culturelle - arbre au boulet

Depuis quelques années, la ville de Québec a développé des projets de médiation culturelle entre des artistes professionnels et des citoyens. En amenant l'art dans leur milieu de vie et en les faisant participer au processus de création, la médiation culturelle permet de placer les citoyens au cœur de la démarche artistique.

En 2021, lors de l'annonce de l'abattage de l'arbre au boulet, la Ville avait annoncé au même moment que l'orme serait remplacé par une oeuvre d'art réalisée par l'artiste Paryse Martin. Afin d'enrichir le processus créatif, des ateliers de médiation culturelle avec l'artiste ont été mis en place.

Deux administrateurs du CCVQ ont accompagné des représentants du Conseil du quartier et ont participé aux sept (7) rencontres au cours desquelles les citoyens ont accompagné l'artiste dans sa démarche de création.

25 octobre 2024: le CCVQ a participé au dernier atelier de médiation culturelle au cours duquel les participants ont, en exclusivité, vu la

maquette de l'oeuvre *Porter les songes à la limite du ciel* réalisée par Paryse Martin avant son décès. Nous avons aussi pu rendre hommage à l'artiste et faire le point sur l'expérience de la médiation culturelle.

(Le 4 mars 2024: le CCVQ a appris le décès de l'artiste Paryse Martin.)

2 novembre 2024: le CCVQ a assisté au dévoilement de l'oeuvre *Porter les songes à la limite du ciel*.

L'oeuvre a été installée temporairement à la place d'Armes jusqu'à ce qu'elle puisse être déplacée à son emplacement officiel à l'entrée du futur Jardin du Corps-de-garde, là où l'arbre au boulet trônait sur la rue St-Louis.

s) Édifices fédéraux de la rue Dalhousie

23 novembre 2024: dans le cadre de la *Journée canadienne de l'habitation*, le CCVQ s'est joint au FRAPRU (Front d'action populaire en réaménagement urbain) et au Compop (Comité populaire St-Jean-Baptiste) pour installer une bannière sur les trois édifices de la rue Dalhousie (94, 104 et 112) qui ont été rendus disponibles par le Gouvernement fédéral pour la réalisation de projets de logements.

Le message sur la bannière rappelait au Gouvernement la nécessité de transformer ces bâtiments en logement social et abordable afin de favoriser la mixité sociale du quartier.

Par la suite, les participants se sont déplacés vers les bureaux du ministre Jean-Yves Duclos pour lui transmettre le même message.

(Article publié le 22 novembre 2024: « Du logement social réclamé dans les bâtiments fédéraux de Dalhousie ».)

(23 novembre 2024: la manifestation a fait l'objet d'un message sur notre page Facebook.)

t) Mise en lumière de la Basilique-Cathédrale Notre-Dame de Québec

17 janvier 2025: le CCVQ et le Conseil de quartier ont été interpellés par un citoyen, retraité de la CCNQ et responsable à l'époque de tout le projet d'illumination de l'organisme. Il nous a informés que, lors de la réalisation du réaménagement de la place de l'hôtel de ville, l'illumination de la façade de la basilique-cathédrale a été remise à

plus tard en raison des coûts importants. Pour pallier à cette décision, il a décidé de prendre en main le projet d'illumination de la basilique-cathédrale en sollicitant des fonds auprès de partenaires privés. Dans sa quête, il souhaitait obtenir de notre part une lettre d'appui envers le projet d'illumination de la basilique-cathédrale.

23 janvier 2025: le CCVQ, en compagnie du président du Conseil de quartier, a rencontré le directeur général de la SDC-Vieux-Québec pour discuter, entre autres, du projet d'illumination de la basilique-cathédrale. La SDC s'est dite favorable à ce projet, qui compléterait l'embellissement de la place de l'hôtel de ville, et appuie la démarche du citoyen.

28 janvier 2025: lors de leur réunion, les administrateurs du CCVQ ont confirmé leur appui au projet d'illumination de la basilique-cathédrale.

3 février 2025: le CCVQ, en compagnie du président du Conseil de quartier, a rencontré la conseillère pour discuter de différents sujets dont celui de l'illumination de la basilique-cathédrale. La conseillère a encouragé les deux organisations citoyennes à appuyer le projet d'illumination et à le faire savoir.

7 février 2025: une lettre, signée conjointement par le CCVQ et le Conseil de quartier, a été transmise au Secrétariat à la Capitale-Nationale qui relève du ministre Jonatan Julien, responsable de la Capitale-Nationale et de la CCNQ. Nous y mentionnons qu'il est dans l'intérêt général, dont celui du Secrétariat, de prendre les moyens financiers et techniques appropriés pour assurer la réalisation complète du projet d'illumination des édifices emblématiques de la place de l'hôtel de ville. Nous lui signifions que les organisations citoyennes que nous représentons appuient sans réserve le projet de mise en lumière de la Basilique-Cathédrale Notre-Dame de Québec et que nous souhaitons que le projet se réalise dans un avenir prochain.

Nous avons informé le citoyen et la conseillère de l'envoi de la lettre. (12 février 2025, accusé de réception du Secrétariat précisant que notre demande serait prise en considération.)

u) Monument François-Xavier-Garneau

6 mars 2025: le CCVQ a informé la CCNQ que le monument François-Xavier-Garneau, situé près de la porte St-Louis, avait été vandalisé. Des pièces de bronze ont été enlevées sur plusieurs faces du socle.

Ce monument est sous la responsabilité de la CCNQ.

v) Jour de la Terre

22 avril 2025: Pour une deuxième année consécutive, dans le cadre du *Jour de la Terre*, cinq (5) administrateurs du CCVQ se sont joints aux employés du Monastère des Augustines pour l'*Écomarche* visant le ramassage des détritiques dans le Vieux-Québec.

Malgré la bruine, entre 12:00 et 13:00, nous avons ramené 6 sacs bien remplis qui ont contribué à la pesée totale de 251 livres!

Bravo à toutes les personnes qui ont participé à cette activité pour la préservation de notre environnement urbain.

w) Projet Union Bank - agrandissement de l'Auberge St-Antoine

Dès le début du projet en 2022, le propriétaire de l'Auberge St-Antoine a rencontré des représentants du CCVQ, du Conseil de quartier et la SDC du Vieux-Port afin de discuter des impacts des travaux sur la qualité de vie des résidents.

24 avril 2025: entrevue avec NOOVO concernant l'entrave importante dans la côte de la Montagne qui durera 2 ans. Le journaliste voulait connaître le point de vue des résidents sur cette nouvelle entrave et les inconvénients que cela causera.

Le CCVQ a précisé que nous étions au courant de l'existence des travaux à l'édifice Union Bank, mais que nous n'avions pas été consultés par la Ville sur le plan de circulation qui serait mis en place. Nous avons souligné que cette entrave était problématique parce que la côte de la Montagne est un axe important pour l'entrée et la sortie du Vieux-Québec.

Nous avons souligné que nous suivrions la situation de près pour s'assurer que tout se passe bien et interviendrions auprès de la Ville au besoin si des ajustements étaient nécessaires.

(Reportage diffusé au bulletin de nouvelles de 18:00.)

25 avril 2025: dépôt d'un message sur notre page Facebook pour informer les résidents de l'entrave sur la côte de la Montagne.

x) Assurance - immeubles patrimoniaux

Le CCVQ suit toujours ce dossier et interpelle régulièrement l'administration municipale pour en connaître le développement.

Rappel des interventions:

Le 19 mars 2024, lors de la séance du Conseil municipal, le CCVQ et le Conseil de quartier ont interpellé le maire pour savoir où était rendu les discussions entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le Gouvernement fédéral et le Bureau d'assurance du Canada (BAC) pour trouver des solutions face au désengagement des compagnies d'assurance québécoises envers les propriétaires d'immeubles patrimoniaux.

Considérant que la charge patrimoniale de la Ville et que les démarches de l'UMQ ont démontré que le domaine des assurances des immeubles relèvait plutôt du gouvernement provincial, le maire a alors pris l'engagement de s'impliquer dans ce dossier et d'intervenir directement auprès des compagnies d'assurances.

Le 30 avril 2024, en compagnie du président du Conseil de quartier et d'un spécialiste en assurance, le CCVQ a rencontré la conseillère du district Cap-aux-Diamants pour identifier une stratégie d'intervention envers les compagnies d'assurances québécoises à l'égard des immeubles patrimoniaux.

Le 11 septembre 2024, le maire a rencontré le BAC et les compagnies d'assurances québécoise pour discuter de la problématique du retrait des assureurs du marché et des conséquences sur les citoyens et sur la capacité collective à préserver notre patrimoine.

Des avenues de solutions ont été évoquées et le maire a aussi proposé que Québec puisse agir au besoin comme ville pilote si les compagnies d'assurance souhaitaient tester des alternatives.

En décembre 2024, la Ville a reçu de la part des compagnies d'assurances une proposition qui a fait l'objet d'un examen attentif.

Le 31 mars 2025, un article dans les médias laissait entendre que les compagnies d'assurances et le ministère de la Culture examinaient des solutions pour finalement pouvoir assurer les maisons patrimoniales. Il y était aussi question des discussions que la Ville avaient eues avec les compagnies d'assurance.

Le 20 mai 2025, lors de l'AGA, la conseillère a mentionné qu'un projet pilote, auquel participerait la Ville avec quelques compagnies d'assurances, était en préparation. Une annonce serait faite à ce sujet au moment approprié.

22- Résolutions

Une résolution est un acte formel pris par les administrateurs du CCVQ afin de formaliser une décision, un appui ou un rejet à un projet ou à une orientation de l'administration municipale ou d'une organisation citoyenne ou d'un autre organisme.

Au cours de la dernière année, le CCVQ a adopté **8 résolutions**.

- **Résolution 2024-06-20.1**

Le Comité des citoyens du Vieux-Québec a demandé à la Ville de faire appliquer rigoureusement en tout temps (semaine, weekend, à l'occasion d'activités festives, lors de congés, autant le jour que le soir) la réglementation à l'égard des espaces de stationnement hors rue et sur rue avec vignette, de mieux informer les visiteurs et les touristes de l'existence des nombreux stationnements intérieurs qui ceignent le Vieux-Québec et de faire connaître que les espaces hors rue et sur rue avec vignette sont réservés uniquement aux résidents.

(2 juillet 2024: dépôt de la résolution à la séance du Conseil municipal.)

- **Résolution 2024-06-20.2**

Le Comité des citoyens du Vieux-Québec a demandé à la Ville de faire appliquer rigoureusement en tout temps la réglementation interdisant la circulation des autocars touristiques sur la rue des Remparts et d'en informer les voyageurs.

Il est demandé à la Ville de prendre les moyens légaux et administratifs nécessaires pour que la problématique soit enrayerée.

Il est demandé à la Ville d'examiner la possibilité de réduire au maximum la circulation des autocars touristiques dans l'ensemble du quartier.

(2 juillet 2024: dépôt de la résolution à la séance du Conseil municipal.)

- **Résolution 2024-06-20.3**

Le Comité des citoyens du Vieux-Québec a demandé à la Ville de prendre les moyens légaux et administratifs nécessaires pour que soit mieux contrôlée la circulation des véhicules bruyants dans les rues du Vieux-Québec (haute-ville et basse-

ville), du Cap-Blanc et de la Colline parlementaire.
(2 juillet 2024: dépôt de la résolution à la séance du Conseil municipal.)

- **Résolution 2024-06-20.4**

Le Comité des citoyens du Vieux-Québec a endossé la demande faite à la Ville par le Conseil de quartier Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline parlementaire d'identifier et d'analyser les mesures les plus appropriées qui permettront de restreindre la vitesse et les comportements dangereux des conducteurs routiers sur la rue Couillard afin de bonifier la sécurité des piétons dans la zone scolaires et près du CPE.
(25 juin 2024: transmission de la résolution à la conseillère.)

- **Résolution 2024-09-23**

Le Comité des citoyens du Vieux-Québec a endossé le rapport sur la circulation des véhicules bruyants et des véhicules lourds sur le boul. Champlain et ses impacts sur la qualité de vie présenté par les résidents du Cap-Blanc et a demandé à la Ville de mettre en place les mesures qui sont proposées afin que ce secteur devienne une porte d'entrée du Vieux-Québec.
(5 novembre 2024: dépôt de la résolution à la séance du Conseil municipal.)

- **Résolution 2024-11-14**

Le Comité des citoyens du Vieux-Québec prend la décision de signer la lettre ouverte présentée par la Table citoyenne Littoral-Est pour publication au moment opportun afin de démontrer l'inacceptabilité sociale et les impacts négatifs du projet de terminal de conteneurs de QSL à la baie de Beauport.

- **Résolution 2024-12-11**

Le Comité des citoyens du Vieux-Québec a endossé le rapport sur le paysage visuel du Vieux-Québec présenté par le groupe de réflexion formé par le *Conseil de quartier Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline parlementaire* et le *Comité des citoyens du Vieux-Québec*, intitulé « Le paysage urbain et historique ».

- **Résolution 2025-03-17**

Le Comité des citoyens du Vieux-Québec a endossé la demande faite à la Ville par le Conseil de quartier Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline parlementaire de mettre en place, au sein de la *Table de concertation du Vieux-Québec*, un sous-comité pour la gestion de la mobilité dans le Vieux-Québec.

23- Tourisme autrement

En 2024-2025, le CCVQ, en collaboration avec le Conseil de quartier, a poursuivi ses actions dans le cadre des suites au colloque sur le tourisme autrement tenu en décembre 2021. Les deux organisations citoyennes ont alors rencontré différents partenaires ainsi que les organisateurs des grands évènements.

À cet effet, nous tenons à souligner l'apport du Bureau des Grands évènements (BGE) de la ville de Québec qui a encouragé les organisateurs à nous rencontrer pour s'assurer de l'acceptabilité sociale des activités se déroulant dans le Vieux-Québec (haute-ville et basse-ville) et la Colline parlementaire. Lors de ces rencontres, les deux organisations ont exposé les impacts qu'ont les activités festives sur la qualité de vie des résidents afin de trouver des solutions pour les atténuer ou les éliminer.

Malgré les améliorations constatées, les deux organisations citoyennes doivent tout de même demeurer alertes pour maintenir les acquis obtenus et préserver la qualité de vie des résidents. Par conséquent, le dialogue avec les différents intervenants se poursuivra en 2025-2026.

a) Bureau des Grands évènements

Tout au long de l'année 2023-2024, nous avons poursuivi les discussions avec le Bureau des Grands évènements (BGE) sur différentes problématiques dont la sonorisation des amuseurs publics et la mise en valeur de la musique francophone. Sur ces deux points, les deux organisations citoyennes demeurent insatisfaites et continueront leurs actions en 2025-2026.

Nous attendons un retour, que l'on souhaite positif, sur notre demande quant à la dénomination d'au moins un site où seule la musique francophone et l'animation en français seraient permises dans le Vieux-Québec.

Au cours de la dernière année, le CCVQ a participé à **2 rencontres** (8 octobre 2024 et 16 avril 2025).

Le CCVQ a également assisté aux **3 réunions** (27 août et 5 novembre 2024, 13 janvier 2025) du comité aviseur, créé par la Ville, pour faciliter la mise en oeuvre du nouvel évènement *Réverbère*, qui met en valeur les arts de la rue. Ce comité, piloté par le BGE, a été formé pour répondre aux réticences des résidents du Vieux-Québec à la venue d'un nouvel évènement dans leur quartier. Ce comité avait pour mandat de prendre en compte les préoccupations citoyennes afin que l'évènement ait le moins d'impact possible sur la qualité de vie des résidents.

b) Administration portuaire de Québec

Les deux organisations citoyennes ont maintenu les discussions avec le Port de Québec afin d'atténuer les impacts causés par les activités des croisières et les activités festives qui se déroulent sur leurs propriétés.

Au cours de la dernière année, le CCVQ a participé à **2 rencontres** (18 novembre 2024 et 12 mai 2025), qui rassemblait tous les partenaires concernés afin de faire le bilan de la saison 2024-2025.

- Croisières

Nous avons rappelé que les quais ont été réaménagés en 1984 pour assurer un accès citoyen à l'eau sans contrainte. Comme la présence de bateaux de croisière n'était pas prévue à l'époque l'aménagement des quais n'avait pas été conçu en conséquence, ce qui cause aujourd'hui un problème par le manque d'espace pour tous les usages. Nous avons souligné la sensibilité des citoyens à l'activité de promenade qui est limitée en présence de bateaux et l'inconfort qu'elle engendre.

À cet effet, le Port a pris l'engagement de privilégier en 2025 l'utilisation du Terminal 30. Ainsi aucun bateau n'accostera au quai 21 (place des Canotiers) avant le 2 septembre. Par conséquent, aucune barrière n'obstruera les quais durant l'été 2025. Nous avons indiqué que cette tendance devrait se poursuivre dans le futur pour libérer le plus possible les quais à cet endroit.

Suite à nos nombreux commentaires, le Port a aménagé une aire d'attente à la tête du bassin Louise pour éviter que les

camions de ravitaillement des navires fassent la file sur la rue Dalhousie et au Quai Chouinard.

Nous avons salué l'annonce de l'électrification des quais ce qui dans le futur permettra d'éliminer les odeurs de fuel que nous avons encore constatées durant l'été 2024.

En 2025, est arrivée la première croisière hivernale qui a fait deux arrêts à Québec, soit en janvier et en février.

- **Agora du Vieux-Port**

La reprise des activités à l'Agora du Vieux-Port est le fruit de la collaboration obtenue en 2022 avec le Port, la SDC du Vieux-Port, les résidents demeurant à proximité et les deux organisations citoyennes.

Appuyés par les commentaires des citoyens demeurant à proximité de l'Agora, nous avons identifié les quelques irritants survenus lors de la tenue de certains spectacles, ce qui a permis d'apporter les correctifs appropriés pour améliorer l'expérience autant pour les spectateurs que pour les résidents. Nous avons aussi exigé que soient maintenues les conditions d'opération qui avaient été fixées en 2022 en regard des heures des prestations, du moment des tests de son et des tests d'éclairage, des accès au site et de la sécurité après les spectacles.

En 2024, les différentes activités de *l'Agora* furent à nouveau un succès. Les résidents demeurant à proximité étaient très satisfaits; aucune plainte quant au bruit n'a été faite durant la saison estivale.

Du 20 décembre 2024 au 9 mars 2025, une patinoire extérieure a été aménagée à l'Agora, soit la *Discoglace*, où une musique d'ambiance accompagnait les patineurs. Avant son aménagement, nous avons rappelé l'importance de contrôler la sonorisation. Celle-ci n'a été dérangement qu'une seule fois et les responsables se sont assurés que ça ne se reproduise pas. Pour une première année, la fréquentation de la patinoire a été importante et le site a été apprécié des utilisateurs.

- **La Cale**

Il s'agit de l'endroit situé sur les quais sous le resto *Le café du Monde*. En 2023, suite à nos nombreuses interventions, le Port a repris le contrôle du site afin de solutionner les problèmes de bruit occasionnés par le bar précédent.

C'est un lieu de détente en bordure du fleuve. Une terrasse a été aménagée sur les quais. De nombreux bancs ont été ajoutés.

Aucun spectacle n'a été programmé en 2024 à l'exception de la thématique latino les dimanches.

Les résidents demeurant au-dessus du lieu sont très satisfaits des changements apportés et de la nouvelle administration. Aucune plainte quant au bruit n'a été faite durant la saison estivale.

- **L'Oasis (bain portuaire)**

Ce lieu au Quai Renaud est animé tout au long de l'année. En été, il y a le bain portuaire dans le Bassin Louise auquel le CCVQ et le Conseil ont appuyé sa réalisation. L'hiver, le *Village Nordik* y prend place avec, entre autres, la pêche sur la glace.

Le bain portuaire fût encore un succès en 2024 pour une deuxième année.

La programmation des spectacles, qui se tiennent sous le chapiteau, est légère et reliée à une musique d'ambiance pour le 5@7, ce qui correspond à nos recommandations.

Il n'y eut qu'une seule plainte au cours de l'été lors de la première soirée de karaoké. Le système de son a par la suite été ajusté.

Le *Village Nordik* a été à nouveau un grand succès à l'hiver 2025 et n'a suscité aucun commentaire négatif.

c) Destination Québec cité

La collaboration étroite entre le CCVQ et le Conseil de quartier s'est poursuivie avec Destination Québec cité (DQc), organisme responsable de la promotion touristique de la ville de Québec.

En 2024, DQc a expérimenté un moyen original pour inciter les touristes à visiter les autres quartiers de la ville et les attraits à l'extérieur du centre-ville. Un code QR a été installé à différents endroits dans la ville, dont dans les toilettes publiques de la place Royale et au terminus du RTC de la place d'Youville. Ce code conduit sur le site de DQc qui présente des suggestions pour sortir du Vieux-Québec.

18 juillet 2024: rencontre avec le directeur général de DQc.

Sujets abordés :

- mise en valeur de *L'Accent d'Amérique*;
- plan d'action de DQc;
- programme de fidélisation des commerçants;
- comité patrimoine;
- illumination des bâtiments patrimoniaux;
- gestion des matières résiduelles.

22 octobre 2024: rencontre avec le directeur général de DQc.

Sujets abordés :

- grands événements (impact);
- *Hiver urbain* (tourisme hivernal);
- programme de fidélisation des commerçants;
- comité jeunesse;
- 40e UNESCO;
- besoin des résidents.

21 janvier 2025: le CCVQ a été invité à une discussion avec des représentants de DQc dans le cadre de l'élaboration de leur plan stratégique afin de recueillir la vision des citoyens quant au développement du tourisme dans le quartier. Nous avons exprimé à nouveau les problématiques vécues de façon récurrente.

4 février 2025: rencontre avec un conseiller en développement touristique de DQc.

Sujets abordés :

- *Hiver urbain* (tourisme hivernal);
- 40e UNESCO;
- offre événementiel dans le Vieux-Québec (surcharge);
- produit Vieux-Québec.

8 mai 2025: rencontre avec un conseiller en développement touristique de DQc.

Sujets abordés :

- partenariat avec le Cégep de Limoilou;
- station résident/ambassadeur;
- plan d'action en tourisme durable;
- produit Vieux-Québec;
- 40e UNESCO.

d) BLEUFEU

Depuis la fin de la pandémie, les deux organisations citoyennes rencontrent annuellement BLEUFEU pour discuter avec eux des préoccupations des citoyens à l'égard de la tenue du *Festival d'été de Québec* (FEQ), du festival *Toboggan* et des *Fêtes de fin d'année*.

BLEUFEU est très réceptif aux problématiques que nous abordons. BLEUFEU est également très soucieux d'améliorer la relation avec les résidents.

Au cours de la dernière année, le CCVQ a participé à **3 rencontres** (4 juin et 28 octobre 2024, 1er mai 2025).

- FEQ

En 2024, nos principales revendications se sont concentrées sur:

- la sonorisation du parc de la Francophonie qui impacte les résidents demeurant à proximité (coopératives du Bon-Pasteur et l'avenue Wilfrid-Laurier);
- l'heure de fin des spectacles sur les Plaines qui dépasse souvent 23:00;
- la sonorisation sur les Plaines lors de la soirée techno.

À cet effet, nous leur avons remis un exemplaire du rapport sur le paysage sonore. Nous leur avons mentionné que les

événements festifs étaient l'une des causes du bruit qui dérange les résidents. Nous avons ajouté que le bruit amène certains résidents à quitter le quartier. Nous avons indiqué que le rapport circulait à la Ville et certaines des mesures qu'il contient pour atténuer la problématique du bruit étaient présentement à l'étude. Nous leur avons conseillé de prendre connaissance du rapport pour mieux connaître les préoccupations citoyennes face à cette problématique et avoir une idée des mesures qui seront peut-être adoptées par la Ville.

En 2024, le *FEQ* est revenu à la place d'Youville à la demande des citoyens et des commerçants. La scène était plus petite que celle qui y prenait place auparavant. Ont été présentés des spectacles gratuits d'artistes émergents. Des espaces pique-nique ont été aménagés pour rendre le lieu plus convivial.

En 2024, le *FEQ* a adopté à nouveau les mesures suivantes:

- production d'un guide du festivalier responsable lui rappelant, entre autres, que le *FEQ* est installé dans un milieu de vie où demeurent des citoyens en permanence et que le festivalier doit en tenir compte en étant respectueux dans ses comportements;
- affichage des consignes du guide du festivalier sur les grands écrans à chacune des scènes extérieures;
- aménagement d'un deuxième stationnement pour vélos sur la Colline parlementaire pour désengorger celui de la place de l'Assemblée nationale;
- production d'un Info-citoyen distribué auprès des résidents impactés de la Colline parlementaire et du Vieux-Québec haute-ville.

3 juillet 2024: le CCVQ et le Conseil de quartier ont participé à la soirée réseautage du *FEQ* et ont pu faire valoir les préoccupations citoyennes auprès de certains organisateurs de grands événements.

En 2025, nos principales revendications se sont concentrées sur:

- la sonorisation du parc de la Francophonie qui impacte les résidents demeurant à proximité (coopératives du Bon-Pasteur et l'avenue Wilfrid-Laurier);
- l'heure de fin des spectacles sur les Plaines qui dépasse souvent 23:00;
- Le comportement de festivaliers .

Nous avons indiqué à BLEUFEU la prolifération d'un nouveau problème au cours de la dernière édition du *FEQ*, soit le manque de civisme de certains festivaliers qui se soulagent sur les propriétés des résidents. Nous leur avons demandé d'en tenir compte dans le guide du festivalier responsable.

Comme les deux scènes installées au parc de la Francophonie seront disposées sur le site de la place George V en raison des travaux de la CCNQ à cet endroit, nous avons tout de même mis en garde BLEUFEU sur la sonorisation du site pour tenir compte que les résidents sont à proximité, même si les caisses de son seront orientées vers l'édifice Marie-Guyart.

- **Festival Toboggan**

Nous avons demandé des mesures similaires à celles du *FEQ* pour le festival *Toboggan* et les *Fêtes de fin d'année* particulièrement pour la sonorisation de la scène de la place George V.

Nos commentaires des années antérieures ont finalement porté fruit. En 2024, la soirée du 31 décembre a fait toute la place à la musique traditionnelle québécoise afin d'être en harmonie avec notre culture et la mise en valeur de *L'Accent d'Amérique*.

e) Carnaval de Québec

Débutées l'an dernier, les deux organisations citoyennes ont poursuivi en 2024-2025 les rencontres avec l'organisation du Carnaval pour discuter avec eux des préoccupations des citoyens à l'égard de la tenue du *Carnaval de Québec* et des *Fêtes de la Nouvelle-France*.

L'organisation est très réceptive et est également très soucieuse de conserver sa bonne relation avec les résidents.

Au cours de la dernière année, le CCVQ a participé à **2 rencontres** (20 juin 2024 et 8 mai 2025).

- **Carnaval de Québec**

Nous avons constaté que de part et d'autre nous n'avons reçu aucun commentaire négatif de la part des citoyens quant à la tenue de l'édition 2024 du *Carnaval de Québec*. Nous avons tout de même rappelé les grandes préoccupations habituelles concernant le bruit et la circulation engendrée par les nombreux visiteurs qui se déplacent pour assister à ces activités.

En réponse à notre demande, l'organisation a été plus sensible à l'empiètement sur les trottoirs durant la construction du palais de glace et à leur entretien durant l'évènement.

Nous avons soulevé notre préoccupation quant à la remise en état des lieux à la fin des évènements. L'organisation du Carnaval doit remettre les sites en état à ses frais dès la fonte des neiges. La CCNQ surveille la mise en place des installations sur les sites et le démontage. Elle surveille également la remise en état, tel l'ensemencement du gazon, selon les conditions prescrites.

18 décembre 2024: de nombreux résidents du Vieux-Québec, de Cap-Blanc et de la Colline parlementaire ont répondu à nouveau à l'invitation de l'organisation du Carnaval et ont pris part au 5@7 citoyen qui s'est tenu à l'Espace 400e. Au cours de la soirée, des breuvages chauds ont été offerts aux participants et Bonhomme est venu saluer les résidents. Des décorations ont été remises aux personnes présentes afin qu'elles puissent pavoiser leurs demeures durant le Carnaval.

Pour l'édition 2025, l'organisation du Carnaval a préparé à nouveau un feuillet informant les citoyens concernés du montage et du démontage des sites. Autant le Carnaval que les organisations citoyennes n'ont reçu de commentaires sur le déroulement de cette édition.

- **Fêtes de la Nouvelle-France**

Nous avons constaté que de part et d'autre nous n'avions reçu aucun commentaire négatif de la part des citoyens quant à la tenue de l'édition 2024 des *Fêtes de la Nouvelle-France*.

En 2024, l'évènement prenait place au parc de l'Esplanade. Nous avons rappelé la présence de résidents à proximité sur la rue d'Auteuil et d'en tenir compte lors de la sonorisation des spectacles et de l'animation.

L'organisation des Fêtes de la Nouvelle-France avait préparé un feuillet informant les citoyens concernés du montage et du démontage des sites.

En 2025, l'évènement s'installera au Jardin de l'hôtel de ville et à la place de l'hôtel de ville. L'évènement quitte le parc de l'Esplanade. Les organisateurs et la clientèle ont conclu que le site était artificiel parce qu'il fallait y installer des décors de Vieux-Québec à deux pas de la réalité.

Il n'y aura pas d'auberge Boisdon ni spectacle avec amplification.

Nous avons rappelé la nécessité de faire la promotion du transport en commun auprès des visiteurs de l'évènement en soulignant que de toute façon à cette période de l'année le stationnement de l'hôtel de ville se remplit rapidement et tôt; il sera alors impossible de s'y stationner plus tard en journée. Nous avons rappelé les problèmes d'achalandage durant la dernière édition du *Marché de Noël allemand*.

Tout comme l'an dernier, un info-citoyen informera les résidents concernés du montage et du démontage des sites.

f) Marché de Noël allemand

Le CCVQ et le Conseil de quartier ont poursuivi en 2024 les rencontres avec l'organisation du *Marché de Noël allemand* pour discuter avec eux des impacts de cet évènement sur la mobilité dans le quartier.

L'organisation est très réceptive et est également très soucieuse de conserver sa bonne relation avec les résidents.

Au cours de la dernière année, le CCVQ a participé à **1 rencontre** (24 octobre 2024).

24 octobre 2024: nous avons surtout abordé la circulation engendrée par l'évènement et les réticences des résidents à l'expansion de la fête dans le quartier.

Les organisateurs nous ont rappelé la publicité qui est faite pour encourager les visiteurs à ne pas venir dans le Vieux-Québec avec leurs véhicules.

Les organisateurs ont présenté l'itinéraire lumineux que nous avons approuvé et qui sera installé sur la rue St-Jean, la côte de la Montagne et la rue St-Paul pour égayer le parcours des visiteurs entre la haute-ville et la basse-ville.

5 décembre 2024: de nombreux résidents du Vieux-Québec ont répondu à l'invitation de l'organisation du *Marché de Noël allemand* et ont pris part au 5@7 citoyen qui s'est tenu à la place D'Youville. Au cours de la soirée, des breuvages chauds ont été offerts aux participants.

Victime de son succès, l'édition 2024 a été marquée par un achalandage plus important que les années précédentes qui a bloqué la circulation dans le Vieux-Québec. Le CCVQ a interpellé le SPVQ, le BGE, la conseillère du district Cap-aux-Diamants et les organisateurs de l'évènement pour que des mesures soient prises pour corriger la situation et sécuriser le quartier. Le BGE nous a répondu qu'il avait pris acte et en tiendrait compte pour la prochaine édition du *Marché de Noël allemand*.

15 janvier 2025: la problématique de l'achalandage (véhicule, foule) dans le quartier lors des grands évènements a été abordé lors de la rencontre avec le directeur de Division de la gestion du stationnement.

3 février 2025: la gestion de l'achalandage (circulation, foule) lors des grands événements a été abordée lors de la rencontre avec la conseillère du district Cap-aux-diamants.

17 mars 2025: le CCVQ a adopté une résolution endossant la demande faite à la Ville par le Conseil de quartier de mettre en place, au sein de la *Table de concertation du Vieux-Québec*, un sous-comité pour la gestion de la mobilité dans le Vieux-Québec.

16 avril 2025: la circulation et la mobilité lors des grands événements a été abordée lors de la rencontre avec le directeur par intérim du BGE.

g) SISMYK

Débutées l'an dernier, les deux organisations citoyennes ont poursuivi en 2024-2025 les rencontres avec l'organisation de SISMYK pour discuter avec eux des préoccupations des citoyens à l'égard de la tenue du *ComédiHa! Fest* et de la *Superfrancofête*.

Au cours de la dernière année, le CCVQ a participé à **3 rencontres** (22 mai et 25 septembre 2024, 15 mai 2025).

- **ComédiHa! Fest**

En 2024, malgré les rumeurs de relocalisation ailleurs dans la ville, l'évènement, qui célébrait son 25e anniversaire, s'est tenu à la place George V.

Par conséquent, nous leur avons rappelé l'importance de respecter la qualité de vie des résidents de la Colline parlementaire. Nous leur avons rappelé l'importance d'être très vigilant avec la sonorisation du site. Nous leur avons demandé de produire un feuillet pour les citoyens impactés de la Colline parlementaire expliquant les périodes d'installation et de démantèlement du site, les modifications à la circulation s'il y avait lieu ainsi que la programmation des spectacles.

- **Superfrancofête**

En 2024, AMUZ Brigade soulignait le 50e anniversaire de la première édition de la *Superfrancofête*.

Nous leur avons rappelé les consignes mises en place pour les spectacles se déroulant à l'Agora du Vieux-Port afin de respecter les nombreux résidents qui demeurent à proximité.

En raison de la captation télévisuelle du Grand Spectacle, nous avons dû autoriser exceptionnellement à la dernière minute que celui-ci se termine au-delà de 23:00 pour tenir compte des reprises de vue. Les tests d'éclairage qui ont été faits en amont durant la nuit ont indisposé les résidents et nous en avons informé les organisateurs.

En 2025, l'évènement sera plus modeste. Afin de prévenir, une dérogation a été demandée pour permettre que les spectacles avec captation télévisuelle puissent se terminer vers 23:00 en raison des reprises possibles.

Nous avons demandé:

- à recevoir les horaires précis pour que les citoyens soient bien informés (horaire journalier des pratiques, du montage et démontage);
- de faire la promotion du transport en commun pour éviter la surcharge de véhicules dans le secteur;
- de rappeler les règles de civisme auprès de ceux qui assisteront aux spectacles;
- d'aménager un stationnement pour les vélos;
- de demander la collaboration du RTC pour des circuits d'autobus supplémentaires et celle du SPVQ pour contrôler la circulation.

h) Cégep de Ste-Foy

21 novembre 2023 & 5 mars 2025: rencontre avec une classe d'étudiants en géographie du tourisme pour leur présenter un exemple concret des impacts sur la population locale d'un secteur touristique achalandé près de chez eux, soit le Vieux-Québec.

i) Autres rencontres

En marge des rencontres décrites ci-haut, le CCVQ et le Conseil de quartier ont également eu des discussions avec Parcs Canada et les organisateurs des *Grands Feux Loto-Québec*, du *Marathon Beneva*, le *Triathlon de Québec*, le *Festival Carrefour*, *Plein Art*, *La St-Patrick à Québec*, le *Festival de magie de Québec* et le Musée national d'histoire du Québec.

24- Paysage sonore

À l'automne 2023, le CCVQ, en collaboration avec le Conseil de quartier et des citoyennes du secteur Colline parlementaire, a produit un rapport sur le paysage sonore dans le Vieux-Québec.

Le document, appuyé sur une consultation effectuée auprès des citoyens des quartiers concernés, fournit une base de données objectives qui renforce les recommandations visant à améliorer la situation. Il est ressorti de cette consultation que les transports et l'usage de la musique dans les lieux publics représentaient, et de loin, les principales sources de pollution sonore. À ce premier constat, s'est ajouté le fait bien établi par la consultation que la pollution sonore constituait une nuisance qui contribuait grandement à la détérioration de la qualité de vie dans les quartiers étudiés.

Le rapport est disponible sur le site du CCVQ.

Le 2 avril 2024, suite à son intervention à la séance du Conseil municipal, le CCVQ a appris de la conseillère que le rapport circulait dans les unités administratives concernées. La conseillère a précisé que le rapport contenait des mesures qui pouvaient être mises en place rapidement et qui seraient efficaces autant pour le Vieux-Québec que pour les autres quartiers de la Ville.

27 mai 2024: en compagnie du Conseil de quartier et du groupe de travail sur le paysage sonore, rencontre avec les fonctionnaires de la *Division Prévention et contrôle environnemental - prévention et qualité du milieu* pour faire le point sur les suites du rapport sur le paysage sonore.

Les fonctionnaires ont mentionné qu'ils avaient reçu le mandat de prendre connaissance du rapport et de déterminer les actions possibles en regard des problématiques identifiées et des recommandations qui y sont énumérées. Ils ont indiqué que cette rencontre était un premier contact avec les citoyens en réponse à la volonté politique d'agir.

17 juillet 2024: en compagnie du Conseil de quartier et du groupe de travail sur le paysage sonore, seconde rencontre avec les

fonctionnaires de la *Division Prévention et contrôle environnemental - prévention et qualité du milieu*.

Les fonctionnaires ont présenté le plan d'action visant la mise en oeuvre des recommandations du rapport sur le paysage sonore. Le plan d'action proposé est très encourageant et correspond aux principales orientations du rapport. Les fonctionnaires ont bien compris l'importance de rassembler tous les services concernés afin de définir une vision commune et un plan d'action qui soit entériné par tous les acteurs. Ils ont compris aussi l'importance d'inclure dans la solution les résidents qui vivent les problématiques.

Le plan d'action a été entériné par les conseillères responsables.

Durant l'été 2024, la Ville a entrepris une opération d'inventaire des haut-parleurs existants à l'extérieur des commerces (localisation et mesure sonore).

La Ville a produit un feuillet pour sensibiliser les commerçants aux problématiques de la sonorisation extérieure. Des opérations policières pour le contrôle des véhicules bruyants ont aussi été réalisées.

18 juillet 2024: le CCVQ a interpellé la *Division Prévention et contrôle environnemental - prévention et qualité du milieu* pour signaler la présence de hauts-parleurs placés à l'extérieur du bar Chez Mme Belley du Palais Montcalm dans le cadre des 5@7 estival, diffusant une musique très forte. Cette pratique correspondant à une nuisance sonore telle que décrite à l'article 8 du *Règlement sur le bruit*.
(Le Directeur des opérations du Palais Montcalm a été interpellé pour réduire le niveau sonore audible à l'extérieur du bar.)

17 janvier 2025: en compagnie du Conseil de quartier et du groupe de travail sur le paysage sonore, troisième rencontre avec les fonctionnaires de la *Division Prévention et contrôle environnemental - prévention et qualité du milieu*.

Les fonctionnaires ont présenté les résultats de l'inventaire des haut-parleurs existants à l'extérieur des commerces qui a été fait durant l'été 2024. Des mesures sonores ont également été prises autant de jour que de soir, confirmant l'existence du problème de bruit dans le quartier.

Au cours de l'été 2025, la Ville veut mettre en place un projet pilote pour encadrer l'utilisation des hauts-parleurs à l'extérieur des commerces. Nous avons fortement conseillé à la Ville de réaliser ce projet pilote sur la rue St-Jean afin que l'opération ait un effet réel ressenti par les citoyens.

(Au moment d'écrire ces lignes, la date de la prochaine rencontre avec les fonctionnaires de la Ville pour discuter de la mise en oeuvre du projet pilote n'a pas encore été déterminée.)

21 janvier 2025: lors de l'assemblée générale de l'Association des guides touristiques de Québec (AGTQ), la problématique de la pollution sonore dans le Vieux-Québec a été évoquée par l'assemblée.

Le CCVQ les a informé du rapport que nous avons rédigé en collaboration avec le Conseil de quartier. Nous avons souligné que les nuisances sonores préoccupaient énormément les résidents du Vieux-Québec et de la Colline parlementaire. Nous avons ajouté que les nuisances étaient multiples, soit la sonorisation des artistes de rue, les haut-parleurs extérieurs des commerces, la circulation des camions sur le boulevard Champlain, la circulation des véhicules modifiés, la circulation des autocars touristiques et la sonorisation des événements festifs. Nous avons mentionné la diffusion du rapport auprès des partenaires concernée et des services de la Ville ainsi que des interventions que nous avons faites dans les médias. Nous avons résumé les rencontres que nous avons eues avec les fonctionnaires de la Ville au cours de la dernière année. Nous avons mentionné la volonté de la Ville de corriger la situation et des actions qu'elle avait faites en 2024 ainsi que de l'expérience pilote qui sera effectuée en 2025.

Le rapport sur le paysage sonore a été transmis aux administrateurs de l'AGTQ.

25- Paysage visuel et historique

En 2023, s'inspirant de ce qui avait été fait pour le paysage sonore, le Conseil de quartier a initié une réflexion sur le paysage visuel et historique dans le Vieux-Québec.

Un groupe de travail, composé de représentants du Conseil de quartier et du CCVQ, a alors été formé. Il s'est donné comme mandat d'examiner les éléments physiques du quartier qui contribuent à le polluer visuellement et de faire des propositions de mise en valeur du patrimoine bâti.

Leur travail s'est appuyé sur les politiques et règlements de la ville de Québec pour le Vieux-Québec, les politiques et les meilleures pratiques des villes patrimoniales de l'UNESCO et sur les constats des résidents, des commerçants et des acteurs touristiques du Vieux-Québec.

Les recommandations présentées dans le rapport concernent l'affichage commercial, la mise en lumière des édifices patrimoniaux et l'entretien des lieux publics. Elles visent à améliorer le paysage visuel du quartier historique pour le mieux-être des résidents et pour l'amélioration de l'expérience touristique des visiteurs.

Le rapport est disponible sur le site du CCVQ et a fait l'objet d'une entrée sur notre page Facebook le 27 janvier 2025.

14 novembre 2024: des représentants du CCVQ et du Conseil de quartier ont rencontré le directeur de la division du contrôle du milieu, responsable de l'application de la réglementation sur l'affichage commercial afin, dans le cadre de la rédaction du rapport, de comprendre la réglementation municipale et son application.

9 décembre 2024: le groupe de travail a présenté le rapport au Conseil de quartier qui a alors adopté une résolution entérinant son contenu.

(13 décembre 2024, article paru dans Monvieuxquebec « Réduire les irritants visuels dans le Vieux-Québec ».)

Le rapport a alors été remis à la conseillère municipale qui a fait circuler le rapport dans les unités administratives concernées.

11 décembre 2024: le groupe de travail a présenté le rapport au CCVQ qui a alors adopté une résolution entérinant son contenu.

29 décembre 2024: entrevue du président du Conseil de quartier à la radio urbaine CKIA (88,3 FM) à l'émission matinale *Québec réveille!* sur le contenu du rapport et ses recommandations.

28 février 2025: en l'absence du CCVQ, le Conseil de quartier a présenté le rapport sur le paysage urbain et historique à la Table de concertation des Vieux-Québec.

19 mars 2025: en compagnie du Conseil de quartier, le CCVQ a rencontré le directeur de la Division du contrôle du milieu, responsable de l'application de la réglementation sur l'affichage commercial pour discuter des suites aux recommandations du rapport sur le paysage visuel et historique.

9 avril 2025: en compagnie du Conseil de quartier, le CCVQ a rencontré la nouvelle PDG de l'Administration portuaire de Québec sur les impacts de leurs activités.

En marge de la discussion, profitant de sa position sur le conseil d'administration de la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ), nous avons indiqué notre indignation face au délabrement de l'illumination de l'édifice Price, siège de la CDPQ et lieu de résidence du premier ministre du Québec. La PDG s'est engagée à faire suivre ce dossier auprès de la CDPQ.

26- Fonds d'archives CCVQ

Soucieux de vouloir conserver sa mémoire, le CCVQ a découvert par hasard que le *Service du greffe et des archives* de la ville de Québec possédait un fonds d'archives CCVQ.

5 juin 2024: le CCVQ s'est rendu aux Archives de la ville de Québec pour voir à quoi ressemblait le Fonds CCVQ.

Il s'agit de 7 boîtes de documents qui ont été légués en 2009 par M. Étienne Berthod, qui a été administrateur du CCVQ pendant de nombreuses années.

L'archiviste nous a remis un inventaire du contenu des boîtes. Il nous a expliqué le processus pour la consultation et l'ajout de documents.

L'existence de ce fonds d'archives permettra au CCVQ d'y ajouter tout document pertinent postérieur à 2009.

27- « J'aime ma ville »

L'activité « *J'aime ma ville* » est un projet qui a permis aux citoyens et aux travailleurs des commerces et hôtels du Vieux-Québec de vivre l'expérience d'un tour guidé pour mieux connaître l'histoire du quartier, reconnu site patrimonial de l'UNESCO, dans lequel ils vivent et/ou travaillent.

Le projet est une initiative de l'Association des guides touristiques de Québec (AGTQ) appuyée par le CCVQ et qui a bénéficié d'une aide financière de Destination Québec cité (DQc).

Des tours guidés gratuits d'une durée de deux heures ont été offerts aux résidents du Vieux-Québec les samedis du 20 avril au 18 mai 2024.

Le bilan de l'activité, qui a été déposé le 31 octobre 2024, démontre que 11 départs ont été offerts aux résidents rejoignant 94 personnes.

L'activité ne sera malheureusement pas reprise en 2025.

28- Grands dossiers du CCVQ

Fidèle à sa mission, le CCVQ oeuvre à l'intégration harmonieuse des fonctions résidentielle, commerciale et institutionnelle du quartier dans un contexte d'activités urbaines, touristiques et festives. Par conséquent, au cours de la prochaine année, il poursuivra ses actions dans les dossiers suivants:

1. Préserver et bonifier la qualité de vie des résidents du Vieux-Québec:

- Intervenir auprès de la Ville pour mettre en oeuvre les orientations du rapport sur le paysage sonore (amplification des spectacles d'amuseurs publics, hauts-parleurs extérieurs des commerces);
- Intervenir auprès de la Ville pour mettre en oeuvre les orientations du rapport sur le paysage urbain et historique (affichage commercial, mise en lumière des édifices, entretien des lieux publics);
- Élaborer un sondage sur la qualité de vie dans le Vieux-Québec;
- Intervenir auprès de la Ville pour rendre accessible en tout temps les toilettes publiques de la place D'Youville;
- Intervenir auprès des partenaires concernés pour mettre en oeuvre les propositions du rapport sur les lieux de socialisation dans le Vieux-Québec;
- Maintenir un suivi sur la réalisation du Jardin du Corps-de-Garde;
- Intervenir auprès de la Ville pour améliorer l'offre de services de proximité dont une épicerie et un marché saisonnier;
- Collaborer avec la Ville à l'identification des mesures à mettre en place pour attirer de nouveaux résidents dans le Vieux-Québec;
- Collaborer avec la Ville à l'amélioration des aménagements piétonniers (passages signalisés, feux pour piétons, zone piétonne, etc);
- Intervenir auprès de la Ville pour l'amélioration du réseau cyclable dans le Vieux-Québec;
- Intervenir auprès de la Ville pour l'amélioration du service de transport en commun dans le Vieux-Québec;
- Collaborer avec la Ville à la mise en place de solutions pour réduire la vitesse dans le secteur de l'avenue Ste-Geneviève;
- Intervenir auprès des partenaires concernés pour réduire la circulation des camions dans l'axe rue St-Paul/boul. Champlain;
- Intervenir auprès de la Ville pour mieux contrôler la circulation des motos et des véhicules bruyants;
- Collaborer avec la Ville à l'identification des solutions pour résoudre la problématique du stationnement pour les résidents (vignette sur rue, stationnement intérieur);
- Être à l'affût des projets immobiliers du quartier & appuyer et accompagner les citoyens dans leurs démarches d'intervention (ex: îlot Charlevoix, îlot St-Vincent-de-Paul, édifice St-Louis-de-Gonzague, Foyer Nazareth, locaux de l'Hôtel-Dieu, vocation des Nouvelles Casernes);

- Poursuivre les interventions auprès de la Défense nationale dans la détermination d'une solution définitive pour l'accès à la Citadelle.

2. Assurer une vigile quant à la mise en oeuvre des actions issues du colloque sur le tourisme « autrement »

- Intervenir auprès de la Ville pour mettre en valeur la culture franco-qubécoise (sites francophones pour amuseurs de rue);
- Intervenir auprès de la Ville pour enrayer l'invasion de l'hébergement touristique collaboratif illégal (Airbnb) dans le Vieux-Québec;
- Intervenir auprès de la Ville pour réduire la circulation des autocars touristiques dans le quartier;
- Intervenir auprès de la Ville pour réviser le calendrier annuel des événements dans le Vieux-Québec;
- Intervenir/collaborer auprès des organisateurs de grands événements pour réduire les impacts sur la qualité de vie des résidents;
- Poursuivre la collaboration avec l'Association des guides touristiques de Québec (AGTQ) pour l'activité « J'aime ma ville »;
- Organiser un colloque 2.0 sur le tourisme autrement.

3. Maintenir un suivi sur certaines propositions émises par le CCVQ (ex: complexe des Ursulines, Musée d'histoire de la ville de Québec, commémoration des Filles du Roy, jeu d'échecs géant à l'Esplanade)

4. Poursuivre et renforcer les relations avec les partenaires et certains intervenants.

- élus, administration municipale, Service de police de la ville de Québec (SPVQ), associations commerciales, médias, etc.;
- Conseil municipal, Conseil de quartier Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline parlementaire;
- Table de concertation du Vieux-Québec, Comité cohabitation Port-Communauté, Comité cohabitation Haute-Ville Est.

5. Intensifier la communication avec les résidents (site web www.ccvq.quebec, page Facebook, infolettre, etc.)